

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LE 13 SEPTEMBRE 2021 À 19 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE**

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2021
- 1.4. Suivi des dossiers de la séance précédente
- 1.5. Mot du maire
- 1.6. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

**2. AGGLOMÉRATION**

- 2.1. Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 26 août 2021
- 2.2. Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 16 septembre 2021
  - 2.2.1. Orientations du conseil
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération
- 2.4. Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- 2.5. Abrogation de la résolution CA210325-12.1.2 du conseil d'agglomération

**3. RÈGLEMENTS**

- 3.1. Adoption - Règlement sur la gestion des matières résiduelles
- 3.2. Adoption - Règlement sur le déneigement dans les rues de la ville

**4. FINANCES**

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
- 4.2. Budget additionnel - Services informatiques
- 4.3. Paiement de la réclamation 2021-019R
- 4.4. Demande de financement de la Société chorale de Saint-Lambert
- 4.5. Virement de fonds - paiement de frais juridiques

5. **RESSOURCES HUMAINES**

- 5.1. Dépôt de la liste des embauches
- 5.2. Prolongation - remplacement intérimaire du directeur général

6. **APPEL D'OFFRES ET CONTRATS**

- 6.1. Nouveau bail - Maison Marsil

7. **ADMINISTRATION**

- 7.1. Dépôt - Rapport du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes
- 7.2. Appui - Semaine de la sécurité ferroviaire

8. **URBANISME**

- 8.1. Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 14 juillet 2021
- 8.2. Demandes de dérogation mineure
  - 8.2.1. Dérogation mineure - 274, avenue Berkley (district 7)
  - 8.2.2. Dérogation mineure - 227, avenue des Pyrénées (district 1)
- 8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 8.3.1. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 740, boulevard Houde (district 3)
  - 8.3.2. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 805, avenue Victoria (district 5)
  - 8.3.3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 160, boulevard de Montrose (district 3)
  - 8.3.4. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 197, rue Riverside (district 6)
  - 8.3.5. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 25, rue Riverside (district 3)
  - 8.3.6. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 274, avenue Berkley (district 7)
  - 8.3.7. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 266, avenue du Régent (district 4)
  - 8.3.8. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 246, rue Green (district 6)
  - 8.3.9. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 227, avenue des Pyrénées (district 1)
  - 8.3.10. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 103, rue des Flandres (district 2)
  - 8.3.11. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 125, avenue de Stanley (district 5)

- 8.3.12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 281-283, rue Elm (district 5)
- 8.3.13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 800, rue Boissy (district 3)
- 8.3.14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 266, avenue Alexandra (district 4)
- 8.3.15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 578-584, avenue Birch (district 6)
- 8.3.16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 590, rue Green (district 7)
- 8.3.17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Nouvelle construction - 167, avenue d'Irvine (district 3)

## 9. **CLÔTURE**

- 9.1. Seconde période de questions (90 minutes)
- 9.2. Tour de table des membres du conseil
- 9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 10 septembre 2021

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.1)

### **Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)**

---

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.2)

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.3)

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2021**

---

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2021.



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 23 août 2021 à 19 h 30 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière  
Jacques Des Ormeaux, directeur général par intérim

---

#### Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

---

(2021-08-267) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-08-268) Approbation des procès-verbaux

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et considérant qu'une copie a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et des séances extraordinaires tenues le 5 juillet 2021 et le 7 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### Suivi des dossiers de la séance précédente



Le directeur général fait part du suivi des dossiers des séances précédentes.

---

### Mot du maire

#### PASSEPORT VACCINAL

- Comme vous le savez, le gouvernement a annoncé l'entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain d'un passeport vaccinal pour les activités non-essentiels.
- Ce passeport pourrait donc être exigé par la Direction de la santé publique pour participer à plusieurs de nos activités récréatives, sportives et culturelles cet automne.
- Si tel est le cas, toute personne ne pouvant présenter cette preuve se verra automatiquement refuser l'entrée.
- Nous indiquerons rapidement les activités visées par cette mesure, si tel s'avère le cas.
- D'ici là, nous vous invitons à prendre en considération cette possibilité avant de vous inscrire à nos activités.

#### 90<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CLUB DE GOLF DE SAINT-LAMBERT

- C'est avec grande fierté que j'ai participé aux célébrations du 90<sup>e</sup> anniversaire du club de golf de Saint-Lambert lors de sa journée portes ouvertes le 14 août dernier.
- Pour l'occasion de cet événement très spécial, plusieurs concours, des prix de présence, de la musique et des dégustations, en plus du golf, bien entendu, attendaient les participants.
- J'ai pu constater encore une fois à quel point ce terrain de golf est un joyau récréatif et un espace privilégié pour notre communauté.
- Je félicite les responsables pour cette magnifique journée bien organisée et pour le travail quotidien qui permet à cette institution de célébrer un anniversaire aussi prestigieux.
- Je leur souhaite de poursuivre sur cette belle lancée afin que nous nous donnions rendez-vous pour le 100<sup>e</sup> anniversaire!

#### JOURNÉE DE GOLF DU CITOYEN

- Toujours dans le golf, j'ai participé à la journée du citoyen au Country Club de Montréal.
- Encore cette année, l'événement affichait complet, ce qui prouve la qualité avec laquelle il est organisé et le plaisir des participants qui sont nombreux à revenir d'année en année.
- C'est une belle tradition qui permet à tout un chacun de découvrir ce site exceptionnel.
- Je remercie chaleureusement l'équipe municipale et les responsables du golf d'avoir rendu possible cette journée.

#### FÊTES DE SAINT-LAMBERT

- Après une année incertaine, c'était un grand plaisir de voir la rue Victoria à nouveau animée pour les Fêtes de Saint-Lambert et sa grande braderie.
- L'ambiance était au rendez-vous, tout comme les sourires et la bonne humeur généralisée.



- Vous avez été tout aussi nombreux à profiter de l'exposition de voitures anciennes la semaine précédente.
- Je félicite ses organisateurs et la Corporation de développement économique (CDE) de Saint-Lambert pour leur résilience et leurs efforts.

#### FERMETURE DES PISCINES

- L'été tire à sa fin et il vous reste encore un peu de temps pour profiter de nos installations aquatiques avant la fin de la saison.
- La piscine et la pataugeoire du parc Alexandra ont fermé hier. Dimanche prochain, le 29 août, ce sera au tour de la pataugeoire Lespérance de fermer pour la saison. La piscine et la pataugeoire de la Voie maritime quant à elles fermeront le 6 septembre prochain. Ce sera un rendez-vous à la piscine intérieure à compter du 7 septembre.
- En ce qui concerne la piscine et la pataugeoire du parc Prévile, nous avons malheureusement dû les fermer à la fin du mois de juillet en raison d'un bris mécanique important. Nous sommes présentement à évaluer la situation et les options qui s'offrent à nous. Nous nous excusons des inconvénients causés par ce bris et par la fermeture de la piscine pour la saison estivale.

#### SUCCÈS DES CAMPS DE JOUR

- Les camps de jour se poursuivent pour une dernière semaine. Comparativement à bien des municipalités, nous réussissons à offrir cette semaine supplémentaire au plus grand bénéfice des parents. Par la suite, les jeunes campeurs reprendront tranquillement le chemin de l'école.
- Grâce au travail remarquable de toute l'équipe d'animation, ils ont pu passer un été des plus divertissants, mais surtout un été sécuritaire.
- Encore une fois cette année, nous avons dû composer avec les mesures d'hygiène et de distanciation physique qui ont certes compliqué le quotidien de tous.
- Malgré tout, la créativité et la collaboration exceptionnelle des animateurs ont cependant permis d'offrir des activités aussi amusantes que stimulantes aux participants.
- Avec en moyenne 225 campeurs par semaine, nous pouvons sans aucun doute dire que les camps de jour ont été un franc succès!
- Je profite de l'occasion pour inviter les parents qui ne l'ont pas encore fait à remplir le sondage sur les camps de jour disponible sur notre plateforme de participation citoyenne. Les commentaires recueillis nous aideront dans la planification de la prochaine édition.

#### BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

- Nous avons maintenant deux bornes de recharges électriques à chargement rapide au parc de la Voie maritime.
- Ce sont nos toutes premières bornes de ce type à Saint-Lambert. Ces bornes rechargent 80 % de la batterie d'un véhicule en 30 minutes et moins.
- Leur installation s'inscrit dans le cadre du Circuit électrique. Il s'agit d'un projet clé en main financé par Hydro-Québec.
- C'est le parc de la Voie maritime qui a été retenu pour recevoir ces bornes en raison de son accessibilité et de sa proximité avec l'autoroute. Si la réponse de la population est bonne, nous aurons la possibilité d'obtenir deux bornes supplémentaires.
- Les bornes ne sont pas encore en fonction, mais le seront d'ici 45 jours, lorsqu'Hydro-Québec aura procédé à leur branchement.

#### GOUVERNANCE DE L'AGGLOMÉRATION



- Nous avons franchi une nouvelle étape dans nos démarches pour revoir la gouvernance de l'agglomération de Longueuil, qui est le résultat direct de la résolution votée plus tôt ce printemps au conseil d'agglomération justement sur cet enjeu important.
- En effet, le maire de Saint-Bruno-de-Montarville, la mairesse de Longueuil et moi-même avons rencontré le 6 juillet dernier la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, pour discuter du déséquilibre fiscal et de nos autres doléances concernant la gouvernance de cette instance.
- Au terme de cette rencontre des plus constructive, la ministre s'est engagée à étudier nos demandes.
- La porte est maintenant ouverte pour le prochain conseil municipal pour faire progresser ce dossier important pour la saine gestion des finances publiques.

#### ANCIENNE ÉGLISE ANGLICANE

- Au début du mois de juillet, nous avons voté à la majorité pour autoriser le permis de déconstruction de l'ancienne Église anglicane dans le cadre de sa réhabilitation majeure et de son intégration dans un nouveau projet commercial.
- Dans notre décision, nous avons imposé des conditions strictes au promoteur, car il est essentiel pour nous de garantir le succès de ce projet et qu'il soit réalisé selon les meilleures normes de l'industrie et en respect du bâtiment original.
- Puisqu'il s'agit d'un bâtiment antérieur à 1940, il ne reste que l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à obtenir pour pouvoir délivrer le permis de construction, mais je suis confiant de sa réponse.
- Je crois fermement que la réalisation de ce projet sera positive pour l'économie lambertoise en créant de la richesse et en contribuant à la vitalité du centre-ville.
- La réalisation de ce projet viendra mettre un terme à une situation qui, je vous le rappelle, perdurait depuis près de vingt-cinq ans.
- La sauvegarde de l'ancienne Église anglicane et son intégration harmonieuse dans un projet porteur pour le centre-ville seront sans aucun doute l'un des legs de mon mandat dont je resterai le plus fier.
- C'est pour cette raison que je souhaite ardemment que nous procédions très prochainement à la première pelletée de terre et voyions enfin ce projet commencer à prendre forme sur le terrain.

#### PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Collectivement, nous avons l'obligation d'un développement responsable et durable.
  - Pour une municipalité, il s'agit d'offrir un cadre de vie de qualité à l'ensemble de sa population, sans toutefois compromettre celui des générations futures, et ce, de façon efficace et cohérente sur les plans économique, social, environnemental et de saine gouvernance.
  - Pour nous y guider, nous adoptons ce soir le plan de développement durable 2021-2030.
  - Fruit d'une démarche concertée et s'inspirant de l'expérience du premier Plan de développement durable 2012-2016, ce plan sera rassembleur, ancré dans les réalités municipales actuelles et axé pour offrir un milieu de qualité à la communauté d'aujourd'hui et de demain.
  - Sa mise en œuvre favorisera l'intégration de tous les plans d'action, actuels ou futurs, au sein de la municipalité.
  - Ainsi, le développement durable fera partie intégrante de toutes les sphères d'activités.
- Le Plan de développement durable ainsi que le Plan d'action pour l'année 2021 seront disponibles tout prochainement sur le site Internet.

---

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)



Cette période de questions débute à 19 h 43 et se termine à 20 h 04.

---

**Rapport du maire sur les sujets traités aux séances du conseil d'agglomération du 8 juillet 2021**

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2021 et la séance extraordinaire en date du même jour, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001).

(2021-08-269)

---

**Orientations du conseil**

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 26 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

Il est **proposé par le conseiller Philippe Glorieux**  
**appuyé par le conseiller David Bowles**

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 8 juillet 2021, à 15 h 30 et de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 8 juillet 2021 à 16 h;

2.6 Approbation de la recommandation CEN-2021-001 concernant la révision de la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau potable (SD-2021-1910);

2.7 Approbation de la recommandation CEN-2021-002 concernant l'opportunité d'adhérer au Projet Saint-Laurent (SD-2021-1910);

2.8 Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver le financement des projets déposés dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2021-2252);

4.1 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 21 juillet 2021 préparée par la Direction des finances (SD-2021-2296);

4.2 Demande d'aide financière au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'achat de bacs bruns dans le cadre du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (phase I) (SD-2021-2337);

6.1 Adjudication du contrat APP-21-073 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la mise à niveau du Centre d'épuration Rive-Sud - études d'avant-projet (SD-2021-2058);

6.3 Attribution de gré à gré du contrat FU-21-002 pour la fourniture et livraison de pièces de remplacement pour les pompes de marque Schwing-Bioset utilisées au Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2021-2213);



6.4 Autorisation de rembourser à la Ville de Brossard les dépenses encourues pour des travaux de réparation au poste de pompage Marie-Victorin et autorisation de virement budgétaire (SD-2021-1961);

6.5 Adjudication du contrat APP-21-053 pour la fourniture et livraison de manteaux 3 dans 1 et pantalons quatre saisons pour le service de police (SD-2021-1806);

6.7 Entérinement de la prolongation du contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à l'entretien, le support, les améliorations et la commercialisation du progiciel Gocité (SD-2021-2288);

6.8 Dépassement des coûts autorisés au contrat APP-19-083 pour la réception et la valorisation des matériaux granulaires en provenance des écocentres (option 2) (SD-2021-0523);

6.9 Prolongation de l'adhésion de la Ville à une entente d'achat regroupé avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (SD-2021-2328);

8.2 Adoption du projet de Règlement CA-2021-357 autorisant la construction d'une caserne de pompiers sur le lot 1 837 376 du cadastre du Québec (SD-2021-2147);

8.3 Adoption du Règlement CA-2021-351 ordonnant l'exécution de divers travaux de remplacement d'équipements à l'usine de production d'eau potable régionale et décrétant, à cette fin, et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2021-2299);

8.5 Adoption du Règlement CA-2021-356 ordonnant des dépenses d'honoraires professionnels, l'achat d'équipements et l'exécution de divers travaux requis pour la mise en oeuvre de la stratégie de l'eau 2020-2030 et décrétant, à ces fins, un emprunt (SD-2021-1948);

8.6 Adoption du Règlement CA-2021-354 concernant le programme de prestations supplémentaires de retraite des employés cadres de la Ville de Longueuil (SD-2021-1508);

8.7 Adoption du Règlement CA-2021-358 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et de faisabilité relativement au déménagement du garage municipal situé au 777, rue d'Auvergne (SD-2021-1780);

8.8 Remise du montant des frais payés par des contrevenants ayant reçu un constat d'infraction en matière d'affichage au niveau de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, durant la période du 30 septembre 2020 au 31 mars 2021 (SD-2021-1817);

8.9 Désignation du directeur général à titre de gestionnaire de la partie du Fonds régions et ruralité déléguée à la Ville par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (SD-2021-2365).

ET D'EXPRIMER une orientation défavorable relativement aux sujets suivants:

6.2 Adjudication du contrat APP-21-074 pour la fourniture de services professionnels en architecture pour les travaux d'aménagement des espaces de travail en lien avec le projet d'organisation flexible du travail (SD-2021-2272);

8.4 Adoption du Règlement CA-2021-353 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, la préparation de



plans et devis et la surveillance des travaux pour des travaux d'aménagement d'espaces de travail en lien avec le projet d'organisation flexible du travail (SD-2021-2150).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Il n'y a eu aucun rapport de la part des représentants de la Ville sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération.

---

Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises lors de l'assemblée extraordinaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) tenue le 12 août 2021.

---

Avis de motion - Abrogation du règlement 2325 - citation de l'église anglicane

Le conseiller Philippe Glorieux donne un avis de motion à l'effet que le projet de règlement visant à abroger le *Règlement 2325 pour citer monument historique l'immeuble connu comme étant l'ancienne église anglicane situé au 263 rue Elm, sur le lot 255-62 Ptie du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, circonscription foncière de Chambly* sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à abroger le règlement 2325, suite à la décision du conseil municipal d'accepter le projet de démolition du bâtiment sis au 263, rue Elm, et de façon générale le projet de réutilisation du sol, sous réserve du dépôt d'une garantie monétaire au montant de 497 300 \$, conformément à l'article 4 du *Règlement de démolition 2006-12*.

Le projet de règlement est déposé.

---

(2021-08-270)

Avis au registraire du patrimoine culturel - abrogation du règlement de citation 2325

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*, l'abrogation d'un règlement de citation se fait de la même manière que pour l'adoption de tels règlements.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité doit, au moins 90 jours avant l'adoption du règlement d'abrogation, aviser de son intention d'abroger un règlement de citation: 1° le registraire du patrimoine culturel; 2° lorsqu'il s'agit d'une municipalité locale, la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le sien.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a confirmé l'autorisation de démolir le bâtiment situé au 263, rue Elm à Saint-Lambert (résolution no 2021-07-266);



CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement visant à abroger le règlement de citation 2325 a été déposé.

Il est **proposé par le conseiller Philippe Glorieux**  
**appuyé par le conseiller David Bowles**

D'AVISER le registraire du patrimoine culturel ainsi que l'agglomération de Longueuil de son intention d'abroger le *Règlement 2325 pour citer comme monument historique l'immeuble connu comme étant l'ancienne église anglicane situé au 263, rue Elm sur le lot 255-62 PTIE du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, circonscription foncière de Chambly* suite à la confirmation par le conseil municipal de la décision du comité de démolition d'accepter le projet de démolition de l'immeuble sis au 263, rue Elm.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

#### Avis de motion - Règlement sur la gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun et d'intérêt public de réviser et d'ajuster la réglementation en vigueur relative au tri, à l'entreposage, la collecte et le transport des matières résiduelles sur son territoire afin d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement;

Le conseiller David Bowles donne un avis de motion à l'effet que le projet de *règlement 2021-189 sur la gestion des matières résiduelles* sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à remplacer les règlements 2012-93 concernant la collecte sélective des matières recyclables, 2012-94 concernant la collecte des résidus verts et 2012-95 concernant l'enlèvement des déchets.

Le projet de règlement 2021-189 est déposé.

---

#### Avis de motion - Règlement sur le déneigement des rues de la ville

Le conseiller Loïc Blancquaert donne un avis de motion à l'effet que le projet de règlement concernant le déneigement sur les rues de la ville sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à introduire des dispositions permettant le stationnement d'un véhicule routier sur un chemin public du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> avril entre 0 h (minuit) et 5 h 30, durant les périodes hivernales lorsqu'il n'y a aucune précipitation ni aucune opération de déneigement prévue ou en cours

Le projet de règlement 2021-190 est déposé.

---

#### Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires



CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 21 juin au 31 juillet 2021, pour les sommes respectives de 4 150 533,41 \$ et 7 715 289,75 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

---

**Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires amendée - conseiller Loïc Blancquaert**

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Loïc Blancquaert a avisé la greffière par courriel d'un changement à sa dernière déclaration d'intérêts pécuniaires, conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendum* (RLRQ, c. E-2.2).

La greffière procède au dépôt de la déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires amendée du conseiller Loïc Blancquaert.

---

**Dépôt du rapport trimestriel au 30 juin 2021**

Le directeur général procède au dépôt du Rapport trimestriel au 30 juin 2021 dressé par le Trésorier.

---

**Dépôt des orientations du conseil - Budget 2022**

Le conseiller Francis Le Chatelier procède au dépôt des orientations du conseil en vue de la préparation du budget 2022.

---

(2021-08-271) **Autorisation de dépenses - protection et mise en valeur du boisé du parc Limousin**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la chef de la Division de l'environnement pour proposer un plan d'aménagement avec une proposition de budget à prévoir au PTI pour l'an 2021 afin de mettre en valeur le boisé du parc du Limousin sans le dénaturer (résolution n° 2020-10-299);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la chef du Service l'urbanisme pour proposer un plan préliminaire afin de protéger cet espace pour les générations futures;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 150 000 \$, taxes nettes, est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) pour l'exercice financier 2021 pour la protection et la mise en valeur du boisé du parc du Limousin.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller David Bowles



DE FINANCER, à même le programme comptant progressif (PCP), la dépense estimée de 150 000 \$, taxes nettes, pour l'ensemble des projets visant la protection et la mise en valeur du boisé du parc du Limousin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, c. C-27);

La greffière procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 23 juin au 10 août 2021.

---

(2021-08-272)

Désignation à titre d'autorité compétente - Règlements de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements de la ville, une personne doit être désignée par le conseil pour agir à titre d'« autorité compétente », et ce, principalement afin de donner des avis d'infraction et de délivrer des constats d'infraction.

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

DE NOMMER M. Édouard Labrecque, inspecteur aux permis et à l'urbanisme, à titre d'autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme et d'autres règlements municipaux, afin de pouvoir délivrer des permis, des autorisations, des avis et constats d'infraction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-08-273)

Embauche - Contremaître aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sébastien Gravel, titulaire du poste de contremaître mécanique, a dû palier au rôle de contremaître voirie en plus de ses fonctions actuelles à la suite du départ de Monsieur Jean-François Blanchette le 2 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications quant à la nomination du nouveau contremaître aux travaux publics.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier



D'EMBAUCHER Monsieur Éric Valotaire au poste de contremaître aux travaux publics, avec entrée en fonction le ou vers le 7 septembre 2021 sous réserve d'avoir complété avec succès les formalités requises et selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel-cadre présentement en vigueur.

D'OCTROYER à Monsieur Sébastien Gravel une prime équivalente à 6% de son salaire pour occuper des fonctions supérieures à sa tâche tel que prévu au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre*, et ce rétroactivement à partir du 2 juillet jusqu'au 17 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-08-274)

Appel d'offres 21GN18 - Travaux de réfection pour la fondation de la bibliothèque

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADJUGER le contrat de construction n° 21GN18 ayant pour objet des travaux de réfection pour la fondation de la bibliothèque à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Cimota inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur du contrat étant estimée à 320 410,03 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 352 451,03 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 320 410,03 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (32 041,00 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la dépense au programme de paiement comptant progressif (PCP);

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* ou, en cas d'absence la superviseure à l'approvisionnement, à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-08-275)

Contrat 21ENV01 - Coupe d'assainissement au boisé du parc du Limousin

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat de service n° 21ENV01 ayant pour objet la coupe d'assainissement au boisé du parc du Limousin à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Émondage SBP*, sur la base du prix forfaitaire apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur du contrat étant estimée à 38 516,63 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au programme de paiement comptant progressif (PCP);  
D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* ou, en cas d'absence, la superviseure à l'approvisionnement à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-08-276)

Renouvellement des polices d'assurances responsabilité civile excédentaire

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert doit payer la facture 417881 de BFL Canada au montant de 54 795.62 \$ pour le renouvellement des assurances couvrant la période du 16 février 2021 au 16 février 2022;

Il est **proposé par le conseiller David Bowles**  
**appuyé par la conseillère France Désaulniers**

DE RENOUELER les contrats d'assurances en responsabilité civile excédentaire de la Ville de Saint-Lambert pour la période du 16 février 2021 au 16 février 2022 auprès des différents assureurs par l'entremise du courtier d'assurances BFL Canada inc.;

D'AUTORISER le versement de la prime de la ville, soit 54 795.62 \$ au mandataire des assureurs, soit BFL Canada inc. pour le renouvellement de la couverture des assurances en responsabilité civile excédentaire.

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire no 02-191-00-421.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-08-277)

Autorisation de dépenses - Logiciel de gestion documentaire

CONSIDÉRANT le besoin d'acquérir un nouveau logiciel de gestion documentaire.

Il est **proposé par le conseiller Philippe Glorieux**  
**appuyé par la conseillère France Désaulniers**

D'AUTORISER la dépense totale de 17 671,66 \$, toutes taxes comprises, pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion documentaire pour le traitement des dossiers actifs de la Ville;

D'IMPUTER la dépense de 12 463,29 \$, toutes taxes comprises, pour l'implantation du logiciel de gestion documentaire à même le programme de paiement comptant progressif (PCP);

D'IMPUTER les dépenses de 5 208,37\$, toutes taxes comprises, pour le plan annuel de support au poste budgétaire 02-133-00-414;

D'AUTORISER la directrice du service du greffe et du contentieux et greffière à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-08-278)

Nominations - Comité consultatif culturel



CONSIDÉRANT que le Comité consultatif culturel a été mis sur pied afin d'établir des orientations sur les enjeux et les champs d'activités de la division arts et culture et de la division bibliothèque (résolution 2016-10-264);

CONSIDÉRANT la nouvelle composition du Comité consultatif culturel adoptée par le Conseil municipal en août 2020 (résolution 2020-08-236);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir cinq postes vacants au Comité consultatif culturel.

Il est **proposé par la conseillère France Désaulniers**  
**appuyé par le conseiller David Bowles**

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif culturel pour un mandat de deux (2) ans à compter du 23 août 2021:

- Yannick Turcotte
- Véronique Bibeau
- Catherine Bilodeau
- Chantale Charbonneau
- Danny Lennon

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, L. Bancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller B. Rodrigue.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

#### **Dépôt du plan directeur des parcs et espaces verts**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adjugé un contrat de services professionnels à l'entreprise Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. pour l'élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts (résolution 2020-08-234).

La greffière procède au dépôt du Plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Saint-Lambert.

---

(2021-08-279)

#### **Nominations - comité de suivi de la politique des familles et des aînés**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de suivi de la politique des familles et des aînés a été créé par le conseil en février 2020 (résolution 2020-02-248);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir trois postes vacants au sein du Comité de suivi de la politique des familles et des aînés;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 4.1 de la Politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail *ad hoc*, la durée du mandat du nouveau membre est égale à la période non expirée du mandat du membre remplacé. Ce mandat est renouvelable.



Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller David Bowles

DE NOMMER Mmes Karolyne Baril, Linda Magher et Véronique Hugron à titre de membres du Comité de suivi de la politique des familles et des aînés à compter du 23 août 2021 et ce, pour un mandat de six mois, renouvelable.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller B. Rodrigue.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

**Dépôt du rapport annuel 2019 de la Stratégie d'économie d'eau potable.**

CONSIDÉRANT la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable qui établit des mesures destinées aux organismes municipaux, dans une perspective de développement durable;

La greffière procède au dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2019, tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 21 juin 2021.

---

(2021-08-280)

**Adoption du plan de développement durable 2021-2030**

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'environnement.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER le plan de développement durable 2021-2030.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

(2021-08-281)

**Libération du fonds de garantie - Regroupement Varennes/Sainte-Julie**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous les numéros DL 0099-01 à DL 0099-15 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 650 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Saint-



Lambert y a investi une quote-part de 51 115 \$ représentant 7,864 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

#### LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée;

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert demande que le reliquat de 391 154.52 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012;

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

**Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par la conseillère France Désaulniers**



D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-08-282)

Nomination - gestion des programmes de la Société d'habitation du Québec

CONSIDÉRANT que la personne responsable de la sécurité informatique est autorisée à formuler, au nom du partenaire, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension des privilèges d'accès à l'application Programme d'amélioration de l'habitat pour un employé ou une employée de la Ville de Saint-Lambert.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller David Bowles

DE NOMMER Anik Fortin, chef du Service de l'urbanisme, permis et inspection, à titre de responsable de la sécurité informatique pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-08-283)

Projet de vente d'un terrain enclavé

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE MANDATER la direction du greffe à procéder aux validations nécessaires afin d'établir que le lot 2 361 948 est libre de toute servitude dans le but de présenter au conseil une offre d'achat en bon et due forme pour une prise de décision ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 16 juin 2021

La greffière procède au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2021 du comité consultatif d'urbanisme.

---

Le conseiller Philippe Glorieux, appuyé par la conseillère Marcotte, propose d'adopter en bloc les points 8.3.1 à 8.3.9 conformément aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, à l'exception du point 8.3.2 (Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'immeuble situé au 105, Upper Edison).



(2021-08-284)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 626, avenue Victoria (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021.

Il est **proposé par le conseiller Philippe Glorieux**  
**appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte**

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 626, avenue Victoria aux conditions suivantes :

- Les nouvelles cases de stationnement extérieures proposées doivent être intégrées à l'aire de stationnement existant du 608-616, avenue Victoria;
- L'aménagement de l'accès au stationnement intérieur et le partage de l'aire de stationnement doivent faire l'objet d'une servitude notariée. La Ville de Saint-Lambert devra faire partie de cette entente.
- Les verres clairs des garde-corps des balcons doivent être transparents;
- Les volets de la maison existante doivent être retirés;
- Un plan d'ensemble d'affichage pour les espaces commerciaux doit être déposé lors d'une prochaine rencontre du CCU;
- Un plan d'aménagement paysager complet doit être déposé lors d'une prochaine rencontre du CCU, notamment pour l'aménagement de la terrasse commerciale;
- L'acceptation de la demande de compensation pour 9 cases de stationnement, tel que prévu à l'article 7.1 c) du règlement de zonage 2008-43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-08-285)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 105, rue Upper Edison (district 8)

La conseillère Brigitte Marcotte propose que le dossier soit retourné à l'étude du Comité consultatif d'urbanisme.

La proposition principale se lit donc comme suit :

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021.

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.



Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller David Bowles

DE RETOURNER à l'étude du Comité consultatif d'urbanisme le dossier du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades de l'immeuble situé au 105, rue Upper Edison.

Le conseiller B. Rodrigue s'abstient de voter, divulguant une apparence de conflit d'intérêts.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller P. Glorieux

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

(2021-08-286)

---

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 164, avenue d'Irvine (district 3)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 164, avenue d'Irvine aux conditions suivantes:

- Les fascias, gouttières et soffites doivent être de la même couleur que l'existant;
- Les meneaux horizontaux au niveau des nouvelles fenêtres du rez-de-chaussée doivent être retirés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

(2021-08-287)

---

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 180, avenue de Sanford (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre les critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021.



Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'ajout d'un étage et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 180, avenue de Sanford, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-08-288)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 450, avenue Pine (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 450, avenue Pine aux conditions suivantes :

- Les colonnes encadrant l'escalier de la galerie doivent être centrées par rapport à la porte d'entrée principale;
- Les garde-corps et mains courantes donnant sur la nouvelle galerie doivent être composés de barrotins en bois de couleur blanche regroupés en section de trois;
- Le détail en dentelle proposé sous le toit de la nouvelle galerie doit être retiré et remplacé par une ligne droite;
- Le revêtement de toiture de la nouvelle galerie doit être composé d'un revêtement de tôle d'acier de couleur noire. La section de toiture de la galerie en projection latérale gauche doit être composée de trois versants.
- Le revêtement proposé au niveau de l'élévation latérale gauche et droite de la nouvelle toiture doit être conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-08-289)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 650-652, avenue Notre-Dame (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;



CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne rencontre pas les critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

Il est **proposé par le conseiller Philippe Glorieux**  
**appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte**

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades de l'immeuble situé au 650-652, avenue Notre-Dame car il ne respecte pas les dispositions du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* à savoir :

- tous projets affectant un élément architectural doivent rechercher l'intégration des volumes et des formes architecturales ainsi que des couleurs et des types de matériaux de revêtement d'un nouveau bâtiment par rapport à son environnement bâti; (art. 3.5 a) i);
- les qualités particulières et, de manière générale, le caractère d'une construction doivent être protégés (art. 3.8 b) i)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-08-290)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 820, rue Closse (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021.

Il est **proposé par le conseiller Philippe Glorieux**  
**appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte**

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 820, rue Closse, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-08-291)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 192, avenue Alexandra (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;



CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre les critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021.

Il est **proposé par le conseiller Philippe Glorieux**  
**appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte**

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 192, avenue Alexandra aux conditions suivantes :

- La fenêtre du rez-de-chaussée doit être composée de sections de mêmes largeurs, de modèle à guillotine et comporter un carrelage dans la section du haut, tel que l'existant;
- Les deux fenêtres à l'étage doivent être de modèle à guillotine ou de modèle à battant comportant deux sections tel que l'existant ou de modèle identique aux fenêtres du bâtiment voisin jumelé comportant une imposte dans la section du haut ainsi qu'un carrelage;
- Les garde-corps et mains courantes de la nouvelle galerie donnant accès à l'entrée principale doivent être composés de bois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

(2021-08-292)

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 315, avenue du Régent (district 4)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021.

Il est **proposé par le conseiller Philippe Glorieux**  
**appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte**

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 315, avenue du Régent, tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Seconde période de questions (90 minutes)**

Cette période de questions débute à 21 h 02 et se termine à 21 h 53.

---



### Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 21 h 53 à 22 h 31.

Ce tour de table débute avec la conseillère France Désaulniers.



### Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 22 h 34.



---

Pierre Brodeur  
Maire

---

Cassandra Comin Bergonzi  
Greffière



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.4)

### **Suivi des dossiers de la séance précédente**

---

Le directeur général fait part du suivi des dossiers des séances précédentes.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.5)

### **Mot du maire**

---

Le mot du maire suivra dès réception.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.6) **Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour  
(30 minutes)**

---

Cette période de questions débute à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.1)

### **Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 26 août 2021**

---

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 26 août 2021, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

### (2.2.1) **Orientations du conseil**

---

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 16 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 août 2021, à 16h;
  - 2.1 Appui à la Semaine de sécurité publique ferroviaire 2021 (SD-2021-2010);
  - 4.1 Autorisation de rembourser à la Ville de Saint-Lambert les dépenses encourues pour des travaux de réparation d'une conduite d'aqueduc de fonte de 250 mm (SD-2021-2553);
  - 4.2 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 3 septembre 2021 préparée par la Direction des finances (SD-2021-2815);
  - 5.1 Adoption du texte du Régime de retraite des policiers de la Ville de Longueuil (SD-2021-2038);
  - 6.1 Adjudication du contrat APP-21-059 pour la fourniture et la livraison de munitions de pratique (SD-2021-1864);
  - 6.2 Adjudication du contrat APP-21-082 pour la fourniture de services professionnels pour l'amélioration de l'écoulement de l'eau de surface (SD-2021-2263);
  - 6.3 Autorisation d'une dépense au contrat cadre APP-20-126 pour la fourniture de services professionnels en architecture (SD-2021-1176);
  - 6.4 Dépassement des coûts autorisés au contrat APP-19-286 pour la fourniture de services en planification, chargement, transport, livraison et recyclage des boues du Centre d'épuration Rive-Sud (CERS) (SD-2021-2514);
  - 6.5 Emprunt au fonds de roulement afin de prévoir les crédits requis pour le projet de mise en place d'une solution d'intelligence d'affaires corporative (SD-2021-2124);
-

- 7.1 Acceptation d'une promesse de vente portant sur l'immeuble situé au 770, rue Front à Longueuil, connu et désigné comme étant le lot 3225554 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly et affectation d'une somme en provenance du fonds d'immobilisations (SD-2021-2505);
- 8.1 Approbation de l'avenant 10 au contrat de prêt concernant les conditions et modalités d'un prêt consenti à la Ville relatif à l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (SD-2021-2471);
- 8.2 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et la Ministre de la sécurité publique relative à l'octroi d'une subvention à la Ville pour soutenir la mise en place du modèle de police de concertation POLICIERS RÉSO par le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SD-2021-1770);
- 8.3 Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville et la Sûreté du Québec concernant le prêt de services de policiers affectés à l'escouade régionale mixte de la Montérégie et de l'avenant no 1 (SD-2021-0030);
- 8.4 Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville et la Sûreté du Québec relative au prêt de services de policiers affectés à l'Escouade nationale de répression du crime organisé et de l'avenant no 1 (SD-2021-2475);
- 8.5 Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville et la Sûreté du Québec concernant le prêt de services de policiers affectés à l'escouade régionale mixte de la Montérégie (SD-2021-2442);
- 8.6 Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville et la Sûreté du Québec relative au prêt de services de policiers affectés à l'Escouade nationale de répression du crime organisé (SD-2021-2477);
- 8.7 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville, la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Longueuil concernant le Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités - volet 1 (SD-2021-2502);
- 8.8 Adoption du Règlement CA-2021-355 décrétant un emprunt afin de financer les coûts d'acquisition et d'installation de terminaux véhiculaires (SD-2021-2461);
- 8.9 Adoption du Règlement CA-2021-359 régissant l'exercice des compétences concurrentes en matière d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux (SD-2021-2541).
-



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.3)

### **Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération**

---

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.4)

### **Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

---

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises lors de l'assemblée de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) tenue le 12 août 2021.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.5) **Abrogation de la résolution CA210325-12.1.2 du conseil d'agglomération**

---

CONSIDÉRANT que lors de la période d'interventions des membres du conseil de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil du 25 mars 2021, les points suivants: CA-210325-12.1.1 - *Ajout d'une résolution afin de transmettre une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil* et CA-210325-12.1.2 - *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil* ont été ajoutés à l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT la lettre du 3 juin 2021 du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME) adressée à M. Patrick Savard, Directeur général de l'Agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un point soit ajouté à la séance du 16 septembre 2021 du conseil de l'Agglomération de Longueuil relativement à l'abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2 - *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil*;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut sanctionner directement ou par l'intermédiaire de son organisme CIME, les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a déjà discuté des problématiques de l'agglomération de Longueuil avec certains élus;

CONSIDÉRANT que toutes les villes composant l'agglomération de Longueuil désirent prendre les meilleures décisions pour le bien-être de l'agglomération et des villes qui la composent.

D'AUTORISER le maire Pierre Brodeur à voter en faveur de l'abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2 concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil à la prochaine séance du conseil de l'Agglomération de Longueuil, sous réserve de l'ajout suivant : et de maintenir les discussions et négociations avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées en matière de révision de la gouvernance et du déséquilibre fiscal.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.1)

### **Adoption - Règlement sur la gestion des matières résiduelles**

---

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun et d'intérêt public de réviser et d'ajuster la réglementation en vigueur relative au tri, à l'entreposage, la collecte et le transport des matières résiduelles sur son territoire afin d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller David Bowles a donné un avis de motion à l'effet que le projet de règlement 2021-189 sur la gestion des matières résiduelles serait présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à remplacer les règlements 2012-93 concernant la collecte sélective des matières recyclables, 2012-94 concernant la collecte des résidus verts et 2012-95 concernant l'enlèvement des déchets;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

D'ADOPTER le *Règlement sur la gestion des matières résiduelles de la Ville de Saint-Lambert* (2021-189).

## RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

\*\* Notes explicatives : Le règlement remplace les règlements 2012-93 concernant la collecte sélective des matières recyclables, 2012-94 concernant la collecte des résidus verts et 2012-95 concernant l'enlèvement des déchets.

À sa séance ordinaire du 13 septembre 2021, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

### CHAPITRE I DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

#### 1. OBJET DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le présent règlement concerne le tri, l'entreposage, la collecte et le transport des matières résiduelles sur tout le territoire de la Ville. Il établit les conditions et modalités des services offerts par la Ville et détermine les obligations des propriétaires et occupants quant à la gestion de leurs matières résiduelles.

#### 2. TERMINOLOGIE

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et les expressions mentionnés ci-dessous ont le sens suivant :

**Autorité compétente ou Ville** : la Ville de Saint-Lambert

**Arbre de Noël** : arbre naturel, généralement de type conifère, utilisé à des fins ornementales pour la fête de Noël

**Appareil froid (à halocarbure)** : tout appareil ménager contenant des halocarbures (gaz réfrigérants), tels les réfrigérateurs, climatiseurs, congélateurs, etc.

**Appareil issu des technologies de l'information et des Communications (TIC)** : tout appareil issu des technologies de l'information et des communications, notamment les ordinateurs de bureau et les portables, les écrans (moniteurs), les périphériques (imprimantes, numériseurs, télécopieurs), les télévisions, les téléphones ainsi que les supports d'enregistrement (baladeurs numériques, DVD, etc.).

**Branche ou résidu de coupe d'arbre** : tout résidu de bois provenant des activités d'entretien paysager ou d'élagage sur des terrains résidentiels tels brindilles, rameaux, branches, paillis végétal, troncs, souches et toute matière naturelle ligneuse, dont le bois de chauffage de toutes les espèces. Tous les biens transformés ou produits fabriqués en bois ne sont pas considérés comme des résidus de bois.

**Collecte** : ensemble des opérations consistant à collecter et enlever les matières résiduelles et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri ou de traitement.

**Compostage domestique** : compostage des matières organiques résidentielles végétales (tels que feuilles, gazon, résidus de taille, résidus de jardin et résidus de table composés exclusivement de végétaux en vrac) par le propriétaire ou l'occupant, sur sa propriété ou la propriété occupée, pour ses propres besoins. Cette activité peut être réalisée dans un bac appelé composteur domestique.

**Contenant** : panier public, bac ou conteneur admissible aux collectes municipales des résidus ultimes, des matières recyclables ou des matières organiques, destiné à l'entreposage temporaire de ces matières dans l'attente de leur collecte.

**Conteneur** : contenant à chargement, mobile ou stationnaire, muni d'un couvercle ou d'une porte montée sur charnière, équipé pour entreposer des résidus ultimes, des matières recyclables ou des matières organiques et en disposer dans la benne d'un camion-tasseur. Comprend également tout équipement de type conteneur semi-enfoui (CSE).

**Conteneur semi-enfoui (CSE)** : contenant avec structure de levage de dimensions et de volumes normalisés, dont le silo d'entreposage des matières résiduelles est sous-terrain, pouvant être vidangé par des véhicules adaptés.

**Déchets ultimes** : De manière non-limitative, les déchets résultant de l'entreposage et de la vente de marchandises périssable, les détritiques, les rebuts, les balayures, les ordures ménagères, les vitres, les poteries, les rognures de métal, les cendres froides ou tout autre rebut. Sont exclus les matériaux de construction ou de rénovation ou ceux provenant d'une démolition, la terre, le béton, les rebuts solides d'opérations industrielles ou manufacturières, les matières en putréfaction, les animaux morts, les matières inflammables ou explosives. Sont exclues de ce type de matières les matières recyclables, les matières organiques, les résidus verts et les résidus domestiques dangereux.

**Écocentre** : lieu conçu pour déposer, trier et récupérer les matières résiduelles.

**Encombrant ou gros rebut** : toute matière résiduelle occasionnelle qui provient exclusivement d'usages domestiques, dont le volume, le poids ou la nature est trop volumineux pour être disposé dans un contenant, et qui peut être chargée dans un camion par le seul usage de la force physique d'un maximum de trois (3) personnes.

**Entrepreneur** : entreprise à qui la Ville a octroyé un contrat pour effectuer la collecte et le transport des matières résiduelles.

**Fonctionnaire désigné** : en premier lieu le directeur du Génie, de l'urbanisme et de l'environnement, le personnel de son Service, et selon le cas, le directeur du Service des travaux publics et le personnel de son Service qu'il désigne, ainsi que toute autre personne désignée à ce titre par résolution du conseil.

**ICI** : toute industrie, tout commerce ou toute institution sur le territoire de la Ville tel un établissement scolaire, un immeuble du réseau de la santé; comprend également un immeuble ou un local détenu ou occupé par un organisme à but non lucratif.

**Immeuble mixte** : tout immeuble contenant des unités d'occupation résidentielle ainsi que des unités d'occupation non résidentielle. Aux fins du présent règlement, un immeuble mixte est considéré comme étant un ICI pour la collecte et le transport des matières résiduelles.

**Jour férié** : Jour comprenant le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier

**Matières organiques** : toute matière d'origine animale ou végétale qui se décompose sous l'action de microorganismes, aussi appelée matière compostable ou putrescible. Aux fins du présent règlement, les matières organiques comprennent les résidus de table et les matières identifiées à l'annexe C.

**Matières recyclables** : toute matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau. De manière générale, les matières recyclables comprennent les catégories suivantes : le papier, le carton, le verre, le plastique et le métal.

**Matières résiduelles** : les déchets ultimes, les encombrants, les matières recyclables, les matières organiques, les résidus verts et les résidus domestiques dangereux.

**Matériau de construction, rénovation et démolition (CRD)** : débris provenant de la construction, de la modification, de la rénovation ou de la démolition d'un bien meuble ou

immeuble (incluant, de façon non limitative, le bois tronçonné, les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie, l'asphalte, la brique, les tuyaux, les tuiles de céramique, la roche, les résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas de matières dangereuses), ou tout autre débris de même nature.

**Occupant** : toute personne qui occupe une unité d'occupation résidentielle ou un ICI, que ce soit à titre de propriétaire, de locataire ou d'un autre titre ainsi que leurs mandataires ou ayants droit.

**Projet intégré** : Ensemble bâti homogène implanté dans un milieu indépendant, ne comportant pas de rue publique, partageant des espaces extérieurs, services ou équipement en commun construits suivant un plan d'aménagement détaillé. Un projet intégré comprend généralement plusieurs bâtiments implantés sur un même terrain ou est constitué d'un ensemble de propriétés dont l'architecture est uniforme.

**Propriétaire** : une personne qui détient le droit de propriété sur un immeuble ou inscrit à ce titre au rôle d'évaluation ou ses mandataires ou ayants-droit; dans le cas d'une copropriété divisée, le syndicat de copropriété.

**Résidus ultimes** : toute matière qui ne peut plus être réutilisée ou recyclée, ou pour laquelle il n'y a pas encore de débouché provenant d'une activité domestique ou commerciale et qui est destiné à l'enfouissement.

**Résidus verts** : désigne les matières végétales provenant des activités de jardinage, d'horticulture, d'aménagement, de désherbage et d'autres activités connexes et qui comprennent, de façon non limitative : les feuilles mortes, les brindilles et les branches de moins de 5 cm, les résidus de tonte, etc.;

**Unité d'occupation résidentielle** : tout logement au sens de la réglementation d'urbanisme de la Ville.

**Unité d'occupation industrielle, commerciale ou institutionnelle** : tout logement qui a une vocation industrielle, commerciale ou institutionnelle

### 3. CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique aux personnes sur l'ensemble du territoire de la Ville. Il s'applique aux unités d'occupation résidentielles et aux ICI situées sur le territoire de la Ville.

## CHAPITRE 2 SERVICES MUNICIPAUX

### 4. SERVICES DE COLLECTES MUNICIPALES

La Ville met en place un service pour la collecte des arbres de Noël, des déchets ultimes, des encombrants, des matières organiques, des matières recyclables et des résidus verts dans les limites de son territoire ainsi que les conditions et modalités relatives à ces services.

### 5. PANIERS PUBLICS

La ville installe des paniers publics aux endroits jugés utiles, principalement le long d'une voie publique et dans les parcs de la municipalité.

### 6. ÉCOCENTRE

En collaboration avec l'agglomération, les résidents de la Ville ont accès gratuitement au service d'apport volontaire des matières résiduelles disponibles dans l'un ou l'autre des écocentres du territoire de l'agglomération de Longueuil.

À titre informatif, l'annexe F identifie les matières qui sont acceptées et refusées dans ces écocentres. En tout temps l'agglomération de Longueuil peut modifier la liste des matières acceptées, exclues ou refusées.

## CHAPITRE 3 UNITÉS DESSERVIES ET NON DESSERVIES

### 7. UNITÉS DESSERVIES

Toute unité d'occupation résidentielle sur le territoire de la Ville bénéficie du service de collectes municipales.

Toutefois, toute unité d'occupation résidentielle située en bordure d'un chemin privé ou d'une allée d'accès qui est construite après l'entrée en vigueur du présent règlement bénéficie du service de collectes municipales sur un terrain adjacent au chemin public le plus proche, à moins qu'une entente signée entre le fournisseur de service et les propriétaires soit signée entre les deux parties et fournie à la Ville.

Un immeuble mixte ou un ICI bénéficie du service de collectes municipales si le service qui lui est offert est assimilable au service par bac résidentiel. La demande d'intégration au service doit être effectuée à la division de l'environnement. Pour un service de levée de conteneur, une autorisation de la ville doit être obtenue et les contenants utilisés doivent se conformer au présent règlement.

### 8. UNITÉS NON-DESSERVIES

Ne sont pas desservies par les services de collectes municipales :

- 1° Un immeuble mixte, un ICI qui n'est pas assimilable au service de collectes résidentielle et qui possède son contrat de collecte privé ou non.
- 2° Un immeuble de plus de 9 unités d'occupation résidentielle qui refuse des collectes municipales en fournissant la preuve de ses contrats de collectes obligatoires à la *Division de l'environnement*.

### 9. EXEMPTIONS DE SERVICE DE COLLECTES MUNICIPALES

Toute unité d'occupation peut faire une demande d'exemption de service de collecte municipale, s'il est en mesure de faire la preuve qu'il a un contrat de service pour chacune des matières collectées par la ville et le propriétaire doit fournir annuellement le tonnage de matières généré par son ou ses unités à la division de l'environnement avant le 31 janvier de chaque année.

## CHAPITRE 4 OBLIGATIONS GÉNÉRALES

### 10. OBLIGATION D'ACHAT ET DE FOURNITURE DE CONTENANT

Tout propriétaire a l'obligation d'acheter et de fournir à ses occupants les contenants autorisés ainsi que les outils de collectes appropriés pour les besoins de son immeuble en quantité suffisante pour l'entreposage, le tri et la collecte des déchets ultimes, matières recyclables et matières organiques.

Le propriétaire d'une unité desservie par bacs doit se procurer les bacs pour les matières recyclables et organiques auprès de la Ville en nombre suffisant et en fonction des volumes autorisés.

Le propriétaire desservi par conteneur doit se le procurer lui-même, et à ses frais, des conteneurs autorisés par la Ville et d'une capacité suffisante pour combler les besoins de son ou ses unités, à l'exception des conteneurs fournis par la ville qui sont identifiés par celle-ci.

Le propriétaire d'une unité non-desservie, exemptée doit se procurer lui-même, et à ses frais, des contenants autorisés d'une capacité suffisante pour combler le besoin de son ou ses unités.

## 11. OBLIGATION DE TRIER ET SÉPARER LES MATIÈRES

Tout occupant a l'obligation de trier et de séparer les matières résiduelles selon les types de matières collectées et de les déposer exclusivement dans les contenants autorisés pour chaque type de matière, à défaut de quoi elles ne seront pas recueillies lors de la collecte. Ceci signifie que tout occupant doit séparer les déchets ultimes, les matières recyclables, les matières organiques, les résidus verts, les branches (de diamètre autorisé) et les sapins de Noël durant la période où la municipalité offre des collectes porte à porte pour la récupération de ces matières ou un service d'apport volontaire dans un écocentre. Ces matières doivent alors être déposées selon les normes applicables en vertu de la réglementation municipale aux fins de leur récupération ou valorisation.

Il est interdit de déposer dans les contenants autorisés pour les déchets ultimes, les matières recyclables, les matières organiques ou tout autre matière faisant l'objet d'un programme de récupération spécifique par collecte ou apport volontaire dans un écocentre, ainsi que toutes les matières identifiées comme exclues dans l'annexe A.

Les matières acceptées pour la collecte et celles exclues ou refusées sont identifiées aux annexes suivantes :

- Les déchets/ résidus ultimes : annexe A
- Les matières recyclables : annexe B
- Les matières organiques : annexe C
- Les résidus verts : annexe D
- Les encombrants : annexe E
- Les autres matières acceptées aux écocentres : annexe F

## 12. OBLIGATION DE DISPOSER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

12.1 Toute personne a l'obligation de disposer de ses matières résiduelles selon les modalités prévues au présent règlement.

12.2 Tout surplus de matières recyclables ou de résidus verts peut être apporté dans un écocentre situé sur le territoire de l'Agglomération de Longueuil.

12.3 Les utilisateurs d'une voie publique ou d'un parc doivent se servir des paniers publics pour disposer de leurs déchets ultimes, matières recyclables uniquement pour les matières résiduelles générées hors foyer.

12.4 Lors des travaux de construction, d'agrandissement ou de rénovation d'un immeuble, le propriétaire et l'occupant, doivent entreposer les matières résiduelles, dont les matériaux de construction, rénovation et démolition, dans un ou des conteneurs prévus à cet effet et en disposer d'eux-mêmes et à leur frais. Le propriétaire et l'occupant d'une unité d'occupation résidentielle peuvent utiliser les services des écocentres de l'agglomération pour disposer des matériaux de construction, rénovation et démolition selon les quantités maximales permises.

## 13. MATIÈRES RECYCLABLES

Toute personne doit se conformer aux exigences suivantes lors de la préparation des matières recyclables :

- Les déposer en vrac dans les contenants autorisés pour les matières recyclables, sauf 1) les papiers déchiquetés et 2) les sacs et pellicules de plastique, qui doivent être dans chaque cas regroupés dans un sac de plastique transparent distinct;
- Aplatir les boîtes de carton ondulé;
- Défaire les contenants avant de les déposer dans les contenants autorisés
- Vider son contenu et rincer tout récipient de verre, de plastique ou de métal avant de le déposer dans les contenants autorisés
- Retirer les couvercles des récipients de verre
- Rabattre vers l'intérieur les couvercles des contenants de métal
- Les matières en papier ou en carton doivent être exempts de toute matière organique ou autre pour être déposés dans le contenant autorisé pour les matières recyclables

#### 14. SUBSTANCES DANGEREUSES

Il est interdit de déposer dans des contenants autorisés ou de déposer en bordure d'un chemin tout objet, substance ou matière susceptible de causer des dommages, tels une matière explosive ou inflammable, un déchet toxique, un résidu domestique dangereux et un produit pétrolier ou substitut.

#### 15. DISPOSITION DE CERTAINS BIENS

Quiconque veut se départir ou disposer :

- 15.1 D'un animal vivant ou mort, doit communiquer avec l'entreprise mandatée par la municipalité;
- 15.2 D'un explosif, d'une arme explosive, d'un fusil, d'une balle de fusil, d'une grenade ou autre, doit communiquer avec le service de police de l'agglomération de Longueuil;
- 15.3 De débris ou de matériaux provenant d'une démolition, d'une construction ou d'une rénovation d'un bien meuble ou immeuble ainsi que de terre, de béton ou de roche, doit les enlever ou les faire enlever par ses propres moyens et à ses frais ou en disposer aux écocentres de l'agglomération de Longueuil.
- 15.4 D'une caisse, d'une boîte, d'une valise, d'un coffre ou d'un autre contenant qui comporte un dispositif de fermeture, doit au préalable, avoir enlevé ce dispositif.
- 15.5 D'un TIC ou d'un RDD, doit le conserver en vue de la collecte spéciale de RDD ou l'amener dans un écocentre affilié à la Ville ou le retourner chez un commerçant qui peut le reprendre.
- 15.6 D'un arbre de Noël, doit le déposer en bordure de rue exempt de décorations.

#### 16. RÉSIDUS VERTS ET HERBICYCLAGE

- 16.1 La Ville offre un service de collecte de résidus verts. Elle encourage tout propriétaire et occupant à pratiquer l'herbicyclage en laissant sur place les rognures de gazon engendrées par la tonte des pelouses et des espaces verts et les feuilles mortes. Autrement, le propriétaire et l'occupant doivent destiner ces matières dans la collecte de résidus verts ou à l'écocentre.
- 16.2 Exceptionnellement, les branches d'arbres d'un diamètre inférieur à cinq (5) cm peuvent être mises en ballots ficelés, dont les dimensions maximales sont de zéro virgule quatre (0,4) mètre de diamètre et d'un (1) mètre de longueur. Les ballots ficelés doivent être placés à proximité des contenants autorisés par la Ville pour la collecte. Les branches plus grosses, souches, bûches doivent être amenées à un des écocentres disponibles pour la population.

#### 17. MAINTIEN DE LA PROPRETÉ SUR LES VOIES DE CIRCULATION

Le propriétaire ou locataire de toute benne ou camion-tasseur ou d'un camion sanitaire circulant à l'intérieur des limites de la ville doit s'assurer que son véhicule et son équipement est étanche à l'eau et ne laisse couler aucun liquide ni tomber de matières résiduelles.

#### 18. TARIFICATION

La tarification des biens et services liés à la gestion des matières résiduelles est prévue dans les règlements de tarification et de taxation en vigueur décrétés par la ville.

## CHAPITRE 5 SPÉCIFICATIONS RELATIVES À L'ENTREPOSAGE ET À LA PRÉPARATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 19. ENTREPOSAGE

#### 19.1 Lieu d'entreposage

Outre les dispositions du présent règlement, le propriétaire et l'occupant doivent se conformer aux normes et dispositions relatives à l'implantation et l'aménagement du lieu d'entreposage des matières résiduelles contenues aux règlements d'urbanisme de la Ville.

Le propriétaire et l'occupant doivent également se conformer aux dispositions relatives à l'entreposage intérieur des matières résiduelles du *Code de construction du Québec*.

#### 19.2 Accumulation et dispersion

Il est interdit de répandre ou de laisser s'accumuler toutes matières résiduelles à l'extérieur des contenants autorisés ou de manière telle que le contenant ne puisse être maintenu fermé en tout temps.

En aucun temps, l'entreposage de matières résiduelles ne doit permettre l'écoulement des liquides ou favoriser la prolifération de la vermine. Les matières résiduelles entreposées entre les collectes ne doivent pas émettre d'odeurs nocives ou nauséabondes.

Malgré ce qui précède, l'accumulation de matières organiques pour des fins de compostage domestique est permise selon les conditions et exigences prévues au présent règlement.

Le propriétaire et l'occupant ont la responsabilité de ramasser les matières résiduelles déposées dans leurs contenants si elles venaient à être dispersées pour quelque raison que ce soit. Les matières résiduelles et encombrants déposés sur un terrain sont également à la charge du propriétaire.

### 20. COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Malgré le fait que la collecte des matières organiques soit disponible dans l'enceinte de la ville de Saint-Lambert, la Ville encourage le compostage domestique, lequel représente une forme de réduction à la source, qui est autorisée en complément à la collecte des matières organiques municipale. Le compostage doit être géré de façon à ne pas générer d'odeur pouvant troubler le voisinage ou attirer la vermine.

### 21. DÉPÔT ET ENTREPOSAGE SUR LA PROPRIÉTÉ D'AUTRUI, DANS UN CONTENANT NON AUTORISÉ OU UN LIEU NON AUTORISÉ

Toute matière se trouvant sur une propriété devient la responsabilité de son propriétaire.

21.1 Il est interdit à quiconque de déposer ou d'entreposer, de même que de faire déposer ou de faire entreposer, des matières résiduelles sur un terrain, dans un bâtiment ou dans un contenant dont il n'est pas propriétaire ou l'occupant, ou qui n'est pas spécifiquement désigné à cette fin conformément à la réglementation en vigueur.

21.2 Il est interdit de déposer des matières résiduelles dans les conteneurs utilisés par la Ville pour ses besoins ou à l'extérieur de ceux-ci.

21.2 Il est interdit à quiconque de jeter des matières résiduelles dans un milieu naturel, un cours d'eau, un lac ou dans le réseau d'égout de la ville.

## 22. FOUILLE DANS LES CONTENANTS

22.1 À l'exception des fonctionnaires désignés, de toute personne désignée par la ville et l'entrepreneur de la ville dans le cadre de l'exercice de leurs pouvoirs et devoirs : il est interdit à quiconque de fouiller, renverser ou déplacer vers un autre endroit les contenants autorisés lorsqu'ils sont en bordure de rue pour fin de collecte.

22.2 Il est interdit à quiconque de prendre, enlever ou de s'approprier tout résidu ultime, toute matière recyclable, toute matière organique déposée(s) dans les contenants autorisés.

## 23. CONTENANTS ET VOLUME AUTORISÉS POUR LES BÂTIMENTS

### 23.1 Bacs roulants et autres contenants autorisés

1. Les bacs 360L de couleur bleue identifiés au nom de la ville de Saint-Lambert pour le dépôt des matières recyclables.
2. Les bacs 120 L ou 240 L bruns identifiés au nom de la ville de Saint-Lambert pour le dépôt des matières organiques.
3. Les bacs roulants noirs, gris ou verts pour le dépôt des déchets ultimes

### 23.2 Autorisation des sacs et autres contenants

Les sacs de plastique et les poubelles domestiques sur fond sont autorisés pour la collecte de déchets ultimes. Le contenu maximal des contenants doit être de 100L et le poids maximal accepté est de 25 kg.

La collecte des matières recyclables et des matières organiques est seulement autorisée dans les bacs identifiés de la ville prévus à cet effet. Aucune matière laissée en surplus à l'extérieur du bac, n'est ramassée lors de ces collectes. Toute dérogation à cette directive devra être délivrée par la Division de l'environnement.

Seuls les sacs de papier sont acceptés pour la collecte des résidus verts. Les résidus verts peuvent également être déposés dans un bac roulant noirs verts ou gris ou une poubelle sur fond lors de la collecte de résidus verts. Tous les sacs de plastique ne sont pas autorisés pour la collecte de résidus verts.

### 23.3 Conteneurs

Les conteneurs autorisés sont :

- Tout type de conteneur de surface à chargement arrière
- Certains types de conteneur à chargement avant autorisés par la Ville
- Tout type de conteneur semi-enfouis autorisés par la Ville

Les conteneurs doivent être compatibles avec les véhicules de collecte utilisés par la Ville et son entrepreneur.

Dans le cas où l'entreposage des matières organiques est prévu dans un conteneur, celui-ci doit être conçu spécifiquement pour recevoir les matières organiques.

### 23.4 Propriété des contenants

Tous les contenants autorisés, fournis et distribués par la Ville demeurent en tout temps la propriété de la Ville.

Ni le propriétaire ni l'occupant d'un occupant ne peuvent refuser les contenants fournis par la Ville.

Le bac doit demeurer à l'adresse à laquelle la Ville l'a livré, même lors d'un déménagement du propriétaire ou de l'occupant. En aucun cas, les bacs ne doivent être changés d'endroit sur le territoire de la Ville.

Malgré ce qui précède, les bacs de cuisine fournis par la Ville pour la collecte des matières organiques sont la propriété de l'occupant à partir du moment de leur réception. Toutefois, lors d'un déménagement l'occupant doit laisser le bac de cuisine dans l'unité d'occupation pour le prochain occupant.

### 23.5 Garde et entretien des contenants

Le propriétaire et l'occupant, ont conjointement la garde des contenants qui leurs sont fournis par la Ville. Ils sont responsables du maintien des contenants en bon état. Ils doivent effectuer l'entretien régulier, s'assurer de leur propreté, de leur étanchéité et de prendre les mesures nécessaires pour ne pas générer d'odeur pouvant troubler le voisinage ou attirer la vermine.

Le propriétaire est responsable du bris et de la perte d'un contenant qui lui a été fourni et il doit acquitter les frais liés au remplacement du contenant, le cas échéant. Dans l'éventualité où le collecteur est responsable du bris, le propriétaire ou l'occupant doivent en aviser la ville qui fera le suivi nécessaire.

La Ville peut exiger qu'un contenant soit lavé, réparé ou remplacé, et ce, aux frais du propriétaire.

### 23.6 Bris ou perte de contenants

Il est interdit à quiconque d'endommager, de modifier ou de détruire un contenant fourni par la Ville, d'altérer son apparence, de dissimuler ou d'éliminer le logo de la Ville, les pictogrammes et le numéro d'identification du contenant, y faire des graffitis, le peindre ou le modifier de quelque manière que ce soit, de voler, le vendre, le donner ou de l'enlever de l'adresse à laquelle il est lié.

Le contrevenant peut être tenu de payer le coût de réparation ou de remplacement du contenant. Quiconque constate un bris, la perte ou le vol d'un contenant qui lui a été attribué doit en aviser la Ville.

### 23.7 Utilisation des contenants

Lorsque la Ville fournit un contenant pour une collecte spécifique, le propriétaire et l'occupant doivent utiliser ce contenant dans le cadre de la collecte visée.

### 23.8 Volumes autorisés pour les unités d'occupation résidentielles

Les contenants autorisés pour les unités d'occupation résidentielle sont déterminés en fonction du nombre d'unités d'occupation résidentielle et selon le volume autorisé, équivalent à un volume maximum pour les déchets ultimes et à un volume minimum pour les matières recyclables et organiques, pour l'ensemble des unités d'occupation qui y sont compris, conformément au tableau suivant :

Tableau A. - Immeuble comportant 9 unités d'occupation résidentielle et moins

Nombre d'unité d'occupation résidentielle	Déchets/Résidus ultimes	Matières recyclables		Matières organiques	
	Maximum de bacs*	Minimum de bacs	Maximum de bacs (au-delà de ce nombre, obligation de conteneur)	Minimum de bacs	Maximum de bacs (au-delà de ce nombre, obligation de conteneur pour les 5 logements et plus)
1 unité	1 x 360L (ou équivalent en sac ou poubelle sur fond)	1 x 360L	3 x 360L	1 x 120L	1x 240L
2 unités	2 x 360L, sacs ou poubelle domestique sur fond	1x 360L	4 x 360L	1 x 120L	2 x 240L
3 unités	2 x 360L, sacs ou poubelle domestique sur fond	2 x 360L	4 x 360L	2x 120L	4x240L
4 unités	2 x 360L, sacs ou poubelle domestique sur fond	2 x 360L	4 x 360L	2x 120L	4 x 240L

5 unités	3 x 360 L, sacs ou poubelle domestique sur fond	3 x 360L	4 x 360L	2x 120L	4 x 240L
6 unités	3 x 360 L, sacs ou poubelle personnelle	3 x 360 L	5 x 360L	3x 120L	4 x 240L
7 unités	3 x 360 L, sacs ou poubelle domestique sur fond	3 x 360 L	6 x 360L	4x 120L ou 2x 240L	4 x 240L
8 unités	4 x 360 L, sacs ou poubelle domestique sur fond	4 x 360 L	6 x 360L	4x 120L ou 2x 240L	4 x 240L
9 unités	4 x 360 L, sacs ou poubelle domestique sur fond	4 x 360 L	4 x 360L	4x 120L ou 2x 240L	4 x 240L

\*Il faut comprendre que la ville de Saint-Lambert ne fournit pas les contenants pour les déchets ultimes mais que le ratio présenté représente la quantité permise pour chaque unité d'occupation.

Tableau B. - Immeuble comptant plus de 10 unités d'occupation

Nombre d'unité d'occupation résidentielle	Déchets/ Résidus ultimes	Matières recyclables		Matières organiques
		Minimum de contenants	Maximum de bacs roulants	Minimum de contenants
10 à 15 unités	1 x 2 verges cubes *	1 x 3 verges cubes *	10 x 360L	1 x 2 verges cubes *
16 à 20 unités	1 x 4 verges cubes *	1 x 4 verges cubes *	10 x 360L	1 x 2 verges cubes *
21 à 25 unités	1 x 4 verges cubes *	1 x 4 verges cubes *	10 x 360L	1 x 2 verges cubes *
26 à 33 unités	1 x 6 verges cubes *	1 x 6 verges cubes *	12 x 360L	2 x 2 verges cubes *
34 unités et plus		Évaluation requise		

\* ou l'équivalent en bacs roulants (2vg3 = 4 bacs de 360L et ainsi de suite),

Dans le cas où un compacteur est utilisé, le volume minimal prescrit peut-être divisé par 3.5. Aux fins du présent article, les immeubles détenus en copropriété divisée (condominiums) sont assimilés aux immeubles à logements aux fins de calcul du nombre de contenants autorisés.

### 23.9 Volumes autorisés pour les industries, commerces et institutions (ICI)

Les besoins des ICI desservis par le service de collectes municipales doivent être évalué par la Division de l'environnement afin de déterminer les contenants requis en fonction des volumes générés.

Les volumes autorisés de contenants d'un ICI doivent respecter un ratio de récupération (matières recyclables et matières organiques) positif sur les déchets ultimes afin de prioriser la performance environnementale. Le volume total des contenants de matières recyclables et organiques doit être supérieur au volume total des contenants pour les déchets ultimes. Le nombre de bacs fournis par type de matières est de quatre (4) par type de matière.

### 23.10 Limite de capacité

Les immeubles de 9 unités d'occupation résidentielle et moins peuvent se procurer un bac additionnel pour les matières recyclables et organiques en autant que le nombre n'excède pas ce qui est autorisé.

\*\* La ville se réserve le droit de reprendre les contenants autorisés qu'elle a fourni et qui se trouvent sur un immeuble en nombre ou selon un volume supérieur à celui autorisé. \*\*

Dans le cas où le volume généré des matières résiduelles requiert plus de 15 bacs, le propriétaire est dans l'obligation de se procurer des contenants.

Les contenants pour les matières organiques doivent être d'un volume maximum de 4 verges cubes.

## 24. MODALITÉS LIÉES À LA COLLECTE

### 24.1 Horaire des collectes

Les collectes municipales des matières résiduelles s'effectuent selon les calendriers déterminés par la ville et diffusés sur son site internet et ce au jours, heures et fréquences qui y sont mentionnés, lesquels peuvent être modifiés en tout temps.

Tout propriétaire peut demander ou effectuer des collectes supplémentaires en-dehors du contrat de la ville à ses frais.

### 24.2 Sortie des contenants en prévision de la collecte

Les bacs, sacs et poubelles doivent être placés à l'entrée près du chemin public, au plus tôt à 19h la veille du jour prévu pour les collectes, et au plus tard à 6h30 le matin même de celle-ci.

Pour tous les types de collecte, le couvercle du contenant doit être fermé et aucune matière ne doit déborder du contenant. Aucune matière ne doit être déposée à côté des bacs pour les collectes de recyclage et de matières organiques.

### 24.3 Positionnement des contenants

Uniquement aux fins de la collecte, les bacs doivent être localisés en bordure du chemin public, les poignées et les roues face au bâtiment, le plus près possible du pavage, à une distance maximale de 0.3 mètres de celui-ci. Les bacs doivent être espacés entre eux par un minimum de 60 cm.

En aucun cas, les contenants de matières résiduelles ne doivent être placés sur le trottoir ou la voie publique.

Pour les unités d'occupation résidentielles et les ICI qui ne sont pas situés en front d'un chemin public, les contenants autorisés doivent être localisés à l'intersection la plus rapprochée du chemin public avec le chemin privé où ces unités sont situées.

Dans tous les cas, aucun contenant autorisé ne doit obstruer la circulation, la visibilité ou nuire au déneigement. Il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer que les contenants soient placés et accessibles aux endroits exigés afin que les matières résiduelles soient collectées conformément au présent règlement.

### 24.4 Accessibilité des matières résiduelles le jour de la collecte.

L'accès aux contenants doit être libre de tout obstacle. Tout propriétaire ou occupant doit, à la suite d'une accumulation de neige, déneiger, déglacer complètement le dessus et les côtés du contenant de façon à les rendre facilement accessibles et manipulables en saison froide et débayer le passage afin que les camions puissent accéder aux contenants.

Le jour de la collecte, il est interdit d'installer sur les contenants tout dispositif qui empêche l'ouverture du couvercle lorsque le contenant est basculé.

Le jour prévu de la collecte, l'entrepreneur peut effectuer la collecte entre 7h et 21h. Aucune collecte ne sera effectuée dans le cas où le propriétaire ou l'occupant a déposé les matières résiduelles après le passage de l'entrepreneur.

### 24.5 Poids maximal

Le poids maximal d'un bac, avec son contenu, ne doit pas excéder 100 kilos pour les bacs de 240 litres ou 360 litres. Le poids maximal d'un conteneur, avec son contenu, ne doit pas excéder 1800 kg.

#### 24.6 Remisage des contenants

Tous les contenants doivent être replacés dans leurs lieux d'entreposage respectifs au plus tard le jour suivant la collecte. Dans la mesure du possible les bacs ne devraient pas être visible de la rue, les écrans végétaux ou autres devraient être favorisés.

#### 24.7 Suspension du service

La Ville et l'entrepreneur peuvent refuser d'effectuer la collecte ou la suspendre pour les motifs suivants :

- 1° les matières résiduelles ne sont pas dans un contenant autorisé;
- 2° le contenant contient des matières résiduelles qui ne sont pas acceptées;
- 3° le contenant est enneigé ou difficile d'accès;
- 4° le contenant n'est pas disposé conformément au présent règlement;
- 5° le poids du contenant excède celui autorisé.

Le propriétaire ou l'occupant dont le contenant n'a pas été vidé en raison d'un excès de poids est responsable de s'assurer de remédier à la situation et d'en supporter les inconvénients.

#### 24.8 Collecte non effectuée

Sauf si le service a été suspendu, lorsqu'une collecte de matières résiduelles n'est pas effectuée par l'entrepreneur le jour prévu au calendrier, le propriétaire ou l'occupant de l'unité desservie doit en aviser la Ville le plus rapidement possible.

Dans le cas d'une collecte oubliée par l'entrepreneur, les contenants doivent être laissés en bordure de la rue. L'entrepreneur peut effectuer cette collecte dans les 48 heures suivant la collecte prévue au calendrier, à l'exception du samedi et du dimanche, auquel cas, la collecte est reportée au lundi.

### 25. DÉCLARATION DE TONNAGE ANNUEL POUR LES UTILISATEURS DE CONTRATS PRIVÉS

Les propriétaires utilisant un service privé de collecte ont l'obligation de remettre annuellement à la Division de l'environnement, avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année, une copie de leur contrat de collecte en vigueur et la « Déclaration d'information sur les matières générées pour les immeubles ayant des collectes privées » prévue à l'annexe G, dûment complétée et signée.

Cette déclaration n'a pas pour effet de soustraire le propriétaire ou l'occupant d'une unité d'occupation résidentielle visée des obligations prévues au présent règlement.

### 26. DEMANDE D'INTÉGRATION AU SERVICE DE COLLECTES MUNICIPALES POUR LES IMMEUBLES SITUÉS EN BORDURE D'UN CHEMIN PRIVÉ OU D'UNE ALLÉE D'ACCÈS

26.1 Afin d'obtenir le service de collectes municipales pour une unité non desservie située en bordure d'un chemin privé ou d'une allée d'accès qui est construite après l'entrée en vigueur du présent règlement, le propriétaire dudit chemin privé ou de l'allée d'accès, pour le bénéfice du propriétaire de l'unité non desservie doit remplir le formulaire « *Demande d'intégration au service de collectes municipales pour un immeuble situé en bordure d'un chemin privé ou d'une allée d'accès* » prévu à l'annexe H.

#### 26.2 Réception et étude d'une demande

La Division de l'environnement reçoit la demande et s'assure qu'elle est complète et dûment signée par la personne autorisée à faire la demande et que les tarifs applicables soient acquittés, le cas échéant.

Le fonctionnaire désigné peut demander au propriétaire qu'il fournisse, à ses frais, toute précision supplémentaire, toute information ou tout document permettant de mieux comprendre et d'évaluer la demande. Il procède à l'étude de la demande et détermine sa validité.

Dans le cas d'une demande pour l'intégration d'un immeuble situé en bordure d'un chemin privé ou d'une allée d'accès, le fonctionnaire désigné fait rapport à la direction générale en vue d'une prise de décision.

### 26.3 Décision de l'autorité compétente

La ville a entière discrétion pour accorder ou non une autorisation. Elle n'est pas tenue de motiver sa décision.

Dans sa prise de décision, sont considérés notamment les éléments suivants :

- 1° l'opportunité de l'intégration du chemin privé ou de l'allée d'accès dans la desserte du service de collectes municipales, compte tenu de l'intérêt public et de l'intérêt des parties;
- 2° du nombre d'unités d'occupation résidentielle ou d'ICI qui pourront en bénéficier;
- 3° des quantités de matières résiduelles générées;
- 4° des mesures qui seront mises en place pour se conformer au présent règlement;
- 5° des engagements pris par le requérant;
- 6° de la sécurité des lieux;
- 7° de l'état du chemin privé ou de l'allée d'accès;
- 8° de la facilité de circulation;
- 9° tout autre élément pertinent.

## 27. PROJETS INNOVANTS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un plan détaillé applicable à un projet exposant une nouvelle technologie ou une solution innovante en regard de l'entreposage ou la collecte des matières résiduelles peut être présenté à la Division de l'environnement et du développement durable de la Ville. La mise en œuvre de la technologie proposée doit au préalable être soumise à l'approbation du conseil et faire l'objet d'une entente entre la Ville et le demandeur du projet.

## CHAPITRE 6 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

### 28. ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT

L'application, la surveillance et le contrôle du présent règlement relèvent du directeur du Service du Génie de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que de tout autre fonctionnaire désigné.

### 29. POUVOIRS ET DEVOIRS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

Dans l'exercice de ses fonctions, le fonctionnaire désigné est autorisé à visiter et à examiner, à toute heure raisonnable, toute propriété immobilière ou mobilière, dont tout contenant, ainsi que l'intérieur ou l'extérieur des maisons, bâtiments ou édifices quelconques pour constater si le présent règlement est respecté et, pour y constater tout fait ou pour vérifier tout renseignement nécessaire à l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus. À cet égard, il peut consigner toute information de façon manuscrite ou à l'aide d'outils électroniques. Il est autorisé à se faire accompagner, durant sa visite, de toute personne susceptible de l'aider à évaluer l'état des lieux ou à constater un fait, et de manière générale de toute autre manière conformément au présent règlement.

Sur demande, le fonctionnaire désigné qui procède à une inspection doit établir son identité et exhiber le certificat, délivré par la Ville, attestant sa qualité. Les inspections réalisées par le fonctionnaire désigné ne dispensent aucunement le propriétaire ou l'occupant de se conformer aux dispositions du présent règlement. Le fonctionnaire désigné peut ordonner à tout propriétaire ou occupant en défaut de se conformer aux dispositions du présent règlement, d'effectuer les travaux nécessaires selon le délai octroyé par un avis écrit à cet effet. Si dans ce délai, le propriétaire ou occupant en défaut n'a pas donné suite à l'avis, la Ville pourra effectuer ou faire effectuer ces travaux requis aux frais du propriétaire fautif et émettre les constats d'infractions applicables.

### 30. OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE ET DE L'OCCUPANT ENVERS LE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

Sans restreindre l'obligation de tout propriétaire et occupant de respecter toutes les dispositions réglementaires en vigueur, le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble doit :

- 1° recevoir et donner accès au fonctionnaire désigné et lui permettre de visiter ou examiner tout immeuble ou propriété mobilière aux fins de l'exercice des pouvoirs et des devoirs qui lui sont dévolus par le présent règlement;
- 2° aviser le fonctionnaire désigné lors de son inspection quant à l'entreposage et la présence de toute matière dangereuse;
- 3° prendre toute mesure nécessaire demandée par le fonctionnaire désigné afin de corriger une situation dangereuse pour la sécurité des personnes.

## CHAPITRE 7 DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

### 31. OBLIGATION DE DIVULGATION

Tout refus ou toute omission de soumettre les informations exigées dans l'une des annexes du présent règlement constitue une infraction au présent règlement et est passible des amendes mentionnées ci-dessous.

### 32. INFRACTIONS GÉNÉRALES ET AMENDES

Quiconque contrevient ou autorise que l'on contrevienne aux dispositions du présent règlement, qui fait une fausse déclaration ou qui contrevient à l'un de ses engagements, suivant la signature de l'une des annexes du présent règlement, commet une infraction et est passible :

- 1° S'il s'agit d'une personne physique :
  - a) d'une amende de deux cents dollars (200 \$) pour une première infraction,
  - b) d'une amende de quatre cents dollars (400 \$) pour une première récidive, et
  - c) d'une amende de mille dollars (1 000 \$) pour une récidive subséquente;
- 2° S'il s'agit d'une personne morale :
  - a) d'une amende de quatre cents dollars (400 \$) pour une première infraction,
  - b) d'une amende de mille dollars (1 000 \$) pour une première récidive, et
  - c) d'une amende de deux mille dollars (2 000 \$) pour une récidive subséquente.

Le paiement d'une amende imposée en raison d'une infraction au présent règlement ne libère pas le contrevenant de l'obligation de s'y conformer.

### 33. FRAIS DE POURSUITE

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.

### 34. APPLICATION DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article et les conséquences du défaut de payer ces amendes et les frais dans les délais prescrits, sont établis conformément au Code de procédure pénale du Québec (L.R.Q., c. C-25.1).

### 35. INFRACTION CONTINUE

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent règlement.

### 36. RECOURS JUDICIAIRES

Rien n'empêche la Ville d'entamer tout recours judiciaire approprié à l'encontre d'un contrevenant, notamment les recours civils à sa disposition pour faire observer les dispositions du présent règlement.

## CHAPITRE 8 DISPOSITIONS FINALES

### 37. ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace les règlements 2012-93 concernant la collecte sélective des matières recyclables, 2012-94 concernant la collecte des résidus verts et 2012-95 concernant l'enlèvement des déchets dans les limites de la ville.

### 38. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Pierre Brodeur, maire

---

Cassandra Comin Bergonzi, greffière

ADOPTION

## Annexe A - Matières acceptées dans la collecte des déchets/ résidus ultimes

- Déchets résultant de l'entreposage et de la vente de marchandise, sauf les matières acceptées dans l'annexe B, C, D et E
- Détritus
- Balayures
- Vitres
- Poterie
- Rognures de métal
- Cendres refroidies
- Emballage non-recyclables
- Tout autre matière qui ne peut pas être valorisée dans les collectes ou sites de dépôt offerts aux citoyens

### Sont exclues de la collecte des déchets/résidus ultimes :

- Animaux morts
- Matériaux (secs), excavation, granulaire, terre
- Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Matières explosives
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Médicaments et produits biomédicaux
- Pièces de véhicules
- Piles
- Pneus
- Produits électroniques et informatiques
- Résidus domestiques dangereux

## Annexe B - Matières acceptées et refusées dans la collecte des matières recyclables

### Matières acceptées

#### Papier et carton

- Journaux, revues, circulaires, livres, bottin téléphonique, etc.
- Enveloppes, papiers fins, chemises de classement, papiers d'emballage, etc.
- Papiers glacés
- Boîtes de carton
- Contenant multicouches (Tetrapak), contenant de lait et de jus à pignon, etc.
- Boîtes d'œufs

#### Plastique (les plastiques acceptés sont les plastiques #1 à 5 et le plastique #7)

- Bouteilles
- Contenant et sacs
- Couvercles et bouchons

#### Verre (toutes les couleurs)

- Bouteilles (ex. : vin)
- Flacon et pot (confiture, sauce, etc.)

#### Métal

- Papier et assiettes d'aluminium
- Bouteilles et cannettes d'aluminium
- Boîtes de conserve
- Bouchons et couvercles

### Sont exclus de la collecte sélective

- Polystyrène et polystyrène expansé (styromousse) #6, cellophane, ustensile de plastique, plastique laminé (ex. : emballage de barre tendre, sac de croustilles)
- Jouets, briquets, contenant d'huile, etc.
- Papiers mouchoirs, essuie-tout, papier brun, serviettes de table
- Cartons souillés de nourriture, cartons cirés
- Bois, liège
- Vaisselle, miroir, porcelaine, ampoule, vitre, céramique et pyrex
- Bonbonne d'aérosol, contenant de peinture, solvant et décapant, etc.

## **Annexe C - Matières acceptées et refusées dans la collecte des matières organiques**

### **Matières acceptées**

#### **Résidus alimentaires (crus ou cuits, sans emballage)**

- Fruits et légumes (incluant les noyaux et les pelures)
- Café et thé (grain, marc, filtre et sachet de thé ou tisane)
- Viandes crues ou cuites (incluant les os)
- Poissons et fruits de mer (crevette, langouste, etc.)
- Céréales, pains, pâtes alimentaires, riz, quinoa, etc.
- Produits laitiers solides (yogourt, fromage)
- Coquille d'œuf et œufs
- Noix de toutes sortes
- Autres : nourriture pour animaux, farine, sucre, restants de tables

#### **Autres matières**

- Essuie-tout, papier mouchoir, serviette de table (sans produit nettoyant)
- Journaux
- Cartons souillés d'aliments (boîte de pizza, etc.)
- Sacs de papier
- Vaisselles jetables compostables
- Verres, gobelets et assiettes de carton souillés sans pellicule plastique
- Papier ciré et papier parchemin

#### **Résidus verts (en petite quantité)**

- Résidus de jardin, plate-bande et potager
- Rognures de gazon et d'herbes
- Résidus horticoles (fleurs et feuillages)

### **Sont exclus de la collecte des matières organiques**

- Matières recyclables, résidus ultimes, résidus domestiques dangereux, résidus de construction, de rénovation et de démolition
- Vaisselle et ustensiles en métal ou en plastique
- Styromousse
- Essuie-tout mouillé par un produit de nettoyage
- Feuilles d'automne et chaume
- Carapace de crustacé dure (crabe, homard, moules, huître, etc.)
- Liquide
- Serviettes hygiéniques, couches et autres produits sanitaires
- Médicaments et déchets biomédicaux
- Produits cosmétiques
- Litières d'animaux
- Animaux morts
- Cendres refroidies

## Annexe D - Matières acceptées dans la collecte des résidus verts et des sapins de Noël

### Matières acceptées

- Feuilles
- Résidus de jardin
- Rognures de gazon
- Branches\*
  - Longueur maximale de 1 mètre
  - Diamètre inférieur à 5 cm
  - Regroupées en ballot d'un maximum de 40 cm de diamètre

\*Si les branches sont mises dans un bac, ces dernières ne doivent pas dépasser du bac.

- Sapin de Noël
  - Toutes les décorations de Noël doivent être enlevées
  - Le sapin doit avoir une longueur maximale de 2,5 m.

### Matières refusées :

- Terre

ADOPTION

## Annexe E -Matières acceptées dans la collecte des encombrants

### Liste complète des objets acceptés lors de la collecte des encombrants :

- Bains en acrylique ou en fibre de verre
- Sofas, divans et fauteuils
- Matelas
- Meubles non composés de bois
- Prélarts
- Stores
- Tapis

Toutes autres matières que celles nommées plus haut ne seront pas ramassées dans la collecte des encombrants.

ADOPTION

Annexe F - Résidus domestiques dangereux et autres matières: matières acceptées et refusées dans les écocentres de l'agglomération de Longueuil.

# écocentres

## Matières acceptées

### Avant de partir

- Triez vos matières par catégorie et assurez-vous que leur volume est inférieur à 2,5 m<sup>3</sup>.
- Apportez une preuve de résidence et l'immatriculation de votre véhicule.

### Où aller ?

Le lieu de dépôt est déterminé en fonction des types de matières à déposer et leurs provenances.

ÉCOCENTRE														
<b>MARIE-VICTORIN</b> 1140, boul. Marie-Victorin Longueuil	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
<b>PAYER</b> 5050, rue Ramsay Longueuil	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
<b>SAINT-BRUNO</b> 600, rue Sagard	●	●	●	●	●	●	● <small>15 avril au 15 novembre</small>	×	×	×	●	●	●	×

**RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**  
Aérosol, batterie d'automobile, bonbonne de gaz propane, chlore, colle, eau de javel, goudron, huile, herbicide, insecticide, pesticide, peinture liquide dans le contenant d'origine, produit d'entretien ménager, solvant, tubes fluorescents, lampes fluocompactes, etc.

**PRODUITS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

**PNEUS D'AUTOMOBILE**  
Sans jantes, diamètre inférieur à 123 cm

**REBUTS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION**  
Bois de construction, bardeau d'asphalte, gypse, etc.

**MÉTAUX ET FERRAILLE**  
Pièces et morceaux de métal, micro-ondes, four, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, etc.

**MATIÈRES GRANULAIRES**  
Roc, brique, béton, asphalte, etc.

**BRANCHES ET TRONCS D'ARBRE**  
Longueur maximale de 2,5 m

**LISIÈRES DE TOURBE**

**TERRE NON CONTAMINÉE**

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
Papier, carton, contenants de plastique, verre, métal, etc.

**ENCOMBRANTS**  
Fautail, divan, matelas, meuble, etc.

**APPAREILS AVEC HALOCARBURES**  
Réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.

**RÉSIDUS VERTS**  
Herbes, feuilles mortes, plantes, résidus de taille, gazon coupé, retailles de cèdre, etc.

● **SERVICE GRATUIT**  
Pour tous les résidents de l'agglomération de Longueuil

- 12 visites par année
- La longueur maximale d'un véhicule admissible est de 7,5 mètres (incluant une remorque)

× **PRODUIT REFUSÉ**



## Annexe G - Déclaration de tonnage des propriétaires utilisant un service de collecte privé

Identification du propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse physique de la propriété : \_\_\_\_\_

Adresse du propriétaire : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Je déclare utiliser les services d'un collecteur privé pour l'une des matières suivantes :

Déchets et ordures ménagères

Matières recyclables

Matières organiques

Prestataire de services pour votre adresse : \_\_\_\_\_

Coordonnées : \_\_\_\_\_

Tonnage annuel récolté pour votre adresse en déchets : \_\_\_\_\_ tonnes

Type de service :

- Volume de conteneur : \_\_\_\_\_ verges cube
- Fréquence de collecte : \_\_\_\_\_

Tonnage annuel récolté pour votre adresse en matières recyclables : \_\_\_\_\_ tonnes

Type de service :

- Volume de conteneur : \_\_\_\_\_ verges cube
- Fréquence de collecte : \_\_\_\_\_

Tonnage annuel récolté pour votre adresse en matières organiques : \_\_\_\_\_ tonnes

Type de service :

- Volume de conteneur : \_\_\_\_\_ verges cube
- Fréquence de collecte : \_\_\_\_\_

*Merci de conserver vos factures et preuves de tonnages car la division de l'environnement se réserve le droit d'exiger des preuves de service et de tonnage récolté.*

Signature du propriétaire : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Réservé à l'usage de la ville :

_____
_____
_____

**Annexe H - Demande d'intégration au service de collectes municipales pour un immeuble situé en bordure d'un chemin privé ou d'une allée d'accès**

Identification du propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse physique de la propriété : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse du propriétaire : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Je déclare vouloir utiliser les services du collecteur municipal pour la ou les matières suivantes :

Déchets et ordures ménagères

Matières recyclables

Matières organiques

Je consens à me plier aux exigences de la ville de Saint-Lambert prévues au règlement pour la participation à la collecte municipales des matières résiduelles.

Je fournis en pièce un document de dispense de responsabilité de dommage sur le chemin privé qui sera utilisé par le collecteur municipal.

Réservé à l'usage de la ville :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.2) **Adoption - Règlement sur le déneigement dans les rues de la ville**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Loïc Blancquaert a donné un avis de motion à l'effet que le projet de règlement concernant le déneigement dans les rues de la ville serait présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil. Le projet de règlement 2021-190 a été déposé lors de la même séance.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à introduire des dispositions permettant le stationnement d'un véhicule routier sur un chemin public du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> avril entre 0 h (minuit) et 5 h 30, durant les périodes hivernales lorsqu'il n'y a aucune précipitation ni aucune opération de déneigement prévue ou en cours.

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

D'ADOPTER le *Règlement 2021-190 concernant le déneigement dans les rues de la ville de Saint-Lambert.*

---

**RÈGLEMENT CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT**  
**DANS LES RUES DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**

---

À sa séance ordinaire du 13 septembre 2021, le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

**CHAPITRE 1 - DÉFINITIONS**

1. À moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots suivants ont le sens et l'application que leur attribue le présent article :
  - a. « autorité compétente » : les policiers du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL), les employés de la ville (Ville), ainsi que toute autre personne désignée par résolution du conseil municipal pour l'application du présent règlement;
  - b. « domaine public » : les rues, ruelles, parcs, squares et places publiques, y compris les trottoirs, terrepleins et voies cyclables hors rue;
  - c. « voie publique » : toute route, chemin, rue, ruelle, place, pont, voie piétonnière ou cyclable, trottoir ou autre voie qui n'est pas du domaine privé ainsi que tout ouvrage ou installation, y compris un fossé, utile à leur aménagement, fonctionnement ou gestion;
  - d. « zone résidentielle » : portion du territoire où l'affectation principale est identifiée sur le plan de zonage en vigueur comme étant résidentielle.
  - e. Pour fin de gestion des privilèges et interdictions de stationnement, la « période hivernale » débute le 1<sup>er</sup> décembre à 0h00 et se termine le 1<sup>er</sup> avril à minuit.

**CHAPITRE 2 – DISPOSITION DE LA NEIGE SUR LE DOMAINE PUBLIC**

2. Il est interdit de pousser, déposer, déplacer ou disposer ou de permettre que l'on pousse, dépose, déplace ou dispose par quelque moyen que ce soit la neige et la glace sur le domaine public.

**CHAPITRE 3 – STATIONNEMENT SUR RUE EN PERIODE DE DENEIGEMENT**

3. Le stationnement de nuit l'hiver est permis, sauf en cas d'opération de déneigement et/ou d'enlèvement de la neige, durant laquelle le stationnement de tout véhicule dans les chemins publics, rues, ruelles, est prohibé, entre 0 h 00 et 5 h 30, et ce, du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> avril de chaque année.
4. La permission générale de stationnement sur rue accordée le jour et la nuit pourra être levée temporairement par la Ville dans le cas d'opérations de déneigement et/ou d'enlèvement de la neige, et ce, pour une durée déterminée par la Ville.

La ville communiquera alors l'interdiction de stationnement par un ou plusieurs des moyens suivants :

- a. La publication des dates et heures de début et de fin des opérations de déneigement sur son site web officiel, sur ses médias sociaux, ou par l'intermédiaire de son service d'alerte en messages textes.
- b. L'installation d'affichettes d'interdiction de stationnement bien visibles en bordure de rue dans certains secteurs spécifiques.

Le citoyen est réputé prendre connaissance de ces informations en période de chute de neige ou autres précipitations annoncées par les services météorologiques.

5. La mise en œuvre de l'un ou de plusieurs de ces moyens de communication par la ville rend l'interdiction de stationnement effective.
6. Une opération de déneigement pourrait exceptionnellement avoir lieu hors de la période dite hivernale telle que définie dans ce règlement si les facteurs météorologiques exceptionnels survenaient avant ou après les dates la définissant pour les fins de ce règlement.
7. Sauf si annoncé ou signalé, les privilèges de stationnement sur rue autrement accordés sont levés en période de déneigement.
8. L'article 22 du *Règlement de circulation et de stationnement* (1286) est abrogé.

#### **CHAPITRE 4 – POUVOIRS ET DISPOSITIONS PÉNALES**

9. L'autorité compétente est autorisée à faire remorquer ou déplacer tout véhicule stationné illégalement lorsqu'il nuit aux travaux effectués par la Ville, y compris le déneigement et/ou le ramassage de la neige.
10. Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement (sauf l'article 3) commet une infraction et est passible d'une amende de 100 \$, plus les frais.
11. Quiconque contrevient à l'article 3, commet une infraction et est passible d'une amende de 160 \$, plus les frais.  
Les montants excluent les frais de cours si applicables.
12. La personne au nom de laquelle un véhicule routier est immatriculé est responsable d'une infraction imputable au propriétaire en vertu du présent règlement.
13. Dans le cas de contravention au présent règlement, l'autorité compétente est autorisée à délivrer des constats d'infraction.
14. Le présent règlement abroge tous les règlements incompatibles avec les présentes dispositions en ce qui a trait au stationnement de nuit en période hivernale.
15. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Pierre BRODEUR, maire

---

Cassandra Comin Bergonzi, greffière



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

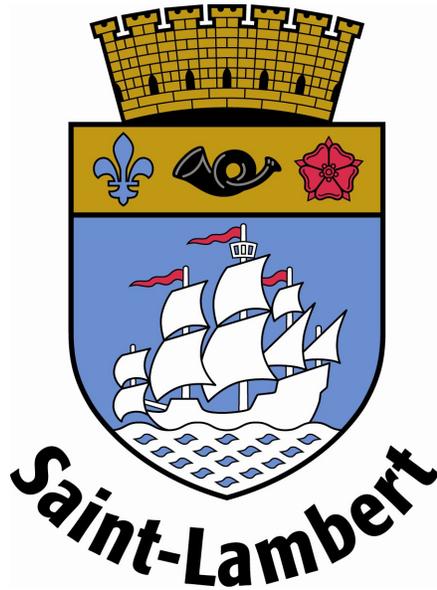
(4.1)

### **Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires**

---

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 30 août 2021, pour les sommes respectives de 7 302 780,94 \$ et 7 118 198,87 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.



Je confirme avoir vérifié la liste des chèques, les transactions bancaires, les transactions de MasterCard et la liste des subventions aux organismes pour la période du 01 au 30 août 2021.

Date : 2021-08-31

Signature : 

Maxime Marquis, CPA auditeur, CA  
(Directeur des finances et trésorier)

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165161		2021-08-02	95735	SOPHIE CODERRE VIOLONCELLISTE DUO CONTRACELLO	919,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-02	283	MARDI ET JEUDI DE LA PLACE - PRESTATION MUSICALE DU DUO CONTRACELLO - 5 AOÛT	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-7157)	919,80 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165162		2021-08-05	50006	PETITE CAISSE (GUYLAINE BENOIT)	1 960,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-01	20210809	REMBOURSEMENT - MARCHEURS POUR LE TOURNOI DE GOLF DU 9 AOÛT 2021	Martin Latulippe		1 960,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165163		2021-08-06	95736	ACCOMPAGNEMENT DES PRESIDENTS D'ELECTION	1 800,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-13	20210713	TROUSSES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE (2021-5019)	Sandra Ruel	Sandra Ruel (2021-5019)	1 800,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165164		2021-08-06	05636	ADDENERGIE	1 207,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-09-21	IC 12025	RÉPARATION DE BORNES ÉLECTRIQUES (2021-7172)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-7172)	1 207,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165165		2021-08-06	05358	Amazon Canada	192,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-11	CA1UEMOSACII	ACHAT DE MATÉRIEL CAMP DE JOUR - PAILLES COMPOSTABLES (2021-1334)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1334)	17,23 \$
2021-07-11	CA1179BHAVII	ACHAT DE MATÉRIEL CAMP DE JOUR - TEINTURE PERMANENTE NON TOXIQUE (2021-133)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1334)	71,38 \$
2021-07-14	CA1V8KSLACII	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE - SOURIS SANS FIL (2021-1344)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-1344)	103,44 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165166		2021-08-06	04186	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	12,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-15	4082	ACHAT DE MATERIEL POUR ENTRETIEN DES VÉHICULES - ENTONNOIR (2021-7148)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-7148)	12,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165167		2021-08-06	05158	Excellence hydraulique Inc.	2 259,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-13	38230	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8542)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8542)	1 631,19 \$
2021-07-13	38231	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8543)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8543)	628,03 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165168		2021-08-06	00066	REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	137 841,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-29	20210729	CAISSE DE RETRAITES CADRES	Maxime Marquis		76 065,30 \$
2021-07-29	20210729-2	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS	Maxime Marquis		61 208,98 \$
2021-07-29	20210729-3	CAISSE DE RETRAITE BRIGADIERS SCOLAIRE	Maxime Marquis		566,82 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> 165169	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 03870	<b>Nom:</b> FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	<b>Montant:</b> 5 530,14 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-29	20210729	REMISES DU 20 JUIN AU 24 JUILLET 2021 RÉFÉRENCE NO 25965	Maxime Marquis		5 530,14 \$
<b>No paiement:</b> 165170	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 95739	<b>Nom:</b> GANKA INC.	<b>Montant:</b> 1 496,40 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-15	538993	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-1347)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1347)	1 496,40 \$
<b>No paiement:</b> 165171	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 95761	<b>Nom:</b> GROUPE MASTER (LE)	<b>Montant:</b> 172,12 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-14	11169410-00	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE CENTRE DE LOISIRS (2021-7014)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-7014)	172,12 \$
<b>No paiement:</b> 165172	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 04525	<b>Nom:</b> HYDRO QUEBEC	<b>Montant:</b> 1 099,93 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-29	663 102 315 137	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 851 382)	Francis Blondeau		89,75 \$
2021-07-29	612 702 490 806	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 744 141)	Francis Blondeau		245,07 \$
2021-07-28	630 702 397 218	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 253 000)	Francis Blondeau		613,36 \$
2021-07-28	644 202 367 287	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		126,53 \$
2021-07-28	662 202 327 859	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 925 879)	Francis Blondeau		25,22 \$
<b>No paiement:</b> 165173	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 04643	<b>Nom:</b> L.P. PHOTO (2000) INC	<b>Montant:</b> 431,16 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-12	12130	SÉANCES DE PHOTO (2021-4001)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2021-4001)	431,16 \$
<b>No paiement:</b> 165174	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 95406	<b>Nom:</b> NORTEX ENVIRONNEMENT INC.	<b>Montant:</b> 2 032,38 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-16	5838	DISPOSITION DE VOYAGE DE TERRE (2021-9100)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9100)	724,35 \$
2021-07-12	5822	DISPOSITION DE VOYAGE DE TERRE (2021-9100)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9100)	1 308,03 \$
<b>No paiement:</b> 165175	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 50002	<b>Nom:</b> PETITE CAISSE (FRANCE BILODEAU)	<b>Montant:</b> 200,15 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-29	20210729	PETITE CAISSE (FRANCE BILODEAU)	Ronald Laurin		200,15 \$
<b>No paiement:</b> 165176	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 02428	<b>Nom:</b> PREMA CANADA ULC	<b>Montant:</b> 400,32 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-13	98833	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8551)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8551)	400,32 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> 165177	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 52436	<b>Nom:</b> PRODUCTIONS BROS INC. (LES)	<b>Montant:</b> 1 609,65 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-06-17	20210617-1	SPECTACLE MIRADA FLAMENCA 12 AOÛT 2021 (2021-7168)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-7168)	1 609,65 \$
<b>No paiement:</b> 165178	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 04683	<b>Nom:</b> QUEBEC LINGE (ARAMARK)	<b>Montant:</b> 427,30 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-27	9002899231	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9035)	139,69 \$
2021-07-06	9002888071	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9035)	145,64 \$
2021-07-20	9002895470	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9035)	141,97 \$
<b>No paiement:</b> 165179	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 00064	<b>Nom:</b> REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	<b>Montant:</b> 40 440,96 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-29	20210729	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS JUI	Maxime Marquis		40 440,96 \$
<b>No paiement:</b> 165180	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 50140	<b>Nom:</b> REVENU QUÉBEC	<b>Montant:</b> 23,48 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-29	20210729	RQAP - SOMMAIRE 1 2020 - AJUSTEMENT FIN D'ANNÉE 2020	Maxime Marquis		23,48 \$
<b>No paiement:</b> 165181	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 04316	<b>Nom:</b> RONA INC. - BROSSARD	<b>Montant:</b> 138,01 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-15	41460-12795211	ACHAT DE MATÉRIAUX (2021-7001)	Ghislain l'Ecuyer	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	138,01 \$
<b>No paiement:</b> 165182	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 03772	<b>Nom:</b> SCHINDLER ELEVATOR CORPORATION	<b>Montant:</b> 397,18 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-01	8300844880	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 600 OAK (2021-9020)	Ronald Laurin	Ghislain L'Écuyer (2021-9020)	397,18 \$
<b>No paiement:</b> 165183	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 00061	<b>Nom:</b> SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	<b>Montant:</b> 6 332,23 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-29	20210729	COTISATIONS SYNDICALES COL BLEUS	Maxime Marquis		6 332,23 \$
<b>No paiement:</b> 165184	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 00536	<b>Nom:</b> SPI SANTE SECURITE INC.	<b>Montant:</b> 149,36 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-15	11178323-00	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-1348)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1348)	149,36 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> 165185	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 00406	<b>Nom:</b> STORES PARENT INC.	<b>Montant:</b> 554,64 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-06-11	22334	TOILE À ROULEAU POUR LE 81 HOOPER (2021-7133)	Josée Véronneau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	554,64 \$
<b>No paiement:</b> 165186	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 59130	<b>Nom:</b> STUDIO DANSE C	<b>Montant:</b> 5 950,00 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-12	20210712	CAMPS DE JOUR - CAMP DE DANSE HIP HOP DU 12 AU 16 JUILLET 2021 (2021-9087)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9087)	5 950,00 \$
<b>No paiement:</b> 165187	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 05490	<b>Nom:</b> UBA inc.	<b>Montant:</b> 731,14 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-15	1046626	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-1739)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-1739)	731,14 \$
<b>No paiement:</b> 165188	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 04724	<b>Nom:</b> VIDEOTRON	<b>Montant:</b> 76,84 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-23	00013042/01	TÉLÉDISTRIBUTION AU 55 ARGYLE	Francis Blondeau		76,84 \$
<b>No paiement:</b> 165189	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 50644	<b>Nom:</b> VILLE DE BOUCHERVILLE	<b>Montant:</b> 105,89 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-13	202121-300000014	MÉGALINK POUR JUILLET 2021	Francis Blondeau		105,89 \$
<b>No paiement:</b> 165190	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 50226	<b>Nom:</b> VILLE DE BROSSARD	<b>Montant:</b> 104 944,80 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-06	202100-000000060	GESTION DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION DU 1 JANVIER AU 30 JUIN 2021	Jacques Des Ormeaux		104 944,80 \$
<b>No paiement:</b> 165191	<b>Date:</b> 2021-08-10	<b>Référence Fourn.:</b> 50148	<b>Nom:</b> VILLE DE LONGUEUIL	<b>Montant:</b> 5 879 274,50 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-01-08	QUOTE-PART 2021-3	QUOTE-PART 2021 TROISIÈME VERSEMENT DE QUATRE - RÉOLUTION 2020-12-391	Maxime Marquis		5 879 274,50 \$
<b>No paiement:</b> 165192	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 05358	<b>Nom:</b> Amazon Canada	<b>Montant:</b> 14,69 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-11	CA10ORW6AII	PEINTURE POUR CAMPS DE JOUR (2021-1334)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1334)	14,69 \$
<b>No paiement:</b> 165193	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 04387	<b>Nom:</b> AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	<b>Montant:</b> 50,13 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-22	1-1516721	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8573)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8573)	50,13 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165194		2021-08-13	04802	BELL CANADA	201,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-28	4657829-28-07-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		25,54 \$
2021-08-01	6711443-01-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		75,97 \$
2021-07-28	4650898-28-07-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		19,79 \$
2021-08-01	6713324-01-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		59,37 \$
2021-07-25	4664719-25-07-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		20,38 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165195		2021-08-13	500104	BELL CANADA	10,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-01	41361628-01-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		10,63 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165196		2021-08-13	04186	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	100,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-20	4088	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-7154)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-7154)	100,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165197		2021-08-13	00477	CENTRE DE JARDIN BROSSARD INC	586,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-19	103092252	ACHAT DE PLANTES (2021-1102)	Sébastien Gravel	Sylvain Cadieux (2021-1102)	586,34 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165198		2021-08-13	95372	CLAUDETTE RACINE	959,82 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-09	20210809	TROP PAYÉ PAR VENDEUR MOINS FRAIS D'ADMINISTRATION 25.\$	Maxime Marquis		959,82 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165199		2021-08-13	58260	CREATIONS MILSUITE FX INC.	400,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-03	20210803	MONTANT FORFETAIRE (2021-9075)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-9075)	400,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165200		2021-08-13	51045	ENERGIE VALERO INC.	14 391,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-21	4112937595	ACHAT D'ESSENCE DIÉSEL	Ronald Laurin		14 391,44 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165201		2021-08-13	95373	GAMACHE LEMIEUX & S.E.N.C.R.L.	871,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-14	20210714	RECONDUCTION BAIL EMPHYTÉOTIQUE CPE	Cassandra Comin Bergor		871,84 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> 165202	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 03190	<b>Nom:</b> GRAND ET TOY	<b>Montant:</b> 57,66 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-19	S137811	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-9014)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-9014)	57,66 \$

<b>No paiement:</b> 165203	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 05310	<b>Nom:</b> HOPITAL VETERINAIRE ST-LAMBERT INC.	<b>Montant:</b> 932,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-20	OPEN 0	SERVICE ANIMALIER (2021-9013)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9013)	364,93 \$
2021-07-20	165462	SERVICE ANIMALIER (2021-9013)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9013)	544,93 \$
2021-07-20	165466	SERVICE ANIMALIER (2021-9013)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9013)	23,00 \$

<b>No paiement:</b> 165204	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 04525	<b>Nom:</b> HYDRO QUEBEC	<b>Montant:</b> 33 722,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-02	681 102 241 193	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 927 925)	Francis Blondeau		122,23 \$
2021-08-02	619 902 421 571	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 727 314)	Francis Blondeau		76,34 \$
2021-08-02	649 602 348 259	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 063 262 693)	Francis Blondeau		28,72 \$
2021-07-30	632 502 645 808	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 256 186))	Francis Blondeau		375,37 \$
2021-07-30	652 302 353 664	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 773 623)	Francis Blondeau		90,44 \$
2021-08-09	617 202 436 168	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 664 855)	Francis Blondeau		28,72 \$
2021-08-02	619 902 421 570	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 665 720)	Francis Blondeau		28,72 \$
2021-08-05	634 302 392 406	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		588,38 \$
2021-08-02	614 502 722 086	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 222 536)	Francis Blondeau		353,89 \$
2021-08-03	647 802 354 850	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 841 132)	Francis Blondeau		418,96 \$
2021-08-02	649 602 347 652	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		174,13 \$
2021-08-02	681 102 240 791	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ ( 299 040 260 067)	Francis Blondeau		918,51 \$
2021-08-02	676 602 263 232	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 017 742 303)	Francis Blondeau		111,61 \$
2021-08-02	649 602 347 653	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Francis Blondeau		19 406,03 \$
2021-08-06	683 802 236 473	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		55,02 \$
2021-07-30	684 702 216 941	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 057 350 876)	Francis Blondeau		35,80 \$
2021-07-30	620 802 420 805	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 842 874)	Francis Blondeau		583,61 \$
2021-08-05	643 302 377 801	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 019 929)	Francis Blondeau		3,49 \$
2021-08-02	649 602 347 651	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 451)	Francis Blondeau		6 004,96 \$
2021-08-02	649 602 347 650	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	Francis Blondeau		3 406,25 \$
2021-08-09	650 502 613 657	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		18,46 \$
2021-07-30	676 602 261 919	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		253,87 \$
2021-08-04	695 502 559 878	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		26,66 \$
2021-08-02	672 102 283 835	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Francis Blondeau		171,66 \$
2021-08-10	673 902 290 773	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		440,67 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> 165205	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 95377	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE O-TAKU INC.	<b>Montant:</b> 413,92 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-23	1210	ACTIVITÉ D'INITIATION AU DESSIN MANGA (2021-7193)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-7193)	413,92 \$
<b>No paiement:</b> 165206	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 02312	<b>Nom:</b> MARTECH INC	<b>Montant:</b> 427,99 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-21	188924	ACHAT DE MATÉRIEL (2021-8537)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-8537)	427,99 \$
<b>No paiement:</b> 165207	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 95371	<b>Nom:</b> MATHIEU SICOTTE	<b>Montant:</b> 200,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-09	20210809	REMBOURSEMENT - DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION	Anik Fortin		200,00 \$
<b>No paiement:</b> 165208	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 04803	<b>Nom:</b> MESSER (LINDE CANADA LIMITED)	<b>Montant:</b> 1 033,78 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-20	2103981110	GAZ, PIÈCES ET ÉQUIPEMENT POUR VÉHICULES (2021-8558)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8558)	1 033,78 \$
<b>No paiement:</b> 165209	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 95412	<b>Nom:</b> METAL ACTION	<b>Montant:</b> 454,98 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-20	232928	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BIBLIOTHEQUE (2021-7163)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-7163)	454,98 \$
<b>No paiement:</b> 165210	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 59631	<b>Nom:</b> PIECES D'AUTO SUPER	<b>Montant:</b> 116,31 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-20	714438/1	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8565)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8565)	116,31 \$
<b>No paiement:</b> 165211	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 00037	<b>Nom:</b> QUADIENT CANADA LTD. (NEOPOST CANADA LTÉE)	<b>Montant:</b> 1 232,62 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-18	2559716	SERVICE D'ENTRETIEN SUR TIMBREUR (2021-9106)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-9106)	1 232,62 \$
<b>No paiement:</b> 165212	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 04683	<b>Nom:</b> QUEBEC LINGE (ARAMARK)	<b>Montant:</b> 138,56 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-03	9002902763	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-9035)	138,56 \$
<b>No paiement:</b> 165213	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 04705	<b>Nom:</b> QUINCAILLERIE BERGER INC	<b>Montant:</b> 1 393,51 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-14	0790258	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-7000)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-7000)	51,55 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165213		2021-08-13	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	1 393,51 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-12	0790086	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-6994)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6994)	11,82 \$
2021-07-22	0790664	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-6093)	Maxime Fournier	Ronald Laurin (2021-6093)	202,45 \$
2021-07-22	0790665	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-6866)	Sylvain Cadieux	Ghislain L'Écuyer (2021-6866)	88,71 \$
2021-07-12	0790113	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-6988)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6988)	128,62 \$
2021-07-21	0790596	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-6861)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6861)	586,60 \$
2021-06-30	0789580	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-7170)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-7170)	323,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165214		2021-08-13	02941	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	90,51 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-15	PF 37039	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-6996)	Sylvain Cadieux	Ghislain L'Écuyer (2021-6996)	90,51 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165215		2021-08-13	03126	RONA INC.	89,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-12	41460-12789191	ACHAT DE MATÉRIEL (2021-6895)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-6895)	89,45 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165216		2021-08-13	04316	RONA INC. - BROSSARD	3 043,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-15	41460-12795481	ACHAT DE MATÉRIEL (2021-6897)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-6897)	27,59 \$
2021-07-14	41460-12792871	ACHAT DE MATÉRIEL (2021-6995)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6995)	62,34 \$
2021-07-22	41460-12803561	ACHAT DE MATÉRIEL (2021-7006)	Ghislain l'Ecuyer	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	2 621,60 \$
2021-07-22	41460-12803691	ACHAT DE MATÉRIAUX (2021-7003)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	332,02 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165217		2021-08-13	00496	SERVICES MATREC INC	247,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-06-30	M20000323703	LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES (2020-1585)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1585)	247,95 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165218		2021-08-13	05458	SHOW SDT	6 427,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-14	92546	RIDEAU SUR RAIL POUR LE 81 HOOPER (2021-1151)	Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-1151)	6 427,78 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165219		2021-08-13	00540	STANLEY BLACK & DECKER CANADA CORPORATION	740,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-22	0906258058	RÉPARATION DE PORTE AU 600 OAK (2021-7167)	Ronald Laurin	Ghislain L'Écuyer (2021-7167)	740,68 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
165220		2021-08-13	04924	TECNICO CHAUFFAGE LTÉE	241,59 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-15	409765	APPEL DE SERVICE (2021-7015)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-7015)	241,59 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
165221		2021-08-13	05443	UAP (TRACTION BOUCHERVILLE #717)	58,64 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-19	717511353	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8557)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8557)	58,64 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
165222		2021-08-13	05490	UBA inc.	386,60 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-21	1046858	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-1739)		Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-1739)	386,60 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
165223		2021-08-13	05930	ULINE CANADA CORPORATION	199,96 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-07	8704053	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1330)		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2021-1330)	199,96 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
165224		2021-08-20	05636	ADDENERGIE	2 515,08 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-29	IC 15312	BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE (2021-5020)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-5020)	2 515,08 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
165225		2021-08-20	01148	ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUEBEC	149,47 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-30	2106328	ADHÉSION À UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE		Marie-Eve Ferland		149,47 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
165226		2021-08-20	04802	BELL CANADA	3 530,64 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-04	9236575-04-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau		21,51 \$
2021-08-01	6719680-01-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau		19,94 \$
2021-08-04	9236514-04-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau		61,09 \$
2021-08-04	9236582-04-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau		21,51 \$
2021-08-04	9236510-04-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau		99,00 \$
2021-08-04	9236529-04-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau		1 844,65 \$
2021-08-01	6719656-01-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau		19,79 \$
2021-08-04	9236576-04-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau		21,51 \$
2021-08-04	9238621-04-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau		830,63 \$
2021-08-04	9236612-04-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau		21,51 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> 165226	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 04802	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 3 530,64 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-04	9236554-04-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		64,38 \$
2021-08-04	9236601-04-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		21,51 \$
2021-08-04	9236579-04-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		176,80 \$
2021-08-01	6714803-01-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		19,79 \$
2021-08-01	517682929-01-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		227,65 \$
2021-08-01	6711336-01-08-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		59,37 \$

<b>No paiement:</b> 165227	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 04186	<b>Nom:</b> CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	<b>Montant:</b> 95,01 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-21	4121	ACHAT DE PNEUS (2021-7204)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-7204)	95,01 \$

<b>No paiement:</b> 165228	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 51695	<b>Nom:</b> CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE (LA)	<b>Montant:</b> 65 339,76 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-31	R-0000386976	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR AOÛT 2021 (COLS B	Maxime Marquis		24 265,38 \$
2021-07-31	R-0000385066	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR AOÛT 2021 (COLS B	Maxime Marquis		41 074,38 \$

<b>No paiement:</b> 165229	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 04790	<b>Nom:</b> CROIX-ROUGE CANADIENNE (DIVISION DU QUÉBEC)	<b>Montant:</b> 2 856,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-20	CRC-F-076288	FACTURE POUR PÉNURIES DE LOGEMENTS (2021-9112)	Jacques Des Ormeaux	Jacques Des Ormeaux (2021-9112)	2 856,00 \$

<b>No paiement:</b> 165230	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 95761	<b>Nom:</b> GROUPE MASTER (LE)	<b>Montant:</b> 375,87 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-28	88261766-00	ACHAT DE POMPE AXIOM (2021-7010)	Sylvain Cadieux	Ghislain L'Écuyer (2021-7010)	375,87 \$

<b>No paiement:</b> 165231	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 04525	<b>Nom:</b> HYDRO QUEBEC	<b>Montant:</b> 367,49 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-11	620 802 428 873	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		178,76 \$
2021-08-16	615 402 440 407	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 056 757 162)	Francis Blondeau		188,73 \$

<b>No paiement:</b> 165232	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 95364	<b>Nom:</b> JEAN-YVES LOUBERT ET YOLANDE GAUDET	<b>Montant:</b> 1 989,43 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-18	20210818	TROP PAYÉ MOINS FRAIS D'ADMINISTRATION DE 25\$	Francis Blondeau		1 989,43 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> 165233	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 95845	<b>Nom:</b> JIMEXS INC.	<b>Montant:</b> 224,21 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-14	224927	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8439)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8439)	224,21 \$
<b>No paiement:</b> 165234	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 95369	<b>Nom:</b> LAETITIA GARCIA	<b>Montant:</b> 1 146,59 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-08-12	20210812	TROP PAYÉ MOINS FRAIS D'ADMINISTRATION DE 25\$	Maxime Marquis		1 146,59 \$
<b>No paiement:</b> 165235	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 50943	<b>Nom:</b> LIZETTE GENDRON	<b>Montant:</b> 3 400,00 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-08-05	036	REPLACEMENT AU POSTE DE COMMIS AUX COMPTES À PAYER DU 3 AU 5 AOÛT 2021	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2021-1199)	1 180,00 \$
2021-07-29	035	REPLACEMENT AU POSTE DE COMMIS AUX COMPTES À PAYER DU 27 AU 29 JUILLET 2021	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2021-1199)	1 020,00 \$
2021-08-15	037	REPLACEMENT AU POSTE DE COMMIS AUX COMPTES À PAYER DU 10 AU 12 AOÛT 2021	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2021-1199)	1 200,00 \$
<b>No paiement:</b> 165236	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 01473	<b>Nom:</b> MARCEL RACINE ET FILS INC	<b>Montant:</b> 489,02 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-16	113740	APPEL DE SERVICE AU 600 OAK (2021-7206)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2021-7206)	271,14 \$
2021-07-16	113739	APPEL DE SERVICE POUR LE 490 MERCILLE (2021-7206)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2021-7206)	217,88 \$
<b>No paiement:</b> 165237	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 02312	<b>Nom:</b> MARTECH INC	<b>Montant:</b> 194,31 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-27	189013	ACHAT DE MATÉRIEL (2021-6896)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-6896)	194,31 \$
<b>No paiement:</b> 165238	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 04803	<b>Nom:</b> MESSER (LINDE CANADA LIMITED)	<b>Montant:</b> 38,71 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-29	2104019109	GAZ, PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES (2021-7175)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-7175)	38,71 \$
<b>No paiement:</b> 165239	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 58014	<b>Nom:</b> PETITE CAISSE (BIBLIOTHEQUE)	<b>Montant:</b> 147,15 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-08-17	20210817	PETITE CAISSE (BIBLIOTHEQUE)	Marie Hélène Bohémier		147,15 \$
<b>No paiement:</b> 165240	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 03293	<b>Nom:</b> PUROLATOR INC.	<b>Montant:</b> 9,68 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-23	448110542	SERVICE DE COURRIER	Francis Blondeau		9,68 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> 165241	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 04683	<b>Nom:</b> QUEBEC LINGE (ARAMARK)	<b>Montant:</b> 303,28 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-17	9002910409	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9035)	137,42 \$
2021-08-10	9002906736	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-9035)	165,86 \$

<b>No paiement:</b> 165242	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 04705	<b>Nom:</b> QUINCAILLERIE BERGER INC	<b>Montant:</b> 1 008,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-22	0790662	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-7004)	Sylvain Cadieux	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	126,22 \$
2021-07-23	0790735	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-7007)	Sylvain Cadieux	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	348,20 \$
2021-07-26	0790784	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-6991)	Sylvain Cadieux	Ghislain L'Écuyer (2021-6991)	225,50 \$
2021-07-26	0790783	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-6863)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2021-6863)	21,10 \$
2021-07-27	0790853	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-8580)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-8580)	36,68 \$
2021-07-28	0790880	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-6902)	Sylvain Cadieux	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	136,43 \$
2021-07-30	0790954	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-6868)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-6868)	72,32 \$
2021-07-30	0790951	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-7207)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-7207)	42,43 \$

<b>No paiement:</b> 165243	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 02941	<b>Nom:</b> QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	<b>Montant:</b> 177,77 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-29	PF 35895	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-6867)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6867)	177,77 \$

<b>No paiement:</b> 165244	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 04316	<b>Nom:</b> RONA INC. - BROSSARD	<b>Montant:</b> 194,10 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-26	41460-01280762-01	ACHAT DE MATÉRIAUX (2021-8577)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8577)	47,99 \$
2021-07-29	41460-12811261	ACHAT DE MATÉRIAUX (2021-7184)	Sylvain Cadieux	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	146,11 \$

<b>No paiement:</b> 165245	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 05443	<b>Nom:</b> UAP (TRACTION BOUCHERVILLE #717)	<b>Montant:</b> 1 103,23 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-29	717512795	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8587)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8587)	1 103,23 \$

<b>No paiement:</b> 165246	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 05490	<b>Nom:</b> UBA inc.	<b>Montant:</b> 441,66 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-30	1047309	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-1739)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-1739)	441,66 \$

<b>No paiement:</b> 165247	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 05930	<b>Nom:</b> ULINE CANADA CORPORATION	<b>Montant:</b> 636,43 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-06-16	8606251	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA BIBLIOTHÈQUE (2021-1295)	Marie Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2021-1295)	636,43 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165248		2021-08-20	04724	VIDEOTRON	71,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-30	00005999/01	TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 OAK	Francis Blondeau		71,14 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165249		2021-08-20	50226	VILLE DE BROSSARD	5 321,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-30	202100-000000065	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK JUILLET 2021 SELON LA CLÉ DE PARTAGE ÉTA	Francis Blondeau		171,31 \$
2021-07-30	202100-000000064	SERVICE DE RELEVÉ VDI - JUIN 2021	Francis Blondeau		2 761,98 \$
2021-07-30	202100-000000066	SUPPORT ET MAINTENANCE POUR SPLUNK	Francis Blondeau		545,57 \$
2021-07-30	202100-000000068	RÉSEAU ÉTENDU PRIVÉ, DU 15 JUILLET AU 14 AOÛT 2021	Francis Blondeau		1 062,97 \$
2021-07-30	202100-000000067	LIEN INTERNET POUR L'AUGMENTATION DE SERVICE AUX CITOYENS (BIBLIOTHÈQUE, Cf	Francis Blondeau		779,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165250		2021-08-20	50148	VILLE DE LONGUEUIL	108 300,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-31	202101-031900040	CONSOMMATION DE L'EAU POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À MARS 2021 JANVIER 501995	Maxime Marquis		108 300,92 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165251		2021-08-20	95363	YVES SICARD	1 641,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-18	20210818	TROP PAYÉ MOINS FRAIS D'ADMINISTRATION DE 25\$	Francis Blondeau		1 641,44 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165252		2021-08-26	95358	BERENGERE RICHE	180,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-03	20210803	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		180,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165253		2021-08-26	05236	Canadian Tire Longueuil	91,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-07	26976	ACHAT DE SOCLES DE PARASOL (2021-1329)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1329)	91,94 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165254		2021-08-26	01699	CATHERINE ELIOTT LEDOUX	3 375,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-16	20210816	ANIMATION DE CAMP DE JOUR - CHUT! ON TOURNE - SEMAINES DU 2 ET 9 AOÛT (2021-90	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-9089)	3 375,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165255		2021-08-26	51761	MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE SOCIALE	118,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-12	20210812	RENOUVELLEMENT DE CERTIFICAT DE QUALIFICATION - PREPOSE AQUEDUC	Ronald Laurin		118,00 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> 165256	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 05176	<b>Nom:</b> Construction G3	<b>Montant:</b> 273 333,12 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-26	001707	RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES - DECOMPTE PROGRESSIF #1 (2021-9058)	Jacques Des Ormeaux	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	273 333,12 \$
<b>No paiement:</b> 165257	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 50279	<b>Nom:</b> DAVID ANNA	<b>Montant:</b> 150,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-02	20210802	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		150,00 \$
<b>No paiement:</b> 165258	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 01710	<b>Nom:</b> DISTRIBUTIONS PLA-M INC	<b>Montant:</b> 58,58 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-02	140181	ACHAT DE PAPIER MOUCHOIR ET DE BOUTEILLES GRADUÉES (2021-6870)	Sylvain Cadieux	Ghislain L'Écuyer (2021-6870)	58,58 \$
<b>No paiement:</b> 165259	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 95730	<b>Nom:</b> EVE LACASSE	<b>Montant:</b> 349,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-16	20210816	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS - CAMP DE JOUR	Dominique-Anne Soucie		349,00 \$
<b>No paiement:</b> 165260	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 00066	<b>Nom:</b> REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	<b>Montant:</b> 123 238,32 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-25	20210825-1	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS	Maxime Marquis		49 710,84 \$
2021-08-25	20210825	CAISSE DE RETRAITES CADRES	Maxime Marquis		73 527,48 \$
<b>No paiement:</b> 165261	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 03870	<b>Nom:</b> FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	<b>Montant:</b> 4 808,14 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-25	20210825	REMISES DU 25 JUILLET AU 21 AOÛT 2021 RÉFÉRENCE NO 25965	Maxime Marquis		4 808,14 \$
<b>No paiement:</b> 165262	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 52124	<b>Nom:</b> GENEVIEVE BELLEY	<b>Montant:</b> 75,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-02	20210802	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
<b>No paiement:</b> 165263	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 52865	<b>Nom:</b> GIASSON ALAIN	<b>Montant:</b> 75,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-02	20210802	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
<b>No paiement:</b> 165264	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 60349	<b>Nom:</b> GROUPE ICIBLE	<b>Montant:</b> 684,10 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165264		2021-08-26	60349	GROUPE ICIBLE	684,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-31	20191737	LICENCE - TUXEDO POUR JUILLET 2021 (2021-9048)	Josée Véronneau	Martin Latulippe (2021-9048)	684,10 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165265		2021-08-26	95761	GROUPE MASTER (LE)	634,09 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-30	88275279-00	PIÈCES/MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (2021-6998)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-6998)	634,09 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165266		2021-08-26	52859	HEBERT ANDRE	75,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-02	20210802	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165267		2021-08-26	04525	HYDRO QUEBEC	2 807,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-19	677 502 591 861	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		2 111,77 \$
2021-08-24	645 102 381 165	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		460,09 \$
2021-08-23	655 002 613 646	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		235,82 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165268		2021-08-26	05402	Itron	4 562,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-07-12	44859	CONTRAT DE SERVICE POUR L'ORDINATEUR DE LECTURE DES COMPTEURS D'EAU (2021-5022)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-5022)	4 562,81 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165269		2021-08-26	95359	JENNY RUT GARCIA APAEZ	115,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-03	20210803	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		115,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165270		2021-08-26	51378	JUDITH TOUPIN	360,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-16	20210816	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS - CAMP DE JOUR	Dominique-Anne Soucie		360,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165271		2021-08-26	95357	KOO FUN HONG ANYOKOO	167,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-10	20210810	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		167,00 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> 165272	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 01473	<b>Nom:</b> MARCEL RACINE ET FILS INC	<b>Montant:</b> 1 005,07 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-08-06	113786	PIECES ET MAIN D'OEUVRE - TRAVAUX DE PLOMBERIE - ENDROITS VARIÉS (2021-7266)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2021-7266)	1 005,07 \$
<b>No paiement:</b> 165273	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 95361	<b>Nom:</b> MARIANNE L'HEUREUX	<b>Montant:</b> 440,00 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-08-03	20210803	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		440,00 \$
<b>No paiement:</b> 165274	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 58448	<b>Nom:</b> MARIE-ANNICK LAURENDEAU	<b>Montant:</b> 150,00 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-08-02	20210802	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		150,00 \$
<b>No paiement:</b> 165275	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 60204	<b>Nom:</b> MAUD CASTAGNOLA	<b>Montant:</b> 77,00 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-08-03	20210803	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		77,00 \$
<b>No paiement:</b> 165276	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 95362	<b>Nom:</b> MIREILLE VACHON ET ADRIAN GEE	<b>Montant:</b> 75,00 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-08-02	20210802	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
<b>No paiement:</b> 165277	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 51232	<b>Nom:</b> MONIQUE BEAUREGARD	<b>Montant:</b> 75,00 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-08-02	20210802	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
<b>No paiement:</b> 165278	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 53573	<b>Nom:</b> MYRIAM FAUCHER	<b>Montant:</b> 420,00 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-08-19	20210819	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS - CAMP DE JOUR	Dominique-Anne Soucie		420,00 \$
<b>No paiement:</b> 165279	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 95356	<b>Nom:</b> NADINE GAUVIN	<b>Montant:</b> 212,50 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-08-16	20210816	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		212,50 \$
<b>No paiement:</b> 165280	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 04164	<b>Nom:</b> NATIONAL POST	<b>Montant:</b> 448,40 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-08-25	495274-02-09-21	ABONNEMENT À LA REVUE NATIONAL POST (2021-7286)	Marie Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2021-7286)	448,40 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> 165281	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 95360	<b>Nom:</b> NAZIM TEDJINI BAILICHE	<b>Montant:</b> 422,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-03	20210803	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		422,00 \$
<b>No paiement:</b> 165282	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 95406	<b>Nom:</b> NORTEX ENVIRONNEMENT INC.	<b>Montant:</b> 1 407,14 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-30	5843	DISPOSITION DE VOYAGE DE TERRE (2021-9100)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9100)	1 407,14 \$
<b>No paiement:</b> 165283	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 59298	<b>Nom:</b> PATRICK DROLET	<b>Montant:</b> 197,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-16	20210816	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		197,00 \$
<b>No paiement:</b> 165284	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 50096	<b>Nom:</b> PETITE CAISSE (DOMINIQUE ANNE SOUCIE)	<b>Montant:</b> 444,40 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-23	20210823.1	PETITE CAISSE DE DOMINIQUE-ANNE SOUCIE	Dominique-Anne Soucie		444,40 \$
<b>No paiement:</b> 165285	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 03293	<b>Nom:</b> PUROLATOR INC.	<b>Montant:</b> 15,76 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-20	448336528	SERVICE DE COURRIER	Francis Blondeau		15,76 \$
<b>No paiement:</b> 165286	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 50134	<b>Nom:</b> REGIE DU BATIMENT DE QUÉBEC	<b>Montant:</b> 157,72 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-09	EL038896	FACTURATION TRIMESTRIELLE DE LA COTISATION EXIGIBLE POUR LA LICENCE CONSTR	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-7271)	157,72 \$
<b>No paiement:</b> 165287	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 00064	<b>Nom:</b> REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	<b>Montant:</b> 42 734,82 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-25	20210825	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS AO	Maxime Marquis		42 734,82 \$
<b>No paiement:</b> 165288	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 03999	<b>Nom:</b> RETRAITE QUEBEC	<b>Montant:</b> 2 154,95 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-18	20210818	RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX: M1021047 NO DE REMISE PPES341537450	Maxime Marquis		2 154,95 \$
<b>No paiement:</b> 165289	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 03126	<b>Nom:</b> RONA INC.	<b>Montant:</b> 163,78 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-03	43020-11976971	ACHAT DE MATÉRIAUX - RAMPE MAISON DESAULNIERS (2021-7188)	Sylvain Cadieux	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	163,78 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165290		2021-08-26	04316	RONA INC. - BROSSARD	2 233,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-05	41460-12820901	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-7192)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-7192)	52,73 \$
2021-08-03	41460-12816611	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES VEHICULES (2021-8594)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8594)	116,84 \$
2021-08-04	41460-12818821	ACHAT DE MATÉRIAUX - RAMPE MAISON DESAULNIERS (2021-7189)	Sylvain Cadieux	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	1 744,19 \$
2021-08-02	41460-12815101	ACHAT DE MATÉRIAUX - RAMPE MAISON DESAULNIERS (2021-7184)	Sylvain Cadieux	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	320,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165291		2021-08-26	00061	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	5 037,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-25	20210825	COTISATIONS SYNDICALES COL BLEUS	Maxime Marquis		5 037,81 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165292		2021-08-26	04913	Service d'entretien menager Vimont inc.	28 103,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-31	16548	ENTRETIEN MÉNAGER AU 81 HOOPER POUR LE MOIS DE JUILLET 2021 (2020-4013)	Martin Latulippe	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	7 331,39 \$
2021-08-04	16588	ENTRETIEN MÉNAGER AU 55 ARGYLE, 31-35 FORT ET 490 MERCILLE - AOUT 2021 (2021-90	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9010)	9 593,51 \$
2021-07-31	16547	ENTRETIEN MÉNAGER AU 600 OAK - JUILLET 2021 (2020-9074)	Jacques Des Ormeaux	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9074)	11 178,15 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165293		2021-08-26	00496	SERVICES MATREC INC	666,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-31	M20000327287	LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES (2021-9001)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2021-9001)	666,86 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
165294		2021-08-26	03686	WM QUEBEC INC (RCI ENVIRONNEMENT)	632,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-02	0298548-0733-5	LEVEES DE CONTENEUR DE VERRE (2020-9127)	Marie-Eve Ferland	Jacques Des Ormeaux (2020-9127)	632,36 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15144		2021-08-06	03058	ACIER PICARD INC.	153,79 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-14	1610429	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE - ACIER D'ARMATURE ET TUBE MECANIQUE (2021-85	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8549)	153,79 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15145		2021-08-06	00793	AIR EN FETE INC (L)	2 667,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-12	200485	ANIMATION CAMP DE JOUR - DECK HOCKEY DU 5 AU 9 JUILLET 2021 (2021-9074)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9074)	2 667,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15146		2021-08-06	02700	ARCHE DE NOE	86,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-13	6447	APPEL DE SERVICE (2021-9006)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9006)	86,23 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15147		2021-08-06	00375	ASSOCIATION DE SOCCER DE SAINT-LAMBERT	28 141,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-12	20210712-1	APPARITEUR PLATEAUX SPORTIFS (2021-9064)	Jacques Des Ormeaux	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9064)	28 141,86 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15148		2021-08-06	01852	BELANGER SAUVE AVOCATS	1 092,26 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-16	0000397563	HONORAIRES PROFESSIONNELS - COUR MUNICIPALE DOSSIER: 21490 / 2 - JUIN 2021	Cassandra Comin Bergor		1 092,26 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15149		2021-08-06	02116	BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC	195,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-16	23FAC00138118	EXAMEN MÉDICAL - PRÉ-EMPLOI	Mélissa Mercure		195,46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15150		2021-08-06	03604	BRAULT ET BOUTHILLIER	162,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-14	F 601388	ACHAT DE MATÉRIEL POUR CAMPS DE JOUR (2021-1333)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1333)	162,31 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15151		2021-08-06	03600	CLOTURE ACTUEL INC	5 811,99 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-12	11291	RETRAIT ET INSTALLATION DE CLOTURE AU PARC DE LA VOIE MARITIME (2021-1290)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-1290)	1 488,93 \$
2021-07-12	11290	INSTALLATION ET REPARATION DE CLOTURES AU PARC ST-CHARLES ET PARC ALEXANDRE	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-1263)	4 323,06 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15152		2021-08-06	04640	CONSTRUCTION DJL INC	2 324,53 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-12	2021 18047982	PIERRE CONCASSÉE ET REBUT D'ASPHALTE (2021-1042, 2021-9102)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	519,15 \$
2021-07-15	2021 18047186	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	469,26 \$
2021-07-13	2021 18046175	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	280,45 \$
2021-07-12	2021 18045927	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	381,32 \$
2021-07-16	2021 18048156	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9102)	206,01 \$
2021-07-16	2021 18047596	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	187,89 \$
2021-07-14	2021 18046919	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	280,45 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15153		2021-08-06	04349	ELECTRIMAT LTEE	2 941,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-12	FC00372816	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6989)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2021-6989)	30,65 \$
2021-07-14	FC00373719	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6990)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6990)	623,90 \$
2021-07-14	FC00373701	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6992)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2021-6992)	484,30 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15153		2021-08-06	04349	ELECTRIMAT LTEE	2 941,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-14	FC00373718	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6977)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6977)	5,65 \$
2021-07-12	FC00372806	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6974)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6974)	281,58 \$
2021-07-12	FC00372805	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6977)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6977)	22,58 \$
2021-07-12	FC00372804	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6977)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6977)	165,98 \$
2021-07-12	FC00372809	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6989)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2021-6989)	1 326,54 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15154		2021-08-06	51563	EMILIE HEGEDUS	1 500,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-14	186	FORMATION GARDIENS AVERTIS CAMP DE JOUR SEMAINE 1 (2021-7144)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-7144)	1 500,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15155		2021-08-06	05484	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	6 338,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-12	3529	ÉLAGAGE DU 4 AU 10 JUILLET 2021 (2020-4017)	Jacques Des Ormeaux	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	6 338,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15156		2021-08-06	00041	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	38,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-15	55332	ACHAT DE PLAQUES EN ALUMINIUM BROSSÉ - CAMPS DE JOUR (2021-7145)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-7145)	38,12 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15157		2021-08-06	04550	EQUIPEMENTS BROSSARD	16,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-14	627674-0001	ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR ENTRETIEN DES RUES (2021-8553)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-8553)	16,18 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15158		2021-08-06	02154	EUROFINS ENVIRONEX	335,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-06-30	682598	ANALYSE D'EAU (2020-9000)	Dominique-Anne Soucie	Jacques Des Ormeaux (2020-9000)	335,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15159		2021-08-06	00567	GENERAL BEARING SERVICE INC	42,29 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-16	450913	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8554)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8554)	7,05 \$
2021-07-15	450578	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8554)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8554)	35,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15160		2021-08-06	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	3 515,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-16	03P9062	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8559)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8559)	221,08 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> S15160	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 01289	<b>Nom:</b> GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	<b>Montant:</b> 3 515,92 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-14	03P8763	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8560)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8560)	59,87 \$
2021-07-14	03P8771	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8560)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8560)	1 086,79 \$
2021-07-13	03P8577	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8541)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8541)	1 859,76 \$
2021-07-16	03P9043	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8555)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8555)	13,55 \$
2021-07-15	03P9009	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8555)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8555)	208,18 \$
2021-07-15	03P9047	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8559)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8559)	66,69 \$

<b>No paiement:</b> S15161	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 05124	<b>Nom:</b> Groupe ABS Inc.	<b>Montant:</b> 2 661,39 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-14	140289	SERVICE D'INGÉNIERIE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX (2020-1315)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1315)	1 968,89 \$
2021-07-14	140290	SERVICE D'INGÉNIERIE - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX (2021-9068)	Eric Painchaud	Georges Pichet (2021-9068)	692,50 \$

<b>No paiement:</b> S15162	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 05253	<b>Nom:</b> GROUPE CT (CT COPIEUR)	<b>Montant:</b> 37,67 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-12	519502	LECTURE DE COMPTEUR SUR COPIEUR	Francis Blondeau		37,67 \$

<b>No paiement:</b> S15163	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 01129	<b>Nom:</b> GROUPE LABERGE REMORQUAGE	<b>Montant:</b> 252,94 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-14	573327	SERVICE DE REMORQUAGE (2021-7155)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-7155)	126,47 \$
2021-07-12	573186	SERVICE DE REMORQUAGE (2021-7166)	Ronald Laurin	Ghislain L'Écuyer (2021-7166)	126,47 \$

<b>No paiement:</b> S15164	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 59197	<b>Nom:</b> IMPRESSION ND	<b>Montant:</b> 34,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-13	3008	COLLANT - RÈGLEMENT POUR LE SKATEPARK (2021-1342)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2021-1342)	34,50 \$

<b>No paiement:</b> S15165	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 00613	<b>Nom:</b> INSIGHT CANADA INC	<b>Montant:</b> 56,17 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-16	721509872	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-1349)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-1349)	56,17 \$

<b>No paiement:</b> S15166	<b>Date:</b> 2021-08-06	<b>Référence Fourn.:</b> 59273	<b>Nom:</b> INSPECVISION 3D INC	<b>Montant:</b> 5 226,19 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	1717	NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT (2020-9105)	Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9105)	1 141,45 \$
2021-03-31	1716	NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT (2020-9105)	Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9105)	1 169,02 \$
2021-03-31	1720	NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT (2020-9105)	Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9105)	1 561,63 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15166		2021-08-06	59273	INSPECVISION 3D INC	5 226,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	1718	NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT (2020-9105)	Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9105)	1 005,68 \$
2021-03-31	1719	NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT (2020-9105)	Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9105)	348,41 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15167		2021-08-06	00166	LESLIE MACDONALD	514,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-15	150721-1	SERVICE DE TRADUCTION (2021-2504)	Mélissa Mercure	Catherine Langevin (2021-2504)	514,61 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15168		2021-08-06	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	2 166,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-09	174438	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	155,14 \$
2021-07-09	174437	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	1 042,13 \$
2021-07-12	174472	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	815,22 \$
2021-07-13	174474	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	81,74 \$
2021-07-13	174473	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	72,35 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15169		2021-08-06	01258	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	386,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-10	CW24521833	ACHAT DE LIVRES (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2021-1045)	33,55 \$
2021-06-29	CW24499380	ACHAT DE LIVRES (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2021-1045)	106,89 \$
2021-07-05	CW24509870	ACHAT DE LIVRES (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2021-1045)	146,79 \$
2021-07-03	CW24508190	ACHAT DE LIVRES (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2021-1045)	15,70 \$
2021-07-13	CW24526051	ACHAT DE LIVRES (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2021-1045)	83,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15170		2021-08-06	59275	LSM AMBIOCREATEURS	2 012,06 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-15	39251	VOIR CRÉDIT #39255	Josée Véronneau		1 092,26 \$
2021-07-15	39252	SERVICE DE TECHNICIEN POUR SPECTACLE (2021-9059)	Josée Véronneau	Martin Latulippe (2021-9059)	919,80 \$
2021-07-15	39256	SERVICE DE TECHNICIEN - ÉQUIPEMENT DE SPECTACLE (2021-9059)	Josée Véronneau	Martin Latulippe (2021-9059)	1 092,26 \$
2021-07-15	39255	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 39251	Josée Véronneau		(1 092,26 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15171		2021-08-06	04702	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	821,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-12	23229528-00	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-6978)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6978)	703,60 \$
2021-07-12	23230619-00	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-6978)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6978)	117,62 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15172		2021-08-06	05896	MACPEK INC.	125,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-12	21195840-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8540)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8540)	52,93 \$
2021-07-14	21195840-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-7147)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-7147)	72,32 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15173		2021-08-06	03046	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	183,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-16	160419	PAILLIS DE CÈDRE (2021-6898)	Sébastien Gravel	Sylvain Cadieux (2021-6898)	183,10 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15174		2021-08-06	05775	MBM EXTERMINATION INC.	408,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-15	7174	SERVICE DE GESTION PARASITAIRE POUR DIVERS BÂTIMENTS (2019-9000)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2019-9000)	120,72 \$
2021-07-12	7133	GESTION PARASITAIRE (2021-7149)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-7149)	143,72 \$
2021-07-12	7132	SERVICE ANIMALIER (2021-7149)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-7149)	143,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15175		2021-08-06	58079	MORENCY, SOCIETE D'AVOCATS	11 183,21 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-16	0000196854	HONORAIRES PROFESSIONNELS - DEMANDE EN HOMOLOGATION	Jacques Des Ormeaux		11 183,21 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15176		2021-08-06	04007	MULTI PRESSION L C INC	171,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-15	FA-54062	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8528)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8528)	104,81 \$
2021-07-14	FA-54056	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8567)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8567)	67,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15177		2021-08-06	04199	NAVADA LTÉE	931,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-15	285261	APPEL DE SERVICE AU 616 OAK (2021-9096)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2021-9096)	931,30 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15178		2021-08-06	03499	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	193,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-15	404645254	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1282)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-1282)	3,93 \$
2021-07-08	404619196	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1332)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2021-1332)	30,98 \$
2021-07-08	404619200	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1332)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2021-1332)	14,84 \$
2021-07-16	404654357	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1350)	Simon Bédard-Goulet	Éric Painchaud (2021-1350)	143,47 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15179		2021-08-06	03135	PEP CONCEPT INC	776,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-15	30886	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-1321)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1321)	776,31 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15180		2021-08-06	53433	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	964,41 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-16	Q2042869	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-1303)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-1303)	551,19 \$
2021-07-16	Q2042790	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-1336)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-1336)	413,22 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15181		2021-08-06	54466	RELAIS EXPERT - CONSEIL	388,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-06-28	8153	SERVICES PROFESSIONNELS (2021-7173)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2021-7173)	388,05 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15182		2021-08-06	59070	SODEM INC.	7 906,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-12	020303	SERVICE D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE (2020-9124)	Jacques Des Ormeaux	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9124)	7 906,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15183		2021-08-06	00062	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	7 048,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-29	20210729	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS	Maxime Marquis		7 048,91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15184		2021-08-06	03693	TENAQUIP	1 507,21 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-14	13980504-00	ACHAT DE FOURNITURE POUR LES ÉLECTIONS (2021-1311)	Sandra Ruel	Sandra Ruel (2021-1311)	319,49 \$
2021-07-12	13943529-00	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-1278)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1278)	88,00 \$
2021-07-15	14020781-00	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-1346)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1346)	1 099,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15185		2021-08-06	00019	WURTH CANADA LTEE	1 100,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-14	24436045	PIÈCES ET OU SERVICES SUR VÉHICULES (2021-8552)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8552)	1 100,35 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15186		2021-08-13	03115	ACKLANDS - GRAINGER INC.	644,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-20	9969486241	ACHAT DE MATÉRIEL POUR PARCS (2021-1208)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-1208)	644,98 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15187		2021-08-13	02787	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	1 029,02 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-19	66752	PIÈCES ET SERVICES POUR LA PISCINE DE LA VOIE MARITIME (2021-7005)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2021-7005)	1 029,02 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15188		2021-08-13	03232	BRANDT (NORTRAX)	728,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-20	13 8215815	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8568)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8568)	728,25 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15189		2021-08-13	05451	Brodi Specialty products Ltd	1 015,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-20	INV13646	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8563)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8563)	1 015,92 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15190		2021-08-13	04640	CONSTRUCTION DJL INC	3 736,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-19	2021 18048269	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Sébastien Gravel	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	373,00 \$
2021-07-23	2021 18050242	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Sébastien Gravel	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	286,92 \$
2021-07-21	2021 18049348	EMULPLUS (2021-1042)	Sébastien Gravel	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	1 101,69 \$
2021-07-20	2021 18048906	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Sébastien Gravel	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	186,96 \$
2021-07-21	2021 18049432	SERVICE DE REBUT - ASPHALTE (2021-1042)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	70,57 \$
2021-07-21	2021 18049337	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Sébastien Gravel	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	371,15 \$
2021-07-22	2021 18050012	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Sébastien Gravel	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	460,00 \$
2021-04-13	2021 18010819	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	792,27 \$
2021-05-07	2021 18019282	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	93,49 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15191		2021-08-13	05484	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	5 432,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-19	3531	ÉLAGAGE DU 11 AU 17 JUILLET 2021 (2020-4017)	Jacques Des Ormeaux	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	5 432,57 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15192		2021-08-13	04550	EQUIPEMENTS BROSSARD	129,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-21	629267-0001	LOCATION DE VENTILATEUR (2021-7160)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-7160)	129,40 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15193		2021-08-13	02154	EUROFINS ENVIRONEX	1 570,56 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-06-30	682266	ANALYSE D'EAU (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	741,59 \$
2021-06-30	682263	ANALYSE D'EAU (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	792,18 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15193		2021-08-13	02154	EUROFINS ENVIRONEX	1 570,56 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-06-30	682265	ANALYSE D'EAU (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	8,05 \$
2021-06-30	682264	ANALYSE D'EAU (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	28,74 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15194		2021-08-13	00567	GENERAL BEARING SERVICE INC	633,08 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-22	451542	ACHAT DE MATÉRIEL POUR BÂTIMENTS (2021-6997)	Ronald Laurin	Ghislain L'Écuyer (2021-6997)	506,21 \$
2021-07-19	450945	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8554)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8554)	126,87 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15195		2021-08-13	95734	GESTIONS MP (9311-0989 QUEBEC INC)	551,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-14	15982	LAVAGE DE VITRES AU 574 NOTRE-DAME (2021-9004)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-9004)	459,90 \$
2021-07-14	15983	LAVAGE DE VITRE AU 379 HALL À SAINT-LAMBERT (2021-9004)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-9004)	91,98 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15196		2021-08-13	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	256,89 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-20	03P9555	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8569)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8569)	20,13 \$
2021-07-23	03S2758	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8574)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8574)	236,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15197		2021-08-13	05124	Groupe ABS Inc.	64 567,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-20	140483	ÉTUDES GÉOENVIRONNEMENTALES - RUES FUTURES (2021-9047)	Jacques Des Ormeaux	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9047)	64 567,88 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15198		2021-08-13	59273	INSPECVISION 3D INC	4 588,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-31	1792	NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT (2020-9105)	Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9105)	3 015,65 \$
2021-04-15	1734	NETTOYAGE DE CONDUITES D'ÉGOUT (2020-9105)	Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9105)	1 198,71 \$
2021-04-15	1732	RECHERCHE D'INFORMATION SUR LE TERRAIN (2020-9105)	Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9105)	373,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15199		2021-08-13	01258	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	87,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-20	CW24540322	LOCATION DE LIVRE (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2021-1045)	34,60 \$
2021-07-20	CWQ24540323	LOCATION DE LIVRE (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2021-1045)	52,40 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15200		2021-08-13	04319	LOCATION SAUVAGEAU	4 525,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-01	M265183-14	LOCATION DE CAMION (2020-8260)	Sébastien Gravel	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	1 257,83 \$
2021-07-01	M265182-14	LOCATION DE CAMION (2020-8260)	Sébastien Gravel	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	1 257,83 \$
2021-07-01	M284418-03	LOCATION DE CAMION (2021-8342)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-8342)	2 009,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15201		2021-08-13	05775	MBM EXTERMINATION INC.	316,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-21	7227	GESTION PARASITAIRE (2021-7002)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-7002)	143,72 \$
2021-07-20	7198	GESTION PARASITAIRE (2021-6864)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6864)	172,46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15202		2021-08-13	95732	MISSION POSSIBLE	689,85 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-23	25	LOCATION DE CHAPITEAU (2021-7169)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-7169)	689,85 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15203		2021-08-13	04007	MULTI PRESSION L C INC	412,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-19	FA-54080	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8564)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8564)	412,10 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15204		2021-08-13	04199	NAVADA LTÉE	5 566,56 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-13	286246	APPEL DE SERVICE AU 616 OAK (2021-7186)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-7186)	1 018,68 \$
2021-07-13	286243	APPEL DE SERVICE AU 616 OAK (2021-7185)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-7185)	510,30 \$
2021-07-15	286245	APPEL DE SERVICE AU 616 OAK (2021-7185)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-7185)	1 641,85 \$
2021-07-13	286265	APPEL DE SERVICE AU 616 OAK (2021-1279)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1279)	1 257,76 \$
2021-07-19	286267	APPEL DE SERVICE AU 616 OAK (2021-7186)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-7186)	693,53 \$
2021-07-19	286266	APPEL DE SERVICE AU 616 OAK (2021-7186)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-7186)	444,44 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15205		2021-08-13	03499	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	53,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-16	404652837	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1354)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-1354)	53,91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15206		2021-08-13	05331	NSW CONTROLE INC.	3 089,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-21	034589	ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COMMANDE ET RÉGULATION (2021-9003)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-9003)	1 544,50 \$
2021-07-19	034531	PROGRAMME D'ENTRETIEN ET D'OPTIMISATION DES SYSTEMES DE COMMANDE ET REG	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-9003)	1 544,50 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15207		2021-08-13	01304	PARAGRAPHE LIBRAIRIE	1 238,52 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-09	213467	ACHAT DE LIVRES (2021-1044)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet (2021-1044)	102,89 \$
2021-07-15	213512	ACHAT DE LIVRES (2021-1044)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet (2021-1044)	1 135,63 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15208		2021-08-13	03621	PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	621,51 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-22	131355	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8570)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8570)	621,51 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15209		2021-08-13	59334	PISCINES PLPS INC.	1 368,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-21	3196	OUVERTURE ET FERMETURE DE LA PISCINE INTÉRIEURE (2020-9070)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-9070)	1 368,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15210		2021-08-13	00196	PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	94,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-20	F0208904 00	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8566)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8566)	94,19 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15211		2021-08-13	04494	PROMOTIONS UNIVERSELLES INC	891,06 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-16	326519	LANIÈRES POUR CLÉS (2021-1302)	Catherine Langevin	Francis Blondeau (2021-1302)	891,06 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15212		2021-08-13	04673	QUARANTE-ZERO INC	3 283,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-19	2021-52	BALANCE DU 50% DU CAMP SPÉCIALISÉ #4 DU 19 AU 23 JUILLET 2021 (2021-9091)	Dominique-Anne Soucie	Georges Pichet (2021-9091)	1 641,84 \$
2021-07-13	2021-44	BALANCE DU 50% DU CAMP SPÉCIALISÉ #3 DU 12 AU 16 JUILLET 2021 (2021-9091)	Dominique-Anne Soucie	Georges Pichet (2021-9091)	1 641,84 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15213		2021-08-13	04706	QUINCAILLERIE DEMERS INC	62,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-23	0513735	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-6094)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-6094)	62,69 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15214		2021-08-13	59082	GFL ENVIRONMENTAL INC.	1 121,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-06-30	M30015671180	COLLECTE RÉGULIÈRE ET TRANSPORT (2021-9093)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9093)	224,20 \$
2021-07-17	M30015672601	COLLECTE ET TRANSPORT MATIÈRES RECYCLABLES (2020-1132)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2020-1132)	224,20 \$
2021-06-19	M30015662573	COLLECTE RÉGULIÈRE ET TRANSPORT (2021-9093)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9093)	448,40 \$
2021-06-19	M30015662574	CONTENEURS DE MATÉRIAUX SECS (2020-1132)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2020-1132)	224,20 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> S15215	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 52048	<b>Nom:</b> STEPHANIE TETREULT	<b>Montant:</b> 11,66 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-16	21-128	RÉVISION LINGUISTIQUE (2021-9065)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2021-9065)	11,66 \$
<b>No paiement:</b> S15216	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 03131	<b>Nom:</b> ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	<b>Montant:</b> 4 139,10 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-06-02	FC-292376	DALLE DE BÉTON ARMÉ (2021-1177)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-1177)	4 139,10 \$
<b>No paiement:</b> S15217	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 04053	<b>Nom:</b> TRILOGIE GROUPE CONSEIL	<b>Montant:</b> 1 327,98 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-19	2101-17	SERVICES INFORMATIQUES	Francis Blondeau		1 327,98 \$
<b>No paiement:</b> S15218	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 04207	<b>Nom:</b> UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	<b>Montant:</b> 103,48 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-03-18	149494	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE	Jacques Des Ormeaux		103,48 \$
<b>No paiement:</b> S15219	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 95743	<b>Nom:</b> VANESSA CREATIONS	<b>Montant:</b> 209,25 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-20	1162	ACHAT DE MATÉRIEL POUR L'ARÉNA (2021-7158)	Ghislain L'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-7158)	209,25 \$
<b>No paiement:</b> S15220	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 00019	<b>Nom:</b> WURTH CANADA LTEE	<b>Montant:</b> 71,28 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-20	24442520	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-7159)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-7159)	71,28 \$
<b>No paiement:</b> S15221	<b>Date:</b> 2021-08-13	<b>Référence Fourn.:</b> 05195	<b>Nom:</b> Sportball	<b>Montant:</b> 4 024,12 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-23	11153855	CAMP 2021 - PARCS ET TERRAIN DE JEUX (2021-9083)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-9083)	4 024,12 \$
<b>No paiement:</b> S15222	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 03115	<b>Nom:</b> ACKLANDS - GRAINGER INC.	<b>Montant:</b> 65,31 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-30	9007776405	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-1355)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-1355)	65,31 \$
<b>No paiement:</b> S15223	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 02837	<b>Nom:</b> AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC	<b>Montant:</b> 56,51 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-22	342997	ACHAT DE MATÉRIEL AQUATIQUE (2021-7202)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-7202)	56,51 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> S15224	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 02787	<b>Nom:</b> AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	<b>Montant:</b> 420,80 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-27	66870	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-1032)	Dominique-Anne Soucie	Georges Pichet (2021-1032)	420,80 \$
<b>No paiement:</b> S15225	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 02700	<b>Nom:</b> ARCHE DE NOE	<b>Montant:</b> 172,46 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-26	6455	SERVICE ANIMALIER (2021-9006)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9006)	172,46 \$
<b>No paiement:</b> S15226	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 04766	<b>Nom:</b> ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC (ABPQ)	<b>Montant:</b> 460,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-06-24	5182	INSCRIPTION À UN CONGRÈS/FORMATION (2021-7261)	Marie Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2021-7261)	460,00 \$
<b>No paiement:</b> S15227	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 02116	<b>Nom:</b> BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC	<b>Montant:</b> 195,46 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-31	T0056397-31-07-21	EXAMEN MÉDICAL PRÉ-EMPLOI	Mélissa Mercure		195,46 \$
<b>No paiement:</b> S15228	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 02016	<b>Nom:</b> CERTIFLO INC.	<b>Montant:</b> 27,18 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-28	86342	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8582)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8582)	27,18 \$
<b>No paiement:</b> S15229	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 04640	<b>Nom:</b> CONSTRUCTION DJL INC	<b>Montant:</b> 1 106,97 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-27	2021 18051218	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Sébastien Gravel	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	456,30 \$
2021-07-26	2021 18050738	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Sébastien Gravel	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	650,67 \$
<b>No paiement:</b> S15230	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 03282	<b>Nom:</b> EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	<b>Montant:</b> 44,36 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-27	FA-86133	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8579)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8579)	44,36 \$
<b>No paiement:</b> S15231	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 05966	<b>Nom:</b> EXO-C INC	<b>Montant:</b> 114,98 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-28	0021106	ACHAT DE FOURNITURE ELECTRONIQUE (2021-7176)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-7176)	114,98 \$
<b>No paiement:</b> S15232	<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 59275	<b>Nom:</b> LSM AMBIOCREATEURS	<b>Montant:</b> 1 092,26 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> S15232		<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 59275	<b>Nom:</b> LSM AMBIOCREATEURS	<b>Montant:</b> 1 092,26 \$
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-29	39374	SERVICE DE TECHNICIEN DE SPECTACLE (2021-9059)	Josée Véronneau	Martin Latulippe (2021-9059)	1 092,26 \$
<b>No paiement:</b> S15233		<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 03046	<b>Nom:</b> MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	<b>Montant:</b> 342,06 \$
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-06-09	158334	ACHAT DE MATÉRIAUX PAYSAGER (2021-6891)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-6891)	342,06 \$
<b>No paiement:</b> S15234		<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 05775	<b>Nom:</b> MBM EXTERMINATION INC.	<b>Montant:</b> 201,21 \$
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-29	7283	CONTRÔLE PARASITAIRE (2021-7174)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-7174)	201,21 \$
<b>No paiement:</b> S15235		<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 04347	<b>Nom:</b> MONTMORENCY FORD (1997) INC	<b>Montant:</b> 352,06 \$
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-29	974560	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8586)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8586)	168,47 \$
2021-07-28	974472	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8583)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8583)	183,59 \$
<b>No paiement:</b> S15236		<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 04199	<b>Nom:</b> NAVADA LTÉE	<b>Montant:</b> 3 021,47 \$
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-12	286244	APPEL DE SERVICE AU 616 OAK (2021-5021)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-5021)	3 021,47 \$
<b>No paiement:</b> S15237		<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 03499	<b>Nom:</b> NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	<b>Montant:</b> 21,51 \$
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-28	404691100	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1332)	Francis Blondeau	Martin Latulippe (2021-1332)	21,51 \$
<b>No paiement:</b> S15238		<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 00168	<b>Nom:</b> OUTILS PIERRE BERGER INC	<b>Montant:</b> 356,36 \$
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-28	484018	ACHAT D'OUTILS (2021-6901)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	356,36 \$
<b>No paiement:</b> S15239		<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 59101	<b>Nom:</b> PAYSAGEMENT QUALITE	<b>Montant:</b> 9 931,29 \$
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-07-21	900	TAILLE DE HAIE 2021 (2019-9583)	Jacques Des Ormeaux	Georges Pichet (2019-9583)	9 931,29 \$
<b>No paiement:</b> S15240		<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 00196	<b>Nom:</b> PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	<b>Montant:</b> 818,62 \$
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> S15240		<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 00196	<b>Nom:</b> PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	<b>Montant:</b> 818,62 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-29	F0209177 00	ACHAT DE PNEUS (2021-8588)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8588)	409,31 \$
2021-07-26	F0209008 00	ACHAT DE PNEUS (2021-8578)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8578)	409,31 \$
<b>No paiement:</b> S15241		<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 04673	<b>Nom:</b> QUARANTE-ZERO INC	<b>Montant:</b> 1 641,84 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-30	2021-55	BALANCE DU 50% CAMP SPECIALISÉ #5 DU 26 AU 30 JUILLET 2021 (2021-9091)	Dominique-Anne Soucie	Georges Pichet (2021-9091)	1 641,84 \$
<b>No paiement:</b> S15242		<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 04706	<b>Nom:</b> QUINCAILLERIE DEMERS INC	<b>Montant:</b> 466,26 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-29	0513954	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-8585)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8585)	4,04 \$
2021-07-26	0513816	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2021-6900)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-6900)	462,22 \$
<b>No paiement:</b> S15243		<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 01217	<b>Nom:</b> SOCIETE DE SAUVETAGE	<b>Montant:</b> 520,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-28	201161	BREVETS ET REQUALIFICATIONS (2021-7179)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-7179)	520,00 \$
<b>No paiement:</b> S15244		<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 03131	<b>Nom:</b> ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	<b>Montant:</b> 505,96 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-13	FC-294562	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2021-6091)	Maxime Fournier	Ronald Laurin (2021-6091)	50,63 \$
2021-07-15	FC-294694	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2021-6092)	Maxime Fournier	Ronald Laurin (2021-6092)	455,33 \$
<b>No paiement:</b> S15245		<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 04207	<b>Nom:</b> UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	<b>Montant:</b> 24 730,10 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-27	151318	MUTUELLE DE PRÉVENTION SST-FINAL 2020 ET INITIAL 2021	Jacques Des Ormeaux		24 730,10 \$
<b>No paiement:</b> S15246		<b>Date:</b> 2021-08-20	<b>Référence Fourn.:</b> 00019	<b>Nom:</b> WURTH CANADA LTEE	<b>Montant:</b> 675,23 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-29	24454397	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-8584)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8584)	675,23 \$
<b>No paiement:</b> S15247		<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 05888	<b>Nom:</b> ADAM SERVICES	<b>Montant:</b> 252,95 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-31	2021-0936	INSPECTION DE LA RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA (2021-7178)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-7178)	252,95 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15248		2021-08-26	00793	AIR EN FETE INC (L)	7 094,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-02	200518	ANIMATION DE CAMPS DE JOUR - DEK HOCKEY SEMAINES DU 19 ET DU 26 JUILLET ET E)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2021-9074), Martin Latulippe (2021-9080), Dominiq	7 094,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15249		2021-08-26	02787	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	432,89 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-03	66999	APPEL DE SERVICE PISCINE PREVILLE ET EVALUATION TRAVAUX PISCINES (2021-6872)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2021-6872)	390,92 \$
2021-08-03	67000	ACHAT DE PIÈCES - ENTRETIEN PISCINE ALEXANDRA (2021-7020)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2021-7020)	41,97 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15250		2021-08-26	02700	ARCHE DE NOE	546,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-01	6467	SERVICE ANIMALIER - APPEL DE SERVICE (2021-9006)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9006)	86,23 \$
2021-08-01	6468	SERVICE ANIMALIER - FRAIS MENSUEL POUR APPEL DE SERVICE (2021-9006)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9006)	459,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15251		2021-08-26	03205	CHAUSSURES 22 SECURITE	911,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-31	210710	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-7187, 2021-9015)	Ronald Laurin	Éric Painchaud (2021-7187), Ronald Laurin (2021-9015)	911,69 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15252		2021-08-26	04640	CONSTRUCTION DJL INC	2 283,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-02	2021 18053242	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Sébastien Gravel	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	282,30 \$
2021-07-28	2021 18051647	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	731,19 \$
2021-07-29	2021 18052131	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	285,07 \$
2021-07-29	2021 18052109	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2021-1042)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	62,71 \$
2021-08-04	2021 18053481	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Sébastien Gravel	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	921,85 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15253		2021-08-26	54757	DE LA COUR A LA TABLE	2 100,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-31	100-21	ANIMATION DE CAMP DE JOUR - MISSION POTAGERE DU 26 AU 30 JUILLET 2021 (2021-907	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-9077)	2 100,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15254		2021-08-26	59083	ELITE MEDIC INC.	835,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-06	EMS-531	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES LOISIRS (2021-1372)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1372)	835,31 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15255		2021-08-26	03282	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	248,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S15255		2021-08-26	03282	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	248,38 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-30	FA-86161	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8581)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8581)	248,38 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S15256		2021-08-26	02154	EUROFINS ENVIRONEX	629,72 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-31	691024	ANALYSE DE L'EAU DE BAINNADE (2018-9206)		Dominique-Anne Soucie	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	629,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S15257		2021-08-26	51675	FESTIVAL CLASSICA INC.	1 610,23 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-08	2492	FRAIS DE MANUTENTION ET D'ÉLECTRICITÉ POUR CONCERT ARÉNA 22 JUIN 2021 (2021-7272)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-7272)	1 610,23 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S15258		2021-08-26	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	1 173,58 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-03	03P10886	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8593)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8593)	1 173,58 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S15259		2021-08-26	59094	GROUPE DE MAINTENANCE COUTURE INC. (LE)	2 293,75 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-14	604695	TRAVAUX REPARATION TOITURE AU 31 AVENUE FORT (2021-6673)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-6673)	2 293,75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S15260		2021-08-26	01129	GROUPE LABERGE REMORQUAGE	109,23 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-04	201082	SERVICE DE REMORQUAGE - CAMION DE POMPIER (2021-8607)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8607)	109,23 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S15261		2021-08-26	04555	INDUSTRIES GARANTIES LTEE (LES)	6 830,89 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-04	K 91370	NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION DE L'HOTEL DE VILLE (2021-1308)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1308)	5 547,54 \$
2021-05-06	K 90371	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE A LA BIBLIOTHEQUE - CONDENSEUR SUR UNITE 2G (2021-7279)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-7279)	1 283,35 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S15262		2021-08-26	59273	INSPECVISION 3D INC	9 773,55 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-05	1801	NETTOYAGE DE CONDUITES D'ÉGOUT (2020-9105)		Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9105)	949,40 \$
2021-06-10	1802	NETTOYAGE DE CONDUITES D'ÉGOUT (2020-9105)		Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9105)	2 879,97 \$
2021-07-12	1838	NETTOYAGE DE CONDUITES D'ÉGOUT (2020-9105)		Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9105)	1 110,01 \$
2021-07-12	1839	NETTOYAGE DE CONDUITES D'ÉGOUT (2020-9105)		Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9105)	1 421,43 \$
2021-06-16	1813	NETTOYAGE DE CONDUITES D'ÉGOUT (2020-9105)		Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9105)	3 412,74 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> S15263	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 59920	<b>Nom:</b> KARYNE ARCHITECTE PAYSAGISTE (KAP) INC.	<b>Montant:</b> 344,93 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-31	F2113-3171B	SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS (2020-	Eric Carignan	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	344,93 \$

<b>No paiement:</b> S15264	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 04101	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE ALIRE	<b>Montant:</b> 1 243,61 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-23	175036	ACHAT DE LIVRES (2021-1043)	Marie Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2021-1043)	440,32 \$
2021-07-23	175038	ACHAT DE LIVRES (2021-1043)	Marie Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2021-1043)	178,12 \$
2021-07-09	174858	ACHAT DE LIVRES (2021-1043)	Marie Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2021-1043)	368,39 \$
2021-07-09	174859	ACHAT DE LIVRES (2021-1043)	Marie Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2021-1043)	199,95 \$
2021-07-09	174860	ACHAT DE LIVRES (2021-7156)	Marie Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2021-7156)	56,83 \$

<b>No paiement:</b> S15265	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 04119	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE LE FURETEUR	<b>Montant:</b> 6 367,81 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-29	174861	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	261,95 \$
2021-07-28	174796	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	256,78 \$
2021-07-28	174800	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	181,17 \$
2021-07-29	174862	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	35,60 \$
2021-07-28	174798	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	176,14 \$
2021-06-30	174500	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	114,24 \$
2021-06-30	174498	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	91,13 \$
2021-07-20	174662	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	41,95 \$
2021-07-19	174640	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	560,80 \$
2021-07-19	174641	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	526,37 \$
2021-07-19	174639	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	1 003,49 \$
2021-06-30	174496	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	67,04 \$
2021-07-20	174649	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	698,81 \$
2021-06-30	174499	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	143,43 \$
2021-06-30	174336	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	26,20 \$
2021-06-30	174497	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	31,40 \$
2021-06-29	174252	RETOUR DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	(13,60 \$)
2021-06-15	174007	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	26,20 \$
2021-06-15	174006	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	29,35 \$
2021-07-28	174795	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	912,19 \$
2021-07-20	174858	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	26,20 \$
2021-07-28	174799	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	36,70 \$
2021-07-28	174801	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	41,84 \$
2021-07-20	174857	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	26,20 \$
2021-07-20	174859	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	102,74 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15265		2021-08-26	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	6 367,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-20	174650	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	832,44 \$
2021-07-20	174648	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	54,50 \$
2021-07-20	174661	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	76,55 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15266		2021-08-26	04319	LOCATION SAUVAGEAU	913,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-31	V54108-01	REPARATION SUR CAMION ENDOMMAGÉ PAR CAMBRIOLEUR (2021-8342)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-8342)	913,44 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15267		2021-08-26	59275	LSM AMBIOCREATEURS	919,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-05	39424	LOCATION DE MATERIEL ET SERVICE DE TECHNICIEN - SPECTACLE LES SALTIMBANQUE	Josée Véronneau	Martin Latulippe (2021-9059)	919,80 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15268		2021-08-26	04702	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	1 468,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-02	23093020-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-1281)	Ronald Laurin	Ghislain L'Écuyer (2021-1281)	1 468,46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15269		2021-08-26	05775	MBM EXTERMINATION INC.	436,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-03	7308	APPEL DE SERVICE EN URGENCE POUR NID DE GUEPES TOMBE D'UN ARBRE - 83 DE LA	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2021-7183)	229,95 \$
2021-08-05	7329	GESTION PARASITAIRE - VISITE MENSUELLE (2019-9000)	Ronald Laurin	Ghislain L'Écuyer (2019-9000)	120,72 \$
2021-08-05	7330	APPEL DE SERVICE POUR NID DE GUEPES AU PARC PREVILLE (2021-7194)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2021-7194)	86,23 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15270		2021-08-26	51879	MELISSA ROCH	919,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-13	20210813	ENSEIGNEMENT DE COURS - ZUMBA ET PLEIN AIR FIT - JUILLET (2021-7290)	Eric Carignan	Éric Carignan (2021-7290)	919,80 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15271		2021-08-26	01304	PARAGRAPH LIBRAIRIE	530,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-07-28	213638	ACHAT DE LIVRES (2021-1044)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet (2021-1044)	443,85 \$
2021-06-11	213149	ACHAT DE LIVRES (2021-1044)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet (2021-1044)	50,38 \$
2021-07-16	213539	ACHAT DE LIVRES (2021-1044)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet (2021-1044)	36,75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S15272		2021-08-26	53433	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	775,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-08-01 AU 2021-08-30

<b>No paiement:</b> S15272	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 53433	<b>Nom:</b> QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	<b>Montant:</b> 775,88 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-31	Q2045068	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - JUILLET 2021	Francis Blondeau		775,88 \$
<b>No paiement:</b> S15273	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 01217	<b>Nom:</b> SOCIETE DE SAUVETAGE	<b>Montant:</b> 1 304,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-28	201162	BREVET DE SAUVETEUR ET DE MEDAILLE DE BRONZE (2021-7269)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-7269)	1 304,00 \$
<b>No paiement:</b> S15274	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 05977	<b>Nom:</b> SOLUTIONS BCITI INC.	<b>Montant:</b> 44,27 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-07-31	846	ABONNEMENT MENSUEL - FRAIS TRANSACTIONNEL - JUILLET 2021 (2021-9002)	Francis Blondeau	Georges Pichet (2021-9002)	44,27 \$
<b>No paiement:</b> S15275	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 50091	<b>Nom:</b> SYLVIE THEROUX	<b>Montant:</b> 3 174,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-03	20210803	CAMP DE DANSE SEMAINE DU 25 JUILLET ET 2 AOÛT 2021 (2021-9078)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9078)	3 174,00 \$
<b>No paiement:</b> S15276	<b>Date:</b> 2021-08-26	<b>Référence Fourn.:</b> 00062	<b>Nom:</b> SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	<b>Montant:</b> 6 709,59 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2021-08-25	20210825	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS	Maxime Marquis		6 709,59 \$
				<b>Grand total :</b>	7 302 780,94 \$



**Transactions bancaires**  
**Du : 2021-08-01 Au : 2021-08-30**  
**Compte de banque : 04346-29**

Date de transaction	Annotation	Montant
2021-08-02	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	12,54
2021-08-02	Frais Interac - Global Payments - Loisirs	149,43
2021-08-02	Frais Interac - Global Payments - Finance	131,58
2021-08-02	Frais Interac - Global Payments - Urbanisme	181,90
2021-08-02	Frais Interac - Global Payments - 81 Hooper	143,29
2021-08-02	Frais Interac - Global Payments - Bibliothèque	155,69
2021-08-02	Frais Interac - Global Payments - Loisirs # 2	1 510,14
2021-08-02	Frais Interac - Global Payments - B-CITI	146,21
2021-08-02	Frais Interac - Global Payments - Tuxedo	56,50
2021-08-02	Frais Interac - Global Payments - Ludik Internet	179,10
2021-08-02	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	165,22
2021-08-03	Salaires nets période 31	230 887,94
2021-08-04	Déductions à la sources - fédéral - période 29-30	20 252,46
2021-08-04	Déductions à la sources - fédéral - période 29-30	30 490,12
2021-08-04	Déductions à la sources - provincial - période 29-30	133 733,78
2021-08-04	Remise - Pension alimentaire période 29-30	579,92
2021-08-05	Achat carte de crédit	4 767,26
2021-08-05	Frais perception comptes de taxes	609,32
2021-08-10	Salaires nets période 32	55 491,14
2021-08-11	Déductions à la sources - fédéral - période 31	15 474,32
2021-08-11	Déductions à la sources - fédéral - période 31	24 380,60
2021-08-11	Déductions à la sources - provincial - période 31	102 979,33
2021-08-11	Remise - Pension alimentaire période 31	289,96
2021-08-16	Frais bancaire pour B-CITI	15,10
2021-08-17	Salaires nets période 33	250 171,12
2021-08-18	Déductions à la sources - fédéral - période 32	3 473,34
2021-08-18	Déductions à la sources - fédéral - période 32	5 444,45
2021-08-18	Déductions à la sources - provincial - période 32	25 662,64
2021-08-18	Remise - Pension alimentaire période 32	289,96
2021-08-24	Salaires nets période 34	59 139,81
2021-08-25	Déductions à la sources - fédéral - période 33	17 496,72
2021-08-25	Déductions à la sources - fédéral - période 33	25 160,24
2021-08-25	Déductions à la sources - provincial - période 33	105 772,40
2021-08-25	Remise - Pension alimentaire période 33	289,96
2021-08-25	Virement vers le compte placement	6 000 000,00
2021-08-26	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	2 515,38
	<b>Total</b>	<b>7 118 198,87</b>

**Ville de Saint-Lambert**  
**Rapport mensuel des transactions portées aux cartes de crédit MasterCard**

**Période:** mi-juin à mi-juillet 2021  
**Date effective de paiement :** 2021-08-05

<b>Détenteur</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Fournier, Stéphanie	Computational Hydraulics Int.	Logiciel pour la direction du génie	2 268,00 \$
	Costco	Étagères - Centre de loisirs	224,19 \$
	Entrepôt Marine Inc.	Fournitures - Projet de terrasses des restaurants (CDE)	1 802,95 \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur aquatique	156,44 \$
	Google Suite	Système utilisé pour formation piscine	8,58 \$
	Authorize.net	Frais bancaires pour Tuxedo	31,84 \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Camp de jour	70,67 \$
Mercure, Mélissa	Courrielleur	Envoi de l'Infolettre - 07 juin 2021 au 07 juillet 2021	89,59 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
Pichet, Georges	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
<b>Total des achats déclarés à la liste des transactions bancaires</b>			<b>4 767,26 \$</b>

**CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET PARTENARIATS**

Poste comptable : 02-111-00-971

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Disponible 2021	No. résolution	Date du paiement
<b>Festival Classica</b>						
Versement 1	95 000,00 \$	98 000,00 \$	98 000,00 \$	- \$	2019-01-021	25 février 2021
Versement 2	95 000,00 \$	98 000,00 \$	98 000,00 \$	- \$	2019-01-021	6 mai 2021
Arabesque	15 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
	<b>205 000,00 \$</b>	<b>196 000,00 \$</b>	<b>196 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>		
<b>Corporation développement économique (CDE)</b>						
Versement 1	50 000,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$	- \$	2019-02-050	27 mai 2021
Versement 2	125 000,00 \$	125 000,00 \$	125 000,00 \$	- \$	2019-02-050	27 mai 2021
Versement 3	22 356,52 \$	125 000,00 \$	116 478,67 \$	8 521,33 \$	2019-02-050	À venir
Participation au magazine Vivre Saint-Lambert	7 500,00 \$	- \$	6 875,00 \$	(6 875,00) \$		
Projet de terrasses des restaurants	- \$	- \$	1 646,33 \$	(1 646,33) \$		
Illumination centre-ville - Hiver 2020	34 323,48 \$	- \$	- \$	- \$		
Projet d'ambiance - Parc du Village	5 269,73 \$	- \$	- \$	- \$		
Projet de piétonnisation de l'avenue Victoria	15 065,70 \$	- \$	- \$	- \$		
	<b>259 515,43 \$</b>	<b>300 000,00 \$</b>	<b>300 000,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>		
<b>Sous-total</b>	<b>464 515,43 \$</b>	<b>496 000,00 \$</b>	<b>496 000,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>		
<b>Autres organismes</b>						
		104 000,00 \$				
103,3 FM la radio allumée	- \$	- \$	- \$	- \$		
Centre de Bénévolat de la Rive-Sud	- \$	- \$	3 000,00 \$	(3 000,00) \$	2021-01-06	28 janvier 2021
Chorale des enfants de la Rive-Sud	4 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Club de bowling de Saint-Lambert	- \$	- \$	8 510,00 \$	(8 510,00) \$	2021-02-37	4 mars 2021
Conseil des aînés de Saint-Lambert	15 000,00 \$	- \$	15 000,00 \$	(15 000,00) \$	2021-03-67	15 avril 2021
Conservatoire de musique de la Montérégie	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Croix-Rouge canadienne	- \$	- \$	2 856,00 \$	(2 856,00) \$	2021-07-242	20 août 2021
David La Rue	- \$	- \$	1 300,00 \$	(1 300,00) \$	2021-02-35	4 mars 2021
Foire d'art contemporain de Saint-Lambert	15 000,00 \$	- \$	15 000,00 \$	(15 000,00) \$	2021-07-243	À venir
Fondation La Mosaïque	250,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Grande Guignolée des médias de la Rive-Sud	1 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
La Traversée	- \$	- \$	4 000,00 \$	(4 000,00) \$	2021-01-06	28 janvier 2021
Lea-Jeanne Tremblay	- \$	- \$	800,00 \$	(800,00) \$	2021-02-36	4 mars 2021
Lumina Conseil	- \$	- \$	3 500,00 \$	(3 500,00) \$	2021-03-85	20 mai 2021
Maili-Jade Ouellet	500,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Moisson Rive-Sud	- \$	- \$	3 000,00 \$	(3 000,00) \$	2021-01-06	28 janvier 2021
Opération Nez rouge	- \$	- \$	- \$	- \$		
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	3 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
RTL - Transport des aînés	66 841,52 \$	- \$	60 000,00 \$	(60 000,00) \$	2019-01-023	À venir (estimé)
Saint-Lambert en fête	249,69 \$	- \$	8 000,00 \$	(8 000,00) \$	2021-02-49	À venir
Société canadienne du cancer	45,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Société chorale de Saint-Lambert	12 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Société d'histoire Mouillepiep	5 873,21 \$	- \$	- \$	- \$		
Un vélo une ville	- \$	- \$	- \$	- \$		
Ajustement	(7 500,00) \$	- \$	- \$	- \$		
	<b>121 259,42 \$</b>	<b>104 000,00 \$</b>	<b>124 966,00 \$</b>	<b>(20 966,00) \$</b>		
<b>Transfert budgétaire</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>		
<b>Total</b>	<b>585 774,85 \$</b>	<b>600 000,00 \$</b>	<b>620 966,00 \$</b>	<b>(20 966,00) \$</b>		



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.2)

### **Budget additionnel - Services informatiques**

---

CONSIDÉRANT QUE des coupures budgétaires de l'ordre de 45K\$ avaient été imposées au budget 2021 pour les services informatiques;

CONSIDÉRANT QUE des projets ont été réalisés alors qu'ils ne devaient initialement pas avoir lieu considérant le contexte de la pandémie;

CONSIDÉRANT les revenus excédentaires projetés provenant des droits de mutation.

D'AUTORISER un budget additionnel d'un montant total de 130 000 \$ dans le poste budgétaire 02-133-00-414, financé à même les revenus excédentaires provenant des droits de mutation.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.3)

### **Païement de la réclamation 2021-019R**

---

CONSIDÉRANT le dossier de réclamation 2021-019R;

CONSIDÉRANT l'analyse, les recommandations et les conclusions du Services des travaux publics relativement au présent dossier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de payer la réclamation 2021-019R.

D'AUTORISER la greffière à procéder au règlement de la réclamation 2021-019R pour un montant maximal de 20 000\$; et

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-191-00-995.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.4) **Demande de financement de la Société chorale de Saint-Lambert**

---

CONSIDÉRANT la demande de financement de la Société chorale de Saint-Lambert présentée par la division des arts et de la culture.

D'ACCORDER une aide financière de 4 000 \$ à la Société chorale de Saint-Lambert; et

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-111-00-971.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.5)

### **Virement de fonds - paiement de frais juridiques**

---

CONSIDÉRANT le dossier CMQ-67482-001: *Enquête en éthique et déontologie concernant le conseiller Bernard Rodrigue;*

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit assumer les frais de défense de monsieur le conseiller Bernard Rodrigue;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transférer les fonds nécessaires au poste budgétaire 02-141-11-412.

D'AUTORISER le transfert d'une somme de 40 000\$ au poste budgétaire 02-141-11-412;

D'AUTORISER le trésorier à payer la facture au montant de 33 522.39 \$ à l'ordre de Godard Bélisle St-Jean & Associés pour la période du 28/06/2021 au 30/07/2021.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.1)

### **Dépôt de la liste des embauches**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution no 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution no 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, c. C-27);

La greffière procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 11 août au 7 septembre 2021.



## Ville de Saint-Lambert

### LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 11 août au 7 septembre 2021

Date	Embauche ou nomination	Période d'embauche	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2021-08-22	Nomination	Indéterminée		Préposée aux prêts	Direction de la culture et des loisirs / Division de la bibliothèque	Col blanc	Régulier
2021-08-22	Embauche	Indéterminée		Surveillant-sauveteur	Direction de la culture et des loisirs / Division Aquatique et jeunesse	Piscine	Temporaire
2021-08-23	Embauche	Indéterminée		Surveillant-sauveteur	Direction de la culture et des loisirs / Division Aquatique et jeunesse	Piscine	Temporaire
2021-08-23	Embauche	Indéterminée		Spécialiste camp de jour	Direction de la culture et des loisirs / Division Aquatique et jeunesse	Col blanc	Temporaire
2021-08-23	Embauche	Indéterminée		Surveillant-sauveteur	Direction de la culture et des loisirs / Division Aquatique et jeunesse	Col blanc	Temporaire
2021-08-23	Réembauche	23 août au 23 décembre 2021		Stagiaire à la division du génie	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement / Division du génie	Col blanc	Temporaire
2021-08-25	Changement d'affectation	Indéterminée		Commis aux comptes à payer	Direction des finances	Col blanc	Régulier
2021-08-25	Embauche	Indéterminée		Réceptionniste	Direction des finances	Col blanc	Temporaire
2021-08-25	Embauche	Indéterminée		Inspecteur aux permis et à l'urbanisme	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement / Division de l'urbanisme	Col blanc	Régulier
2021-08-27	Mutation	Indéterminée		Animateur de fêtes d'enfants	Direction de la culture et des loisirs / Division Aquatique et jeunesse	Col blanc	Temporaire
2021-08-27	Mutation	Indéterminée		Animateur de fêtes d'enfants	Direction de la culture et des loisirs / Division Aquatique et jeunesse	Col blanc	Temporaire
2021-08-27	Mutation	Indéterminée		Animateur de fêtes d'enfants	Direction de la culture et des loisirs / Division Aquatique et jeunesse	Col blanc	Temporaire
2021-08-27	Mutation	Indéterminée		Animateur de fêtes d'enfants	Direction de la culture et des loisirs / Division Aquatique et jeunesse	Col blanc	Temporaire
2021-08-27	Mutation	Indéterminée		Animateur de fêtes d'enfants	Direction de la culture et des loisirs / Division Aquatique et jeunesse	Col blanc	Temporaire
2021-08-29	Nomination	Indéterminée		Préposée aux permis grade 1	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement / Division de l'urbanisme	Col blanc	Régulier
2021-08-29	Nomination	Indéterminée		Préposé au réseau d'aqueduc	Direction des travaux publics	Col bleu	Permanent
2021-08-31	Réembauche	Indéterminée		Surveillant de patinoire	Direction de la culture et des loisirs / Division Loisirs et vie communautaire	col blanc	Temporaire
2021-08-31	Réembauche	Indéterminée		Surveillant de patinoire	Direction de la culture et des loisirs / Division Loisirs et vie communautaire	col blanc	Temporaire
2021-08-31	Réembauche	Indéterminée		Surveillant de patinoire	Direction de la culture et des loisirs / Division Loisirs et vie communautaire	col blanc	Temporaire
2021-08-31	Réembauche	Indéterminée		Surveillant de patinoire	Direction de la culture et des loisirs / Division Loisirs et vie communautaire	col blanc	Temporaire
2021-09-07	Nomination	Indéterminée		Coordonnatrice aquatique	Direction de la culture et des loisirs / Division Aquatique et jeunesse	Col blanc	Temporaire

pprouvé par:

Jacques Des Ormeaux, Directeur général



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.2)

### **Prolongation - remplacement intérimaire du directeur général**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Des Ormeaux a été embauché à titre de directeur général par intérim pour une durée de trois mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, conformément à la résolution 2021-06-196.

DE RENOUVELLER le contrat de monsieur Jacques Des Ormeaux à titre de directeur général par intérim jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2022, aux mêmes termes et conditions;

D'AUTORISER le trésorier à faire tous les ajustements requis au niveau du traitement de la paie afin d'appliquer l'entente de travail; et

DE MANDATER M. Des Ormeaux à procéder au recrutement d'un directeur général.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.1)

### **Nouveau bail - Maison Marsil**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert est propriétaire de l'immeuble patrimonial situé au 349, Riverside, connu sous le nom de *Maison Marsil*.

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite conclure un nouveau bail avec la société Protocole-Trophées d'exception Inc. pour une durée d'un an relativement à la location de la Maison Marsil.

DE MANDATER le directeur général à négocier le bail avec la société Protocole-Trophées d'exception Inc. pour une durée d'un an, soit du 1er février 2022 au 28 février 2023, relativement à la location de la Maison Marsil, immeuble situé au 349, Riverside à Saint-Lambert.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.1)

### **Dépôt - Rapport du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes**

---

La greffière procède au dépôt du rapport d'enquête du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes à la suite de divulgations d'actes répréhensibles à l'égard de la Ville de Saint-Lambert.



## RAPPORT D'ENQUÊTE

Conclusion du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes à la suite de divulgations d'actes répréhensibles à l'égard de la Ville de Saint-Lambert

Août 2021



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [www.mamh.gouv.qc.ca](http://www.mamh.gouv.qc.ca).

ISBN : 978-2-550-89823-8 (PDF)

Dépôt légal – 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021

## Avertissement

Le contenu de ce document expose des faits ayant mené à la tenue d'une enquête, énonce les éléments sur lesquels s'appuie l'analyse et rend compte de l'avis du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes ainsi que de ses recommandations, le cas échéant.

Les personnes qui ont collaboré à l'enquête ou qui sont à l'origine de celle-ci ne sont pas identifiées, et ce, dans le respect du principe de la confidentialité et de la protection contre les représailles. Il en va de même de toute information qui permettrait d'identifier l'une ou l'autre de ces personnes.

Tous les faits présentés ont été recueillis et analysés par les personnes mandatées à cette fin ainsi que par celles qui les ont assistées. Cependant, lorsque la situation exigeait une interprétation juridique, une opinion a été demandée à la Direction des affaires juridiques du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les conclusions du présent rapport sont le résultat d'analyses effectuées par le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes ainsi que de l'interprétation formulée par la Direction des affaires juridiques.

# Table des matières

La divulgation .....	5
L'enquête .....	5
Les faits .....	6
Les résultats de l'enquête .....	7
Y a-t-il eu un cas grave de mauvaise gestion, y compris un abus d'autorité?.....	7
Le cadre légal .....	8
Informations recueillies auprès des mis en cause dans le cadre de l'enquête .....	10
Conclusion : l'enquête révèle un abus d'autorité .....	11
Autres conclusions.....	12
Les recommandations.....	13
La réponse de la Ville à la suite de la présentation du rapport.....	14
La réponse des mis en cause à la suite de la présentation du rapport .....	14
Commentaires du CIME sur la réponse des mis en cause .....	14

# La divulgation

Le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a reçu des divulgations rapportant que des actes répréhensibles auraient été commis à l'égard de la Ville de Saint-Lambert. Selon les allégations, un conseiller municipal aurait communiqué des renseignements confidentiels en contravention avec son code d'éthique et de déontologie. Dans ce contexte, le maire et/ou le directeur général auraient ordonné la tenue d'une enquête à l'égard des élus municipaux.

La compétence du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le présent cas se fonde sur l'article 17.1 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (LFDAROP) :

Les divulgations concernant les organismes publics visés au paragraphe 9.1° de l'article 2 sont traitées par le ministre responsable des affaires municipales dans le respect des règles prévues aux articles 10 à 15, compte tenu des adaptations nécessaires.

La Ville de Saint-Lambert constitue un organisme municipal au sens du paragraphe 9.1° de l'article 2 de la LFDAROP.

Le CIME est responsable de l'application de la LFDAROP pour la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cela dit, conformément à l'article 12 de la LFDAROP, le CIME doit mettre fin à son examen s'il estime que la divulgation concerne un manquement en matière d'éthique et de déontologie visé à la section I du chapitre III de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Pour cette raison, le CIME ne commentera pas dans le présent rapport l'allégation de communication de renseignements confidentiels par un membre du conseil et se limitera à détailler ses conclusions sur la tenue d'une enquête à l'égard des membres du conseil.

# L'enquête

Le CIME a mené son enquête au regard de l'acte répréhensible énoncé au paragraphe 4° de l'article 4 de la LFDAROP, à savoir :

- un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité.

Dans le cadre de son enquête, le CIME a obtenu les documents requis et les a analysés. Il a également obtenu le témoignage de douze personnes. Le CIME tient à cet égard à souligner la bonne collaboration de la Ville et des témoins rencontrés.

Dans l'analyse des allégations, le CIME a, chaque fois, évalué le caractère répréhensible des actes sur la base des facteurs suivants<sup>1</sup> :

- la nature intentionnelle ou délibérée de l'acte;

---

<sup>1</sup> Ces critères sont définis dans la *Procédure de traitement des divulgations d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des plaintes en cas de représailles*, laquelle peut être consultée à l'adresse suivante : [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/divulgations\\_actes\\_reprehensibles/divulgations\\_plaintes\\_procedure\\_fr.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/divulgations_actes_reprehensibles/divulgations_plaintes_procedure_fr.pdf).

- le degré de gravité de la conduite ou son écart marqué par rapport aux normes de conduite et aux pratiques normalement reconnues et acceptées;
- la position, la fonction ou le niveau de responsabilités confiées à l'auteur de l'acte;
- la fréquence ou la nature récurrente de la conduite;
- les conséquences de la conduite sur l'organisme public et la réalisation de sa mission, sur son personnel, sur ses clientèles et sur la confiance du public.

## Les faits

À la suite de son élection, chaque membre du conseil a signé un document dans lequel il attestait avoir reçu la Politique relative à l'utilisation des actifs informationnels de la Ville de Saint-Lambert (la Politique) et reconnaissait qu'il était de sa responsabilité d'en prendre connaissance et de s'y conformer. Les membres du conseil étaient d'avis que cette attestation relevait d'un accord de principe, et non d'une application stricte de la Politique.

Au printemps 2019, des informations accessibles seulement à certains fonctionnaires municipaux et aux membres du conseil ont été communiquées à des tiers, notamment au journal local.

En réaction, le maire a demandé aux élus municipaux de signer une déclaration assermentée en vertu de laquelle ceux-ci indiquaient ne pas avoir transmis de renseignements confidentiels, et les a informés que ces déclarations feraient l'objet de vérifications par le maire en vertu de son pouvoir d'enquête. À au moins une occasion, le maire a informé certains conseillers municipaux de son intention d'utiliser son pouvoir de contrôle et de surveillance pour embaucher une firme afin de faire enquête sur les fuites informationnelles, indiquant que celle-ci allait rencontrer l'ensemble des élus à ce propos.

Le maire a demandé au directeur général de mener une enquête auprès des fonctionnaires municipaux. À la suite de vérifications visant des fonctionnaires, lesquelles se sont avérées infructueuses, le directeur général, avec l'accord du maire, a demandé à la directrice des ressources humaines de trouver une firme pour faire enquête sur les fuites de renseignements.

Le 2 juillet 2019, le directeur général et le maire ont rencontré une firme d'enquête privée (la Firme) et lui ont confié un mandat pour la tenue d'une enquête visant les membres du conseil. Le maire a notamment demandé aux enquêteurs de rencontrer chaque élu individuellement et de remettre le rapport au conseiller juridique de la Ville. Selon les informations obtenues, la Firme devait concentrer son enquête sur deux conseillers considérés comme les responsables potentiels des fuites.

Lors de la séance du 2 juillet 2019, le maire a indiqué en séance du conseil avoir confié un mandat à une firme d'enquête externe afin de veiller au respect des obligations d'ordre déontologique des élus.

Le 3 juillet 2019, la Firme transmettait par courriel son offre de service à la Ville de Saint-Lambert. Selon l'offre de service, la Firme s'engageait à informer le maire des étapes de l'enquête. La facturation allait être acheminée à l'attention du directeur général. Le maire a répondu par courriel que le document serait retourné avec signature dans un court délai.

Le 23 juillet 2019, le bon de commande dûment signé a été transmis par courriel à la Firme. Dans son courriel, la Ville informait la Firme que le maire allait coordonner le mandat avec cette dernière.

Aucune résolution du conseil n'a été adoptée pour autoriser une telle enquête ou pour autoriser l'adjudication d'un mandat à la Firme. Le mandat d'enquête a été adjugé de gré à gré par le directeur général, comme le permettent le règlement de gestion contractuelle de la Ville et le règlement de délégation du pouvoir de dépenser.

Dans le cadre de son enquête, qui s'est déroulée entre juillet et septembre 2019, la Firme a procédé à une fouille des boîtes courriel du domaine de la Ville (@saint-lambert.ca) appartenant à des membres du conseil. Le directeur général est intervenu en ce sens auprès du directeur des technologies de l'information. De plus, la firme d'enquête a réalisé, sans avoir obtenu le consentement des personnes visées, des enquêtes de crédit à l'égard de deux élus municipaux.

Les enquêteurs de la Firme ont également rencontré l'ensemble des élus municipaux. Au moins un élu a refusé de répondre aux questions des enquêteurs de la Firme. Le maire est intervenu et lui a intimé de répondre à toutes les questions. Aucune résolution n'a été adoptée pour remettre en question la légalité de cette enquête ou pour y mettre fin.

La Firme n'a réalisé aucun suivi auprès de l'administration ou du maire pour l'informer du déroulement de l'enquête et notamment de l'étude des dossiers de crédit. Une copie du rapport a été transmise à l'avocat de la Ville pour déterminer les suites à y donner.

Le 30 septembre 2019, les membres du conseil étaient informés verbalement du contenu du rapport.

À partir du 3 octobre 2019, l'enquête sur les fuites informationnelles réalisée par la Firme à la demande du directeur général et du maire est médiatisée. Certains élus font alors part de leur malaise à l'égard de cette enquête ou la remettent en question.

Le 4 octobre 2019, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation annonce publiquement avoir demandé au CIME de se pencher sur cette situation.

En octobre 2019, la Ville sollicite un avis juridique sur l'étendue des pouvoirs de surveillance du maire et du directeur général. L'avis de l'avocat sur cette question n'a été sollicité qu'après le dépôt du rapport; celui-ci n'a pas conseillé au préalable le directeur général ou le maire sur la légalité de l'enquête ainsi déclenchée. Les dépenses liées à l'enquête ont été soumises pour approbation du conseil dans les listes des déboursés et des transactions bancaires des séances du 26 août, du 16 septembre et du 22 octobre 2019. Aucun membre du conseil n'a soulevé de questions sur les sommes versées à la Firme.

## Les résultats de l'enquête

### Y a-t-il eu un cas grave de mauvaise gestion, y compris un abus d'autorité?

Conformément au paragraphe 4° de l'article 4 de la LFDAROP, est considéré comme répréhensible un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité.

Un abus d'autorité se définit comme :

- un acte commis par une personne, notamment un élu ou un fonctionnaire municipal, qui détient une autorité, réelle ou par effet de droit, et qui outrepassé ses pouvoirs. En outre, et de manière non limitative, constitue un abus d'autorité dans le cadre de la gestion municipale :

- toute situation dans laquelle un élu outrepassé ses prérogatives en s’immisçant de manière marquée dans la gestion courante de la municipalité ou en exerçant certains pouvoirs dévolus au conseil,
- toute situation où un fonctionnaire municipal outrepassé ses prérogatives en exerçant certains pouvoirs dévolus au conseil, à l’exception des pouvoirs qui peuvent être et qui ont été délégués par le conseil;
- une décision arbitraire dans le but d’avantager ses intérêts personnels ou de nuire, y compris la mauvaise foi et le favoritisme.

La *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale* encadrent notamment les rôles et les responsabilités du maire, du directeur général et de la Commission municipale du Québec en matière de surveillance de l’administration et des élus.

L’enquête du CIME a révélé que les personnes mises en cause, soit le directeur général et le maire, ont notamment :

- outrepassé leurs rôles et responsabilités en ordonnant, de leur propre chef, la tenue d’une enquête visant des élus municipaux.

## Le cadre légal

*Politique d’utilisation des actifs informationnels de la Ville de Saint-Lambert*, article 6.1

[...] La Ville se réserve le droit de prendre les mesures raisonnables et appropriées dans le but de superviser et contrôler l’utilisation qui est faite des actifs informationnels mis à la disposition des utilisateurs et de déterminer si des actifs sont utilisés conformément à la présente politique et de manière optimale [...].

*Politique d’utilisation des actifs informationnels de la Ville de Saint-Lambert*, article 6.2

[...] De plus, en présence de toute contravention aux présentes règles d’utilisation des actifs informationnels, les autorités compétentes de la Ville en évaluent les circonstances et des sanctions raisonnables et appropriées peuvent être imposées à tout utilisateur fautif ou en défaut. [...]

*Loi sur les cités et villes*, article 52

Le maire exerce le droit de surveillance, d’investigation et de contrôle sur tous les départements et les fonctionnaires ou employés de la municipalité, à l’exception du vérificateur général, et voit spécialement à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés suivant la loi, et à ce que les dispositions de la loi, les règlements et les ordonnances du conseil soient fidèlement et impartialement mis à exécution. Il soumet au conseil tout projet qu’il croit nécessaire ou utile, et lui communique toutes informations et suggestions relatives à l’amélioration des finances, de la police, de la santé, de la sûreté, de la propreté, au bien-être et au progrès de la municipalité.

Dans l’exercice de ses fonctions comme chef exécutif de l’administration municipale, le maire a droit, en tout temps, de suspendre un fonctionnaire ou employé de la municipalité, à l’exception du vérificateur général, mais il doit faire rapport au conseil, à la séance qui suit cette suspension, et exposer ses motifs par écrit; le fonctionnaire ou employé suspendu ne doit recevoir aucun traitement pour la période pendant laquelle il est suspendu, à moins que le conseil n’en décide autrement sur cette suspension et celle-ci n’est valide que jusqu’à cette séance.

*Loi sur les cités et villes, article 113*

Le directeur général est le fonctionnaire principal de la municipalité.

Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la municipalité, sauf sur le vérificateur général qui relève directement du conseil. À l'égard d'un fonctionnaire ou employé dont les fonctions sont prévues par la loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice de ces fonctions prévues par la loi.

Il peut suspendre un fonctionnaire ou employé de ses fonctions. Il doit immédiatement faire rapport de cette suspension au conseil. Le conseil décide du sort du fonctionnaire ou employé suspendu, après enquête.

*Loi sur les cités et villes, article 114*

Sous l'autorité du conseil ou du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité et à cette fin planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la municipalité.

*Loi sur les cités et villes, article 114.1*

Dans l'application des articles 113 et 114, le directeur général exerce notamment les fonctions suivantes :

1° il assure les communications entre le conseil, le comité exécutif et les commissions, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la municipalité, d'autre part; à cette fin, il a accès à tous les documents de la municipalité et il peut obliger tout fonctionnaire ou employé à lui fournir tout document ou tout renseignement, sauf si celui-ci est, de l'avis du directeur du service de police, de nature à révéler le contenu d'un dossier concernant une enquête policière;

2° il prépare le budget et le programme d'immobilisations de la municipalité et les plans, les programmes et les projets destinés à assurer son bon fonctionnement, avec la collaboration des directeurs de services et des autres fonctionnaires ou employés de la municipalité;

3° il examine les plaintes et les réclamations contre la municipalité;

4° il étudie les projets de règlements de la municipalité;

5° il soumet au conseil, au comité exécutif ou à une commission, selon le cas, les budgets, les programmes d'immobilisations, les plans, les programmes et les projets qu'il a préparés ainsi que ses observations et ses recommandations concernant les plaintes, les réclamations et les projets de règlements qu'il a étudiés;

6° il fait rapport au conseil, au comité exécutif ou à une commission, selon le cas, sur tout sujet qu'il croit devoir porter à sa connaissance en vue de la saine administration des deniers publics, du progrès de la municipalité et du bien-être des citoyens, pourvu que ce rapport ne soit pas, de l'avis du directeur du service de police, de nature à révéler le contenu d'un dossier concernant une enquête policière; s'il le juge à propos, il verse ses propres conclusions au dossier sur tout sujet soumis au conseil, au comité exécutif ou à une commission;

7° il assiste aux séances du conseil, du comité exécutif et des commissions et, avec la permission du président de la séance, il donne son avis et présente ses recommandations sur les sujets discutés, sans avoir le droit de voter;

8° sous réserve des pouvoirs du maire, il veille à l'exécution des règlements de la municipalité et des décisions du conseil, et notamment il veille à l'emploi des fonds aux fins pour lesquelles ils ont été votés.

*Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, article 20*

Toute personne peut communiquer à la Commission municipale du Québec des renseignements concernant un manquement à un code d'éthique et de déontologie applicable à un membre d'un conseil d'une municipalité. [...]

*Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, article 21*

La Commission peut, de sa propre initiative ou à la suite d'une communication de renseignements effectuée en application de l'article 20, obtenir de toute personne les renseignements qu'elle juge nécessaires concernant un manquement visé à cet article. Les deux premiers alinéas de l'article 91 de la Loi sur la Commission municipale (chapitre C-35) s'appliquent à l'obtention de ces renseignements par la Commission.

*Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, article 22*

La Commission peut, lorsqu'elle est d'avis que des renseignements qui sont en sa possession sont susceptibles de démontrer qu'un membre du conseil d'une municipalité a commis un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable, faire une enquête afin de déterminer si un tel manquement a été commis.

L'enquête doit être ouverte au plus tard dans les trois ans qui suivent la fin du mandat de ce membre.

La Commission informe le membre du conseil qu'il fait l'objet d'une enquête.

*Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, article 26*

Si la Commission conclut que la conduite du membre du conseil de la municipalité constitue un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie, elle décide, en prenant en considération la gravité du manquement et les circonstances dans lesquelles il s'est produit, notamment du fait que le membre du conseil a ou non obtenu un avis écrit et motivé d'un conseiller à l'éthique et à la déontologie ou pris toute autre précaution raisonnable pour se conformer au code, d'imposer une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 31 ou qu'aucune sanction ne soit imposée.

## Informations recueillies auprès des mis en cause dans le cadre de l'enquête

### **Le directeur général**

Le mis en cause a souligné que le conseil municipal est un conseil sans papier, où toute l'information est transmise par voie électronique. La Politique est l'outil dont dispose la Ville afin d'assurer le bon usage des actifs informationnels et la confidentialité des informations. Il a mentionné partager avec le greffier la responsabilité d'appliquer la Politique.

Le mis en cause nous a confirmé qu'un manquement d'un élu municipal à la Politique n'a aucune conséquence, contrairement au manquement d'un employé municipal.

Le mis en cause nous a confirmé que certains renseignements confidentiels avaient été communiqués à des tiers, notamment à un journal local. À la suite de cette fuite de renseignements, le maire et lui ont décidé de faire enquête. Selon lui, la Politique lui permettait

de faire enquête sur l'utilisation de l'adresse courriel fournie par la Ville à ses utilisateurs. Aucune autre option que celle de faire enquête directement sur des élus n'a été envisagée par la Ville.

Le mis en cause a confirmé avoir donné le mandat d'enquête à la Firme et avoir autorisé son directeur des technologies de l'information à échanger avec elle. Il a soutenu qu'il n'y avait pas eu de pressions de la part du maire pour l'octroi de ce mandat, mais a ajouté que le maire était favorable à l'enquête à l'égard des élus municipaux.

Le mis en cause a indiqué que le mandat de la Firme était de trouver la source des fuites informationnelles. Il a confirmé que deux membres du conseil étaient ciblés directement par l'enquête. Cela dit, il a porté à notre attention que la Ville de Saint-Lambert n'avait jamais demandé la vérification des dossiers de crédit des élus municipaux.

Il a indiqué que des facteurs émotifs avaient pu guider sa prise de décision, en raison notamment de relations difficiles avec le conseil.

### **Le maire**

Le mis en cause a souligné que le conseil municipal est un conseil sans papier, où toute l'information est transmise par voie électronique. La responsabilité d'assurer la confidentialité de la documentation et d'appliquer la Politique à cet effet relève du greffe.

Le mis en cause nous a confirmé qu'un manquement d'un élu municipal à la Politique n'a aucune conséquence, contrairement au manquement d'un employé municipal. Cela dit, il a rappelé que l'élu est assujéti à son code d'éthique et de déontologie.

Le mis en cause nous a confirmé que certains renseignements confidentiels avaient été communiqués à des tiers, notamment à un journal local.

À la suite de cette fuite de renseignements, le mis en cause indique avoir rencontré cinq conseillers municipaux et avoir convenu avec eux de faire enquête sur les fuites informationnelles. Le directeur général et le greffier étaient d'accord avec cette enquête.

Le mis en cause indique ne pas avoir participé à la sélection de la firme d'enquête, que cela relevait de la responsabilité de la directrice des ressources humaines et du directeur général. Il ajoute ne pas avoir été informé du mandat qui lui avait été confié. Il confirme avoir rencontré la Firme pour expliquer la situation.

Le mis en cause a aussi confirmé être intervenu auprès d'un conseiller municipal qui refusait de répondre aux questions des enquêteurs de la Firme et lui avoir indiqué qu'il était obligé de le faire.

Pour le mis en cause, l'enquête s'inscrivait dans une approche graduée et faisait suite à des formations, des rappels et des mises en demeure.

Le mis en cause soutient qu'il se sentait un devoir d'agir pour mettre fin à la situation.

## **Conclusion : l'enquête révèle un abus d'autorité**

Il ressort de l'enquête que le directeur général et le maire ont autorisé, de leur propre chef, une enquête à l'égard des membres du conseil aux fins de déterminer le ou les responsables de possibles communications de renseignements confidentiels.

À cette fin, ils ont rencontré la Firme et lui ont confié un mandat pour la tenue d'une enquête visant les membres du conseil, plus particulièrement deux d'entre eux. Le directeur général a demandé à des fonctionnaires municipaux, notamment au directeur des technologies de l'information, de collaborer à cette enquête. Le maire est quant à lui intervenu auprès de certains élus pour les rassurer sur la légalité de cette démarche ou pour intimider à au moins un d'entre eux

de répondre aux questions de la Firme. La preuve démontre que le directeur général et le maire sont les deux responsables de la décision de mener une enquête sur des élus. Les deux mis en cause ont agi sans s'être assuré au préalable qu'ils avaient autorité pour agir ainsi. Ils se sont appuyés sur la Politique et sur les dispositions relatives aux pouvoirs de surveillance prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour justifier leurs agissements, en sachant que celles-ci n'étaient pas directement applicables aux élus municipaux.

La *Loi sur les cités et villes* définit les rôles et responsabilités du directeur général et du maire. Elle ne leur reconnaît aucun rôle de surveillance ou de contrôle à l'égard des actions des membres du conseil municipal, que ce soit en matière de gestion des actifs informationnels de la Ville ou en ce qui concerne le respect des normes prévues au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Dans ce dernier cas, ce rôle est dévolu à la Commission municipale du Québec (CMQ). Le chapitre III de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit les mécanismes d'application et de contrôle en cas de manquement d'un membre du conseil au code d'éthique qui encadre sa conduite. Si le directeur général et/ou le maire avaient des motifs raisonnables de croire qu'un membre du conseil manquait à son code d'éthique et de déontologie, il était de leur responsabilité d'en informer la CMQ plutôt que de mandater la tenue d'une enquête visant les élus.

Également, à la suite de son enquête, le CIME conclut que les mis en cause ont commis un abus d'autorité en outrepassant leurs pouvoirs et en n'agissant pas dans le cadre des limites que leur impose la loi.

En raison de ce qui précède, le CIME conclut que les agissements décrits constituent un acte répréhensible au sens du paragraphe 4 de l'article 4 de la LFDAROP.

## Autres conclusions

Les résultats de l'enquête révèlent également que la vérification des dossiers de crédit de deux membres du conseil a eu lieu dans le cadre du mandat exécuté par la Firme.

Le tout a été effectué à l'initiative de celle-ci. Nous retenons que la Ville de Saint-Lambert avait donné un mandat d'enquête relativement large qui pouvait inclure la consultation des dossiers de crédit. Cependant, les preuves et témoignages obtenus démontrent que la Ville de Saint-Lambert n'avait pas été informée de telles vérifications à l'égard de deux élus municipaux.

Par ailleurs, les éléments obtenus démontrent que la Firme n'a pas sollicité le consentement des élus visés par de tels travaux ni informé la Ville de la portée des vérifications réalisées.

Cela dit, le CIME ne peut pas se prononcer sur le caractère répréhensible de ces vérifications de crédit. En effet, conformément à l'article 17.2 de la LFDAROP, l'objet de la divulgation doit relever des responsabilités qui incombent au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation selon l'article 7 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*. Il reviendra aux autorités compétentes en la matière de se prononcer sur la question.

# Les recommandations

Considérant les résultats de son enquête et les constatations qui en découlent, le CIME recommande que :

- la Ville de Saint-Lambert revoie la Politique d'utilisation des actifs informationnels afin d'en limiter l'application aux employés municipaux et qu'elle intègre, si nécessaire, les dispositions susceptibles d'être applicables aux élus municipaux au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- la Ville de Saint-Lambert abroge les engagements signés par les élus municipaux concernant la Politique d'utilisation des actifs informationnels.

De plus, il émet les directives suivantes :

- que le rapport public soit déposé à la séance ordinaire du conseil suivant sa réception;
- que la lettre de présentation du rapport d'enquête soit lue à la prochaine séance ordinaire du conseil par le maire et rendue publique immédiatement de la manière prescrite pour la publication des avis publics de la municipalité;
- que la Ville de Saint-Lambert informe le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes du dépôt du rapport ainsi que de la lecture et de la publication de la lettre dans les 30 jours suivant le dépôt du rapport en séance du conseil;
- que la Ville de Saint-Lambert informe le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes des mesures correctrices prises pour donner suite à ses recommandations dans les quatre mois suivant le dépôt du rapport en séance du conseil.

## La réponse de la Ville à la suite de la présentation du rapport

Conformément à la section 6 de la *Procédure de traitement des divulgations à l'égard des organismes municipaux et des plaintes en cas de représailles*, le CIME, avant de rendre publics ses avis, recommandations et directives sur son site Web, permet à la municipalité concernée, lorsque la situation s'y prête, de lui transmettre ses observations dans le délai qu'il indique.

Dans le cas présent, les mis en cause sont le directeur général et le maire, respectivement les plus hautes autorités administrative et politique de la Ville. Ils ne peuvent donc être considérés comme des interlocuteurs valables pour représenter la Ville et commenter au nom de celle-ci un rapport qui les vise à titre de mis en cause.

Dans ces circonstances, et conformément au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 15 de la LFDAROP, il adressera son rapport directement au conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, sans avoir obtenu au préalable les commentaires d'un représentant de la Ville.

## La réponse des mis en cause à la suite de la présentation du rapport

### Le directeur général

Le mis en cause soutient ne pas avoir eu l'occasion de prendre connaissance de ce rapport ni d'y répondre adéquatement et se dit d'avis que les faits soumis à l'analyse ne permettent pas d'en arriver aux conclusions arrêtées.

### Le maire

Le mis en cause a refusé de nous transmettre des commentaires. Il soutient ne pas avoir pu prendre connaissance du rapport et avoir été empêché de formuler, en toute connaissance de cause, des commentaires appropriés à l'égard d'éléments que le présent rapport pourrait contenir.

## Commentaires du CIME sur la réponse des mis en cause

Dans le cadre de ses enquêtes, le CIME s'assure toujours de respecter les droits des personnes mises en cause, et ce, conformément aux sections 5.2.1 et 6 de la *Procédure de traitement des divulgations d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des plaintes en cas de représailles*.

Ainsi, dans le cas présent, le CIME a permis à chacun des mis en cause de donner sa version des faits dans le cadre d'une entrevue. De même, avant d'avoir rendu public le présent rapport sur son site Web, le CIME a informé les personnes mises en cause de ses conclusions et leur a permis de transmettre leurs observations dans le délai indiqué. À ce titre, le CIME tient à souligner que le directeur général avait initialement transmis certains commentaires à la suite de la présentation du présent rapport, mais qu'il est revenu sur ceux-ci par la suite.





**Pour en savoir davantage :**

**Par téléphone : 418 691-2071 • Sans frais : 1 855 280-5348**  
**[cime@mamh.gouv.qc.ca](mailto:cime@mamh.gouv.qc.ca) • [www.mamh.gouv.qc.ca/divulgateion](http://www.mamh.gouv.qc.ca/divulgateion)**

**Affaires municipales  
et Habitation**

**Québec** 



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.2)

### **Appui - Semaine de la sécurité ferroviaire**

---

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

D'APPUYER la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.1) **Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 14 juillet 2021**

---

La greffière procède au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2021 du comité consultatif d'urbanisme.



Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE MERCREDI 14 JUILLET 2021, À 19 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

**MEMBRES PRÉSENTS**

M. Philippe Glorieux, conseiller  
Mme Brigitte Marcotte, conseillère  
Mme Monique Dutil  
M. Philippe Leggett-Bachand  
M. Luc Côté  
M. Pierre-François Chapleau  
M. Paul Guenther

**MEMBRE ABSENT**

M. Kevin Massé

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme  
Mme Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

---

**1. Ouverture de la réunion**

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19 h 11, sous la présidence de M. Philippe Glorieux.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Philippe Leggett-Bachand, appuyé par Mme Monique Dutil, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour modifié par l'ajout de points de discussion au point 14 (divers). Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2021
4. PIIA – 626, avenue Victoria – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)
5. PIIA – 105, rue Upper Edison – Agrandissement et transformation des façades (district 8)
6. PIIA – 164, avenue d'Irvine – Transformation de la façade (district 3)
7. PIIA – 180, avenue de Sanford – Agrandissement et transformation de la façade (district 7)
8. PIIA – 384, avenue Pine – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)
9. PIIA – 450, avenue Pine – Transformation de la façade (district 6)
10. PIIA – 650-652, avenue Notre-Dame – Agrandissement (district 6)
11. PIIA – 820, rue Closse – Transformation de la façade (district 3)
12. PIIA – 192, avenue Alexandra – Agrandissement et transformation de la façade (district 4)
13. PIIA – 315, avenue du Régent (district 4)
14. Divers
  - a. Rencontres avec la plateforme ZOOM
  - b. Dossiers PIIA du 371, Hickson et du 373, Hickson
15. Levée de la séance

**3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2021**

Il est proposé par M. Pierre-François Chapleau, appuyé par M. Philippe Leggett-Bachand, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 juin 2021 avec la modification suivante :

**À la page 12**, au point 13 (PIIA – 465, rue Osborne) le paragraphe suivant est ajouté avant le dernier paragraphe :

La porte d'entrée secondaire devrait être relocalisée en cour latérale ou arrière.

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 JUILLET 2021**

---

**4. PIIA – 626, avenue Victoria – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)**

Les discussions du comité ont porté sur deux thèmes distincts, soit l'offre en stationnement et son impact sur le bâtiment voisin et l'architecture du volume d'agrandissement du bâtiment.

Le stationnement extérieur proposé en cour avant du bâtiment voisin ne correspond pas à une approche actuelle de développement urbain. Les cases de stationnement devraient être déplacées vers la cour arrière pour être moins visibles de la rue ou être intégrées au stationnement souterrain. Selon la majorité des membres du CCU, aucune case de stationnement ne devrait être construite en surface. Le service de l'urbanisme souligne toutefois que la proposition respecte les exigences réglementaires. Dans l'optique où l'ensemble des cases de stationnement sont aménagées à l'intérieur, une demande de dérogation mineure devra être déposée pour autoriser l'aménagement des cases visiteurs à l'intérieur, alors que la réglementation actuelle ne le permet pas.

Certains commentaires sont soulevés quant à l'architecture proposée pour le nouveau volume. Certains membres du CCU sont d'avis que la proposition, doublée de la présence du projet Wickham, a pour effet d'isoler les bâtiments d'intérêts de la rue Victoria faisant perdre à ces derniers leur importance et leur visibilité. De plus, certains membres du CCU sont d'avis qu'il serait intéressant de créer un rappel des éléments d'origine de la maison existante sur le nouveau volume.

Certains membres du CCU sont d'avis que les balcons proposés en façade avant sont trop discrets et permettent peu d'interaction avec l'espace public. Les verres clairs des garde-corps des balcons devraient être transparents. Le volume devrait être reculé et reprendre le langage des balcons de la façade latérale droite.

Les écrans visuels proposés au niveau de la toiture dissimulant les équipements mécaniques et en projection latérale droite du bâtiment devraient être composés d'un revêtement métallique de même couleur que le parement métallique extérieur proposé.

Les volets de la maison existante devraient être retirés dans le cadre du projet s'ils n'étaient pas présents à l'origine.

Les membres se questionnent sur les usages commerciaux que le bâtiment accueillera; l'usage bureau est toujours inscrit aux plans pour le volume existant du bâtiment, alors qu'il semble y avoir eu perte de droit acquis pour cet usage.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Les nouvelles cases de stationnement extérieures proposées doivent être intégrées au stationnement souterrain ou, à défaut, déplacées vers la cour arrière pour être moins visibles de la rue;
- Les verres clairs des garde-corps des balcons doivent être transparents;
- Les volets de la maison existante doivent être retirés s'ils n'étaient pas présents à l'origine;
- Un plan d'ensemble d'affichage pour les espaces commerciaux doit être déposé lors d'une prochaine rencontre du CCU;
- Un plan d'aménagement paysager complet doit être déposé lors d'une prochaine rencontre du CCU, notamment pour l'aménagement de la terrasse commerciale.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 JUILLET 2021**

---

**5. PIIA – 105, rue Upper Edison – Agrandissement et transformation des façades (district 8)**

La majorité des membres du CCU sont d'avis que le projet initialement accepté lors de la rencontre du conseil municipal du 6 juillet 2020 respectait davantage les objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA. Le projet initial, notamment marqué par le recul des nouveaux volumes par rapport à la rue et aux façades avant du bâtiment, permettait de mettre davantage en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment. Avec cette nouvelle proposition d'agrandissement, les qualités particulières et le caractère propre de la construction à l'étude sont peu protégés, notamment en raison de l'ajout de l'étage sur la totalité du périmètre du bâtiment existant.

Le projet doit être ramené aux principes de départ qui ont fait évoluer le dossier adopté en 2020, soit de permettre l'identification du volume bâti existant.

Ainsi, la majorité des membres du CCU sont d'avis que l'architecture de la maison d'origine disparaît dans le cadre des travaux proposés et que la nouvelle volumétrie s'intègre peu avec le cadre bâti environnant. L'ajout d'un deuxième étage doit être travaillé autrement, et ce, en favorisant un recul du volume de l'étage par rapport aux limites avant du périmètre du bâtiment existant.

D'autres éléments de la proposition sont aussi discutés. L'escalier en façade avant donnant accès à l'entrée principale devrait être centré par rapport à la porte. Il est aussi mentionné que la fenêtre située au-dessus de la porte de garage devrait également être centrée.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 JUILLET 2021**

---

**6. PIIA – 164, avenue d'Irvine – Transformation de la façade (district 3)**

Les fascias, gouttières et soffites devraient être de la même couleur que l'existant afin de conserver les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction d'origine et de ne pas mettre en évidence ces différents éléments architecturaux.

Les meneaux horizontaux au niveau des nouvelles fenêtres du rez-de-chaussée devraient être retirés. Le remplacement des ouvertures existantes doit être effectué de façon à conserver le style architectural du bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Les fascias, gouttières et soffites doivent être de la même couleur que l'existant;
- Les meneaux horizontaux au niveau des nouvelles fenêtres du rez-de-chaussée doivent être retirés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 JUILLET 2021**

---

**7. PIIA – 180, avenue de Sanford – Agrandissement et transformation de la façade (district 7)**

Selon la majorité des membres du CCU, les modifications et précisions apportées au projet respectent les recommandations émises lors de la rencontre du CCU du 19 mai 2021.

Une minorité des membres du CCU mentionne que l'orientation d'origine du CCU devrait être maintenue, soit de conserver davantage l'apparence du volume existant du bâtiment.

Le projet devra être étudié par le comité de démolition.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**8. PIIA – 384, avenue Pine – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)**

L'agrandissement proposé en projection droite doit mettre en valeur le bâtiment d'origine. Les interventions limitées au niveau du bâtiment existant favorisent l'intégration du volume.

Les différentes formes de toiture proposées pour l'agrandissement, soit un toit plat en projection avant et un toit à pignon en projection arrière, devraient être revues afin de simplifier la nouvelle volumétrie.

Les membres du CCU sont d'avis que la section à toit plat de l'agrandissement devrait être retirée et que l'implantation du nouveau volume devrait être davantage en recul par rapport à la façade principale du bâtiment.

La cour anglaise donnant sur l'élévation avant du bâtiment devrait être retirée.

Les membres du CCU sont partagés à savoir si l'architecture du nouveau volume devrait être contemporaine telle que proposée ou devrait respecter davantage le caractère architectural d'origine du bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 JUILLET 2021**

---

**9. PIIA – 450, avenue Pine – Transformation de la façade (district 6)**

Les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et évitent de donner une apparence incompatible avec le style architectural de la construction d'origine.

Les colonnes adjacentes à l'escalier donnant accès à la galerie avant devraient être centrées par rapport à la porte d'entrée principale.

Les garde-corps et mains courantes donnant sur la nouvelle galerie devraient être composés de barrotins en bois de couleur blanche regroupés en section de trois.

Le détail en dentelle proposé sous le toit de la nouvelle galerie devrait être retiré et remplacé par une ligne droite.

Le revêtement de toiture de la nouvelle galerie devrait être composé d'un revêtement de tôle d'acier de couleur noire. La section de toiture de la galerie en projection latérale gauche devrait être composée de deux ou trois versants. Le revêtement de vinyle proposé au niveau de l'élévation latérale gauche et droite de la nouvelle toiture devrait être composé d'un autre type de revêtement considérant que le revêtement de vinyle est prohibé sur l'ensemble du territoire de la ville comme matériaux de parement ou de finition extérieure.

De plus, certains membres du CCU sont d'avis que la nouvelle galerie en projection avant ne devrait pas être prolongée devant le volume en projection droite de l'élévation avant.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Les colonnes adjacentes à l'escalier donnant accès à la galerie avant doivent être centrées par rapport à la porte d'entrée principale;
- Les garde-corps et mains courantes donnant sur la nouvelle galerie doivent être composés de barrotins en bois de couleur blanche regroupés en section de trois;
- Le détail en dentelle proposé sous le toit de la nouvelle galerie doit être retiré et remplacé par une ligne droite;
- Le revêtement de toiture de la nouvelle galerie doit être composé d'un revêtement de tôle d'acier de couleur noire. La section de toiture de la galerie en projection latérale gauche doit être composée de deux ou trois versants. Le revêtement proposé au niveau de l'élévation latérale gauche et droite de la nouvelle toiture doit être conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 JUILLET 2021**

---

**10. PIIA – 650-652, avenue Notre-Dame – Agrandissement (district 6)**

Le nouveau volume proposé dénature la façade avant du bâtiment. Les transformations proposées devraient mettre en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment, et ce, en protégeant la physionomie et le caractère propre de la construction. La proposition devrait être revue afin de respecter les trois parties du bâtiment et mettre en valeur l'entrée principale du bâtiment. La proposition actuelle est à cheval sur deux parties du bâtiment à l'étude.

La majorité des membres du CCU sont d'avis qu'aucun volume ne devrait être ajouté en projection avant du bâtiment. De plus, les membres sont d'avis que l'architecture du nouveau volume proposé donne l'impression d'une structure temporaire ajoutée et s'intègre peu avec l'architecture du bâtiment existant.

Les auvents situés aux étages devraient être retirés tel que proposé.

Les frontons de brique devraient être conservés.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 JUILLET 2021**

---

**11. PIIA – 820, rue Closse – Transformation de la façade (district 3)**

Les modifications apportées au projet initial respectent la majorité des recommandations tenues lors de la rencontre du CCU du 19 mai 2021.

Certains membres du CCU sont d'avis que les garde-corps donnant sur le balcon en façade avant situé au-dessus de la porte d'entrée principale devraient être composés de barreaux plus larges, idéalement en fer forgé, afin de donner un effet plus massif et imposant au balcon, respectant ainsi le nouveau style architectural proposé pour l'ensemble de la façade avant du bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 JUILLET 2021**

---

**12. PIIA – 192, avenue Alexandra – Agrandissement et transformation de la façade (district 4)**

***Mme Monique Dutil déclare un conflit d'intérêts, se retire et s'abstient de participer.***

La restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment. Les modifications proposées au niveau des ouvertures comme présentées sont d'une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction d'origine.

Les discussions du CCU portent sur les proportions des sections de la fenêtre du rez-de-chaussée, le modèle et mode d'ouverture et la disparition du carrelage dans la section du haut.

Pour les deux fenêtres à l'étage, on se questionne sur le modèle choisi qui ne correspond ni à l'existant ni à ce que l'on retrouve sur le bâtiment jumelé et sur la disparition du carrelage qui est une composante architecturale importante pour ce bâtiment.

Les garde-corps et mains courantes de la nouvelle galerie donnant accès à l'entrée principale devraient être composés de bois.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- La fenêtre du rez-de-chaussée doit être composée de sections de mêmes largeurs, de modèle à guillotine et comporter un carrelage dans la section du haut, tel que l'existant;
- Les deux fenêtres à l'étage doivent être de modèle à guillotine ou de modèle à battant comportant deux sections tel que l'existant ou de modèle identique aux fenêtres du bâtiment voisin jumelé comportant une imposte dans la section du haut ainsi qu'un carrelage;
- Les garde-corps et mains courantes de la nouvelle galerie donnant accès à l'entrée principale doivent être composés de bois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

***Mme Monique Dutil réintègre la séance.***

**13. PIIA – 315, avenue du Régent (district 4)**

Le bâtiment voisin jumelé comporte actuellement plusieurs disparités au niveau de son architecture par rapport au bâtiment à l'étude.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. Divers**

**a. Rencontres avec la plateforme ZOOM**

Les membres du CCU demandent de maintenir les rencontres sur la plateforme Zoom et non sur Teams pour faciliter le déroulement des rencontres.

**b. Dossiers PIIA du 371, Hickson et du 373, Hickson**

Les membres du CCU sont favorables à l'aménagement d'un nouveau toit à deux versants comme nous le retrouvons sur des bâtiments similaires à proximité pour y aménager un troisième étage dans les combles. Cela nécessiterait une dérogation mineure sur le nombre d'étages autorisé. Aucune lucarne ni aucun puits de lumière ne devrait être proposé au niveau de la façade avant du bâtiment. Les ouvertures devraient donner sur les élévations latérales et l'élévation arrière seulement.

**15. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Philippe Leggett-Bachand que la séance soit levée à 23 h 46.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Philippe Glorieux**  
Président de la rencontre

---

**Richard Boulet**  
Secrétaire



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.1)

### **Dérogation mineure - 274, avenue Berkley (district 7)**

---

#### PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR RICHARD BOULET, CONSEILLER EN URBANISME - CONSULTATION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT la demande pour l'obtention d'une dérogation mineure afin d'autoriser l'utilisation de quatre matériaux de revêtement dont trois sur la façade avant du bâtiment ainsi que trois couleurs de parement;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public publié le 25 août 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été transmis à la greffière.

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure tel que déposée, afin d'autoriser l'utilisation de quatre matériaux de revêtement dont trois sur la façade avant du bâtiment ainsi que trois couleurs de parement pour l'immeuble situé au 274, avenue Berkley.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.2) **Dérogation mineure - 227, avenue des Pyrénées (district 1)**

---

PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR RICHARD BOULET, CONSEILLER EN URBANISME -  
CONSULTATION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT la demande pour l'obtention d'une dérogation mineure visant à autoriser un empiètement dans la marge arrière en contravention de l'exigence prévue à la grille RA-12 de l'annexe 3 du *Règlement de zonage 2008-43*;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères prévus au *Règlement sur les dérogations mineures (2006-08)*.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public publié le 27 août 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été transmis à la greffière.

D'ACCORDER la dérogation mineure pour permettre l'empiètement dans la marge arrière, spécifiquement pour une construction en sous-sol, pour l'immeuble situé au 227, avenue des Pyrénées.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.1) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 740, boulevard Houde (district 3)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021.

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 740, boulevard Houde pour le motif que le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le projet ne respecte pas les dispositions du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) à savoir :

- tous projets affectant un élément architectural doivent rechercher l'intégration des volumes et des formes architecturales ainsi que des couleurs et des types de matériaux de revêtement d'un nouveau bâtiment par rapport à son environnement bâti; (art. 3.5 a) i));
- les qualités particulières et, de manière générale, le caractère d'une construction doivent être protégés (art. 3.8 b) i)).



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.2) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 805, avenue Victoria (district 5)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 805, avenue Victoria pour le motif que le projet ne respecte pas les dispositions du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) à savoir :

- par leur nature, leur texture, leurs dimensions unitaires et leur couleur, les matériaux de revêtement doivent s'apparenter aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture résidentielle de Saint-Lambert (art. 3.3 d));
- tous projets affectant un élément architectural doivent rechercher l'intégration des volumes et des formes architecturales ainsi que des couleurs et des types de matériaux de revêtement d'un nouveau bâtiment par rapport à son environnement bâti; (art. 3.5 a) i));
- les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés (art. 3.8 b) i));
- les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction (art. 3.8 b) ii)).



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.3) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
160, boulevard de Montrose (district 3)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 160, boulevard de Montrose.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.4) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
197, rue Riverside (district 6)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021 imposant que le couronnement du bâtiment soit peint de couleur blanche, soit de la même couleur qu'une section de la marquise recouvrant les pompes à essence ainsi que l'enseigne détachée;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme, à l'encontre de la condition proposée par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le bâtiment commercial situé au 197, Riverside, à la condition suivante :

- Le couronnement du bâtiment doit être peint de couleur grise pâle comme le reste du bâtiment afin de limiter la présence du bleu royal.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.5) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 25, rue Riverside (district 3)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021.

DAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 25, rue Riverside aux conditions suivantes :

- Les nouvelles fenêtres en façade avant doivent être de modèle à guillotine ne comportant aucun carrelage ou de modèle à battant comportant un carrelage dans la moitié supérieure;
- L'ensemble des volets existants doit être retiré.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.6) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
274, avenue Berkley (district 7)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet fait l'objet d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 274, avenue Berkley à la condition suivante :

- La nouvelle fenêtre de sous-sol située en projection gauche de la façade avant doit être de même largeur que la fenêtre du rez-de-chaussée.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.7) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
266, avenue du Régent (district 4)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 22 mars 2021, le conseil a approuvé le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution no 2021-03-90);

CONSIDÉRANT les modifications apportées au projet initial;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 266, avenue du Régent à la condition suivante :

- La section inférieure de la fenêtre fixe en façade avant, située entre le volume existant et le nouveau volume, doit être retirée et être composée de brique.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.8) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
246, rue Green (district 6)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades pour l'immeuble situé au 246, rue Green aux conditions suivantes :

- Des arbres à grand déploiement doivent être plantés en façade avant du bâtiment;
- Une bande de verdure doit être aménagée entre le stationnement proposé et le stationnement du voisin arrière;
- La fenêtre proposée à l'étage de la façade principale du bâtiment doit être identique à la fenêtre du rez-de-chaussée;
- La section en revêtement d'acier Corten proposé au niveau de l'élévation latérale droite donnant sur l'avenue Oak doit être en recul par rapport au revêtement de brique d'argile;
- La nouvelle brique d'argile proposée doit être de format standard, soit de format métrique modulaire (MTM), impériale modulaire (MOD), Ontario (ONT) ou Québec (QBC).



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.9) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
227, avenue des Pyrénées (district 1)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet fait l'objet d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 227, avenue des Pyrénées.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.10) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
103, rue des Flandres (district 2)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 103, rue des Flandres aux conditions suivantes :

- Le matériau existant qui semble être du bois sous la série de fenêtres en projection droite de la façade avant doit être remplacé par de la brique récupérée à l'arrière du bâtiment en cours de démolition;
- La nouvelle porte d'entrée doit être vitrée telle qu'illustrée sur la perspective 3D.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.11) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
125, avenue de Stanley (district 5)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 125, avenue de Stanley pour le motif que le projet ne respecte pas les dispositions du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) à savoir :

- toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement (art. 3.3 a));
- tous projets affectant un élément architectural doivent rechercher l'intégration des volumes et des formes architecturales ainsi que des couleurs et des types de matériaux de revêtement d'un nouveau bâtiment par rapport à son environnement bâti (art. 3.5 a) i));
- les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés (art. 3.8 b) i)).



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.12) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
281-283, rue Elm (district 5)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 17 mai 2021, le conseil a désapprouvé le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution 2021-05-175);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour les immeubles situés au 281-283, rue Elm à la condition suivante :

- La corniche existante doit être conservée ou restaurée comme à l'origine.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.13) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
800, rue Boissy (district 3)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 800, rue Boissy.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.14) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
266, avenue Alexandra (district 4)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 266, avenue Alexandra aux conditions suivantes :

- Les fascias, les soffites, les garde-corps, les mains courantes, l'escalier et les colonnes doivent être en bois de couleur blanche;
- La colonne centrale supportant la toiture de la galerie doit être enlevée si possible d'un point de vue technique;
- L'escalier doit être centré avec la porte d'entrée principale;
- Le revêtement de toiture de la galerie doit être identique à celui du revêtement de toiture du bâtiment principal.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.15) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
578-584, avenue Birch (district 6)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 578-584, avenue Birch aux conditions suivantes :

- le format et la couleur de la nouvelle brique d'argile proposée et la couleur du mortier doivent être identiques au parement donnant sur l'élévation latérale droite du bâtiment;
- Les différents détails d'appareillage existants au niveau de la maçonnerie en façade avant doivent être répliqués.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.16) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
590, rue Green (district 7)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 590, rue Green.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.17) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
Nouvelle construction - 167, avenue d'Irvine (district 3)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, le conseil a approuvé le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution no 2020-13-376):

CONSIDÉRANT les modifications apportées au projet initial;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la nouvelle construction de l'immeuble situé au 167, avenue d'Irvine pour le motif que le projet ne respecte pas les dispositions du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) à savoir :

- toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement (art. 3.3 a));
- tous projets affectant un élément architectural doivent rechercher l'intégration des volumes et des formes architecturales ainsi que des couleurs et des types de matériaux de revêtement d'un nouveau bâtiment par rapport à son environnement bâti (art. 3.5 a i)).



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.1)

### **Seconde période de questions (90 minutes)**

---

Cette période de questions débute à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.2)

### **Tour de table des membres du conseil**

---

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

Ce tour de table débute avec le conseiller Francis Le Chatelier.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 septembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.3)

### **Levée de la séance**

---

Le maire procède à la levée de la séance à \_\_\_\_\_.